

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20170519-lmc100000015622-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 23/05/2017

Réception Préfet : 23/05/2017

Publication RAAD : 23/05/2017

**Séance publique  
du  
Conseil départemental  
du  
24 mars 2017**

**PROCÈS-VERBAL**



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE  
SÉANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2017

-:-

Etat de présence

L'an 2017, le vendredi 24 mars de 9h40 à 13h00 puis de 14h25 à 15h45, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Jean-Jacques BARBAUX, Président.

L'ordre de passage des rapports a été le suivant :

- de 9h40 à 13h00 : Rapports de la série n° 0, puis rapports de la série n° 5 et séries n° 1, 2, 3, 4 jusqu'au rapport n° 4/03 inclus ;
- de 14h25 à 15h45 : Rapports n° 4/04 à 4/08, puis rapports des séries n° 6 et 7.

**ONT ÉTÉ PRÉSENTS :**

M. Pierre BACQUÉ jusqu'au rapport n° 5/01  
M. Jean-Jacques BARBAUX  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Bernard CORNEILLE jusqu'au rapport n° 6/02  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Julie GOBERT jusqu'au rapport n° 4/03  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ

Mme Isoline MILLOT  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE jusqu'au rapport n° 6/02  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT jusqu'au rapport n° 3/01  
Mme Virginie THOBOR  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU jusqu'au rapport n° 4/03  
M. Franck VERNIN

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Pierre BACQUÉ à Mme Béatrice RUCHETON à compter du rapport n° 5/02  
M. Arnaud de BELENET à Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Ludovic BOUTILLIER à Mme Martine DUVERNOIS  
M. Bernard CORNEILLE à Marianne MARGATÉ à compter du rapport n° 6/03  
Mme Julie GOBERT à M. Vincent ÉBLÉ à compter du rapport n° 4/04  
M. Denis JULLEMIER à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Brice RABASTE à Mme Céline NETTHAVONGS à compter du rapport n° 6/03  
M. Jean-Louis THIERIOT à Mme Nolwenn LE BOUTER à compter du n° 3/02

Mme Véronique VEAU à M. Jérôme GUYARD à compter du rapport n° 4/04  
M. Sinclair VOURIOT à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI à M. Patrick SEPTIERS

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	Procès-verbal du Conseil départemental du 3 février 2017.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 10 janvier au 3 mars 2017.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics - Information sur les marchés et avenants notifiés du 2 novembre au 30 décembre 2016.	Adopté à l'unanimité
0/04	Désignations des représentants du Département au sein de divers organismes.	Adopté à l'unanimité
0/05	Motion relative au barreau routier A4 / RN 36	Adopté à l'unanimité
1/01	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes de Moret-Seine-et-Loing	Adopté à l'unanimité
1/02	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne	Adopté à l'unanimité
1/04	Convention avec la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de deux études relatives au projet de plateforme seine-et-marnaise pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits agricoles de proximité.	Adopté à l'unanimité
1/05	Mise en place d'un dispositif d'aides aux stratégies locales de développement forestier en Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
<del>1/06</del>	<del>Engagement partenarial pour un plan de paysage et de ressources de la butte de Montgé.</del>	<b>Retiré de l'ordre du jour</b>
1/07	Contrat d'animation des captages de la vallée du Lunain.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/08	Convention pluriannuelle entre le Département et l'Office de tourisme intercommunautaire relative à la mise en valeur de l'ENS « Le Val du Haut Morin ».	<b>Adopté à l'unanimité</b>  (Abstentions : 6)
2/01	Programme pluriannuel de titularisation d'agents contractuels du Département.	Adopté à l'unanimité
2/02	Transposition de certains régimes indemnitaires applicables suite à la création par décrets de nouveaux grades et définition des nouvelles modalités de mise en œuvre.	Adopté à l'unanimité
2/03	Révision des modalités d'indemnisation des médecins agréés siégeant en commission de réforme et au comité médical suite à la reprise, par le Département, de la gestion du secrétariat de ces instances.	Adopté à l'unanimité
3/01	Convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Seine-et-Marne, la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, et la Commune de Melun.	Adopté à l'unanimité
3/02	Fonds régional de Propreté : Lutte contre les dépôts sauvages sur les routes départementales de Seine-et-Marne. Convention de financement avec la Région Île-de-France.	Adopté à l'unanimité
3/03	Affectation d'un reliquat de redevance communale des mines sur le pétrole en faveur d'opérations d'amélioration de la circulation et de la sécurité routière, en complément du programme 2016 de répartition du produit des amendes de Police.	Adopté à l'unanimité
3/04	RD 228 - RD 33. Aménagement du carrefour en giratoire sur la commune de Boutigny. Dossier de Prise en Considération.	Adopté à l'unanimité
3/05	Liaison Meaux-Roissy - Barreau RN3/RN2. Acquisitions foncières sur le territoire des communes de Messy, Claye-Souilly et Compans.	Adopté à l'unanimité
3/06	RD 619 - RD 74a. Aménagement du carrefour en giratoire sur les communes de Provins et Sourdun. Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité
4/01	La politique départementale de l'habitat : état des lieux et évolutions proposées.	<b>Adopté à l'unanimité</b>  (Non prise de participation au vote : 1)
4/02	Ouverture du contingent départemental de logements aux personnes victimes de violence suivies par les associations SOS Femmes 77 et Solidarités Femmes Le Relais 77.	Adopté à l'unanimité
4/03	Avenant n° 2 à la convention de partenariat 2015-2017 entre le Département et l'O.P.H. 77.	<b>Adopté à l'unanimité</b>  (Non prise de participation au vote : 1)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/04	Renouvellement des conventions (de fonctionnement et actions spécifiques) avec l'association Initiatives 77.	Adopté à l'unanimité
4/05	Adaptation de la loi au vieillissement. Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie - Premières mesures.	Adopté à l'unanimité
4/06	Conventions concernant les Mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations sociales	Adopté à l'unanimité
4/07	Convention locale relative à la Carte Mobilité Inclusion	Adopté à l'unanimité
4/08	Signature d'une nouvelle Convention liant le Département de Seine-et-Marne et la Fédération 3977 contre la maltraitance suite à un changement de dénomination de l'association et du Président.	Adopté à l'unanimité
5/01	Construction du 5ème collège de Chelles.	Adopté à l'unanimité
5/02	Concours Collège Nature	Adopté à l'unanimité
5/03	Enseignement privé - Contribution du Département aux dépenses de fonctionnement correspondant à la part personnel et à la part matériel des collèges privés associés à l'État par contrat.	Adopté à l'unanimité
5/04	Forfait des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service dans les collèges publics.	Adopté à l'unanimité
5/05	Attribution des logements de fonction par nécessité absolue de service ou utilité de service au sein des collèges publics du département.	Adopté à l'unanimité
5/06	Création de la sectorisation pour le nouveau collège de Coubert et modification de la sectorisation des collèges A. Chaussy à Brie-Comte-Robert, Les Capucins à Melun, C. Peguy à Verneuil-l'Étang, M. Laurencin et G. Philipe à Ozoir-la-Ferrière.	Adopté à l'unanimité
5/07	Modification de la sectorisation des collèges Georges Politzer et Robert Doisneau à Dammarie-les-Lys.	Adopté à l'unanimité
5/08	Modification de la sectorisation des collèges René Barthélémy à Nangis, Rosa Bonheur au Châtelet-en-Brie, Jean Rostand à Bray-sur-Seine, le Montois à Donnemarie-Dontilly et Marie Curie à Provins.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
5/09	Modification de la sectorisation des collèges : Lucie Aubrac à Montévrain, le Vieux Chêne à Chessy et Madeleine Renaud à Serris.	Adopté à l'unanimité
5/10 A	Politique départementale de soutien en faveur du haut niveau sportif : abrogation des dispositifs précédents et approbation du nouveau dispositif de soutien départemental en faveur du haut niveau sportif. Abrogation des dispositifs précédents.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Abstentions : 6)
5/10 B	Politique départementale de soutien en faveur du haut niveau sportif : abrogation des dispositifs précédents et approbation du nouveau dispositif de soutien départemental en faveur du haut niveau sportif. Abrogation du nouveau dispositif.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Abstentions : 6)
5/11	Attribution de subventions de fonctionnement à l'UNSS et APSL.	Adopté à l'unanimité
6/01	Convention de partenariat entre le Département, l'association "Seine-et-Marne Tourisme" et le comité départemental de la randonnée pédestre pour l'organisation de la "Rando des 3 châteaux 2017".	Adopté à l'unanimité
6/02	Révision des critères de subventions d'aide en faveur des festivals (musique, théâtre, danse et arts plastiques) et manifestations à rayonnement local.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Abstentions : 6)
6/03	Révision des critères d'octroi de subventions départementales en faveur des écoles de musique, de danse et d'art dramatique ainsi qu'à la pratique artistique amateur.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Abstentions : 6)
6/04	Révision des critères de subventions en faveur des centres culturels, théâtres, scènes de musiques actuelles, compagnies artistiques (musique, danse, théâtre) et des résidences artistiques.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Abstentions : 6)
6/05	Association Act'Art : subvention pour 2017 et convention avec le Département.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Abstentions : 6)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
6/06	Politique départementale en faveur de l'entretien et la restauration du patrimoine monumental : attribution de subventions et avenant à la convention de la commune de Tancrou.	Adopté à l'unanimité
6/07	Habilitation du Service départemental d'archéologie pour réaliser des opérations d'archéologie préventive.	Adopté à l'unanimité
7/01	Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2017.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Abstentions : 6)
7/02	Taxe d'aménagement : répartition du taux entre politique des ENS et CAUE.	Adopté à l'unanimité
7/03 A	Révision des modalités d'intervention départementale en matière de garanties d'emprunts.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Abstentions : 8)
7/03 B	<del>Révision des modalités d'intervention départementale en matière de garanties d'emprunts et actualisation du règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement.</del>	<b>Retiré de l'ordre du jour</b>
7/05	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM la Résidence Urbaine de France (acquisition en VEFA de 69 logements à Vert-Saint-Denis).	Adopté à l'unanimité
7/06	Garantie d'emprunt en faveur de la SEM Aménagement 77 (réaménagement de 2 emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).	Adopté à l'unanimité
7/07	Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (construction de 12 logements à Cély-en-Bière).	Adopté à l'unanimité
7/08	Garantie d'emprunts en faveur de la SA d'HLM les Foyers de Seine-et-Marne (acquisition en VEFA de 10 logements à Réau).	Adopté à l'unanimité

**M. LE PRÉSIDENT.** Mes Chers Collègues, bonjour à toutes et à tous. Nous voici donc réunis pour cette séance et il m'appartient d'excuser, pour celles et ceux qui nous ont prévenus, Ludovic BOUTILLER, Denis JULLEMIER, Sinclair VOURIOT, à qui on souhaite vraiment une pleine et totale convalescence et Andrée ZAIDI, qui, elle, récupère bien, suite à sa chute, mais elle doit encore rester allongée. Voilà.

Je vous informe du calendrier suivant : la prochaine séance publique aura lieu le vendredi 28 avril 2017. La commission des finances se réunira le mercredi 26 avril, à 14 heures 30. La prochaine commission permanente, elle, aura lieu le mardi 18 avril 2017 à 9 heures 30.

Un rappel des manifestations principales ; mes Chers Collègues, je vous informe donc, de quelques événements dont le Département est partenaire. Du jeudi 30 mars au samedi 1<sup>er</sup> avril, « Open Engie » à Croissy-Beaubourg. Le samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 avril, les journées européennes des métiers d'art (JEMA), organisées par Seine-et-Marne Tourisme, au château de Blandy-les-Tours. Je me rendrai, le samedi 1<sup>er</sup> avril, à l'inauguration de « Terres de Singes », au parc des Félines à Nesles. Ce même week-end - n'y voyez aucune corrélation - se tiennent les journées des Plantes et Arts du jardin, à Crécy-la-Chapelle, où j'irai également. Le vendredi 14 avril, nous inaugurerons également, le centre écotourisme de Franchard. Le mardi 25 avril, nous signerons le CID avec la communauté de commune de Moret-Seine-et-Loing - mon cher Patrick - Le mercredi 26 avril, aura lieu la signature de la convention entre le Département et le Musée du Louvre à Paris. Et, je suis fier de cette signature et de ce que ça engendrera derrière. La journée du 27 avril sera consacrée aux agents départementaux avec, une journée technique de la route, à Grandpuits-Bailly-Carrois, et une journée technique de la périnatalité, à Brie-Comte-Robert. Enfin, je vous rappelle à toutes et à tous, que la dixième édition de « La rando des trois châteaux » qui aura lieu le dimanche 9 avril prochain. Cette année donc, de nombreuses nouveautés vous y attendront. Par ailleurs, des pin's « Paris 2024 » vous ont été déposés auprès de chacun de vous, vous permettant d'afficher votre soutien à la candidature de Paris. Et merci à Martine BULLOT et à ses services.

Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir accepter l'inscription du rapport 0/04, portant désignation des représentants du Département, au sein de divers organismes. Par ailleurs, je vous informe que le rapport 1/06, engagement partenarial pour un plan de paysage et de ressources de la Butte de Montgé, est reporté à une séance ultérieure, pour nous permettre un examen plus approfondi de ce dossier, en concertation avec les acteurs locaux et notamment les collectivités. Ce qui n'est pas le cas, encore, aujourd'hui.

Je vous informe que la motion relative au barreau routier A4/RN36, déposée par la majorité départementale, sera examinée en début de séance.

Enfin, je vous propose d'examiner les rapports de la commission 5, avant ceux de la commission 1, car certaines modifications de sectorisation seront présentées en Conseil d'administration des collèges, cet après-midi.

Nous avons donc 53 rapports à examiner lors de cette séance.

**N 0/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le rapport 0/01, ce sont les procès-verbaux du conseil du 3 février 2017. J'espère que vous en avez été destinataires, avec les rapports de cette séance, le procès-verbal de la séance publique du 3 février dernier, en accord avec notre questeur. Vous en avez tous pris, je suppose, connaissance. Je vous remercie donc de bien vouloir vous prononcer sur l'adoption de ce procès-verbal ? Y a-t-il des observations ? Il ne semble pas. Il est donc adopté, merci.

**N 0/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Ce sont les décisions prises par moi-même, du 10 janvier au 3 mars 2017. Chers Collègues, en vertu des délégations que vous m'avez accordées, je vous demande de bien vouloir prendre acte des décisions qui ont été prises, pour la période du 10 janvier au 3 mars 2017. Y a-t-il des objections ? Il ne semble pas. Merci, c'est adopté.

**N 0/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 0/03, délégation de compétences au Président, en matière de marché public et l'information sur les marchés et les avenants notifiés du 2 novembre au 3 décembre 2016. Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir prendre acte des marchés et avenants notifiés entre le 2 novembre et le 30 décembre 2016. Y a-t-il des objections ? - Bonjour Marianne, bonjour Monique - Alors, c'est adopté, merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Chers Collègues, en préambule de cette session, je voudrais vous annoncer, après avoir confié il y a quelques semaines à Véronique VEAU, une délégation à l'enseignement supérieur et à la formation, la création d'une délégation pour les ressources humaines et les équipements structurants du Département. Elle sera portée par notre collègue Bernard COZIC. Je suis ravi de lui confier cette délégation qui facilitera son investissement dans ces deux politiques, où il est déjà très actif. Bon courage à tous deux.

Chers Collègues – on peut applaudir si vous voulez - c'est chaque fois un plaisir renouvelé de présider les travaux de notre Assemblée et de vous retrouver, pour acter ensemble, les avancées de notre grande institution. Ensemble, depuis deux ans, nous n'avons pas ménagé nos efforts. Nous avons réparé, désendetté, consolidé les finances du Département. Nous avons tourné notre budget au service de l'économie et de l'emploi. En vingt-quatre mois, nous avons remis notre institution au service des communes et des intercommunalités, par une politique de contrat territorialisée et accessible et qui est un formidable succès. Nous avons repositionné la Seine-et-Marne sur l'échiquier francilien, en tissant des liens privilégiés avec le Conseil régional. En votre nom, j'assure, par ailleurs, une vice-présidence du STIF, qui est tout sauf passive, et nous aurions de belles progressions à enregistrer, ces prochains mois, en matière de transport. Nous avons su, rendre réactifs, inventifs et flexibles, les services départementaux, à l'occasion de la crise majeure qu'ont constitué les inondations de l'an passé. Nous avons engagé, en profondeur, des réformes pragmatiques en matière de solidarité. Je vous parlerais, à la prochaine séance, des effets de notre réforme du RSA. Nous nous penchons, sans tabou, sur nos organisations en matière d'autonomie et de protection de l'enfance. Deux politiques majeures, trouvées en grande souffrance voici deux ans. Nous avons remis sur le métier, l'ouvrage de la sectorisation scolaire, autre sujet très difficile, laissé lui aussi en jachère, et qu'il faut désormais traiter. Nous avons engagé les démarches visant à créer sans attendre, les premiers cinq collèges six-cent nouveaux. Nous avons engagé d'importants crédits de paiements, pour la réhabilitation et l'entretien de nos collèges, en travaillant, par ailleurs à finaliser leur desserte numérique et en revisitant un certain nombre d'outils pédagogiques. Nous avons réalisé, en moins de deux ans, un imposant programme de sécurisation et de vidéo-protection, de nos 127 collègues publics. En vingt-quatre mois, nous avons initié un vaste programme de réhabilitation de notre réseau routier départemental, dont la modicité des crédits, qui lui étaient précédemment alloués, laissait nos routes dans un état calamiteux. Nous avons redéfini une politique culturelle qui permettra de valoriser les nombreux atouts de notre territoire en la matière, mais aussi de l'irriguer mieux, du nord au sud et de l'ouest à l'est ce qui vous sera présenté aujourd'hui. Nous avons rendu possible, aujourd'hui, une amélioration du sort des voyageurs de la ligne Paris-Troyes, et nous avons engagé, avec la SNCF, des discussions franches et constructives, pour le secteur de Meaux. Nous avons décidé de nous impliquer dans les contrats d'intérêt national, et obtenus, de haute lutte, d'être associés à leur gouvernance. Nous avons, à ce titre, favorisé l'émergence d'insignes pour Melun et nous soutiendrons, bien sûr, l'avènement de celui de Marne-la-Vallée. Nous avons ouvert le chantier de l'adaptation et des mutations de notre propre politique touristique. Nous avons redonné, à l'agriculture en tant que segment économique et secteur d'avenir, la place qui lui revient dans un territoire aux deux tiers rural. Nous avons maintenu, malgré les contraintes budgétaires qui nous sont imposées, le niveau de participation du Département au budget du SDIS pour préserver la sécurité des personnes et des biens en Seine-et-Marne. Chers Collègues, cette liste n'est pas exhaustive. J'aurais pu vous parler aussi du sport, de l'environnement, de la lecture publique, de Cantinéo, etc. Au terme de ces vingt-quatre mois, je voudrais vous remercier tout simplement, élus et directions, pour toute cette volonté et toute cette énergie arc-boutées au service de la Seine-et-Marne. Mais servir au présent serait inepte si l'on s'abstenait de conjuguer cette volonté et cette énergie au futur. À cet instant, je voudrais saluer – ils se reconnaîtront – celles et ceux qui ont rendu possible, crédible, visible notre démarche

prospective du Livre blanc. Le 8 mars dernier a été un temps fort pour notre institution quand elle présentait la première pierre de sa démarche au cœur de Disney. Bel exemple, Disney, de ce que la Seine-et-Marne peut porter comme projet ambitieux, propice à son économie, à ses emplois et à sa notoriété. Promouvoir la Seine-et-Marne ; travailler à son identité ; isoler ces freins ; actionner ces innombrables potentiels ; réunir ceux qui sont amènent de la faire évoluer à grands pas ; tisser des liens entre les lieux qui font d'elle l'écrin d'un patrimoine historique et naturel de premier rang, voici les ambitions essentielles de ce Livre blanc. Ces ambitions poursuivent un objectif : abattre les cartes de notre Département au cours de la prochaine décennie dans une région capitale qui aura besoin d'espaces pour son développement. L'espace est chez nous, et il nous appartient aujourd'hui d'anticiper pour ne rien subir et de promouvoir pour en tirer le meilleur profit. Nous croyons que la Seine-et-Marne est l'espace possible des évolutions de l'Ile-de-France, mais il nous appartiendra aussi, à condition que nous le décidions, de tirer le meilleur des confins que nous partagerons avec quatre régions puissantes et dix départements voisins. Je vous le dis, Chers Collègues, la Métropole qui anime parfois nos craintes ou stimule souvent des ambitions n'est pas exclusivement parisienne. Il y a à nos portes des territoires avec lesquels nous avons le devoir de parler en partenaire. Et voici qui milite pour notre salut à ce que la Métropole du grand Paris épouse les contours de la région Ile-de-France tout entière. Nous ne voulons pas être, demain, enchâssés entre une Métropole de la Petite Couronne et des Métropoles provinciales. Cette démarche de Livre blanc qui va donc s'enrichir dans les prochains mois de cahiers thématiques dont la construction collaborative traduira de manière opérationnelle cette vision stratégique partagée. Chers Collègues, au terme de vingt-quatre mois de travail collégial, la voie est tracée. Elle n'est pas tracée pour la mandature, mais pour plusieurs années bien au-delà. Nous avons défini une vision pour la Seine-et-Marne et nous n'en dévierons pas. Pour l'immédiat, notre Département doit conduire une bataille inattendue à laquelle nous conduisent les réformes institutionnelles. Nous avons gagné celle de la légalité, ceux qui voulaient la fin et la disparition des départements par la loi n'y sont pas parvenus. Il nous faut maintenant travailler à notre légitimité, légitimité sur l'échiquier institutionnel qui nous place entre une métropole, une région et 25 intercommunalités. Notre légitimité renforcée, je vous invite à la forger dans un triple rôle : ensemblier, expert du territoire, impulsor de projet. C'est le message que je porte désormais auprès des communautés de commune et d'agglomérations de Seine-et-Marne. C'est dans cet esprit que je veille à faire émerger, dans les prochaines semaines, deux bras armés de notre Département : une agence d'attractivité et une agence technique départementale. La première rassemblera dans un EPIC Seine-et-Marne tourisme et Seine-et-Marne développement. La seconde unifiera l'action de cinq autres organismes associés du Département au sein d'un groupement d'intérêt public à venir. De cette manière, nous allons renforcer la notoriété de notre territoire à l'extérieur, et renforcer l'utilité de notre institution à l'intérieur. Et je ne vous cache pas que j'y vois aussi l'intérêt de faire gagner en efficience toutes ces entités, parfois un peu éloignées par l'histoire, de leur appartenance départementale. Voici, Chers Collègues, ce que je souhaitais partager avec vous ce matin. Il y a derrière tout ceci beaucoup d'ambitions, que de l'ambition pour le Département, mais aussi énormément de travail. Je sais aussi qu'il y aura à partager en contrepartie beaucoup de satisfaction à faire aller de l'avant notre Seine-et-Marne. Je sais votre engagement. Je sais votre détermination. Je suis donc confiant en l'avenir et fier de conduire ces batailles avec vous. Je vous remercie.

**N 0/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au rapport 0/04 : la désignation des représentants du Département au sein de divers organismes. Chers Collègues, je souhaiterais, en introduction de ce rapport, revenir sur un fait récent qui a touché la vie de notre institution et sur lequel je me dois d'exprimer ma position en tant que chef de l'exécutif départemental. Monsieur Pierre BACQUÉ a pris la décision de donner son parrainage à la candidate du Front national. S'il est de son droit, d'élu de la République, de le faire, je ne peux cautionner ce geste contraire aux valeurs défendues par notre majorité. Au-delà des divergences politiques, il y a là une rupture de confiance avec les électeurs qui nous ont portés à la tête de l'institution départementale. J'ai décidé en responsabilité, en conséquence, de retirer à Monsieur Pierre BACQUÉ, sa délégation le plaçant à la présidence du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne ainsi que toutes ces autres désignations. Dans le climat actuel, il est en effet de mon devoir de garantir un fonctionnement serein de notre institution. Nous devons donc modifier les désignations des représentants du Département au sein de divers organismes et commissions. La liste étant longue, je vous propose de citer toutes ces modifications une à une et d'effectuer un vote groupé si vous en êtes d'accord. Si vous avez des interrogations sur certaines désignations, nous pourrions évidemment y revenir. Pierre a demandé la parole et il l'a.

**M. BACQUÉ.** Monsieur le Président, nos rapports ont toujours été basés sur la confiance et le respect mutuel. C'est bien la raison pour laquelle j'avais pris la précaution de vous prévenir avant de donner ce parrainage, ça me paraissait la moindre des choses. Et nous avons eu un entretien cordial et respectueux bien évidemment chacun étant sur ses positions. Je tiens à vous dire que dans les délégations que vous m'avez données, je n'ai jamais failli à confiance que vous m'avez accordée. Je n'en veux pour preuve que dans mes fonctions du SDIS, je ne mets pas du tout en question la décision bien évidemment, mais dans la mission du SDIS je pense avoir réussi le parcours auquel vous vous attendiez. Donc je n'ai jamais failli au travail que l'on m'a confié. Alors, c'est vrai, c'est vrai, j'ai pris la décision à 69 ans, alors qu'il eût été beaucoup plus confortable de finir mon mandat dans la peau d'un petit notable, conseiller départemental ayant des délégations tranquilles, jouant peut-être au rami avec le notaire ou le pharmacien. J'ai pris la décision, car il me semble que le devoir - je me trompe peut-être -, mais il me semble que le devoir d'un élu est de dire à ses électeurs ce qu'il pense lorsqu'il le pense et de le faire. C'est la seule raison pour laquelle j'ai pris cette décision. Je conçois et j'accepte tout à fait votre décision. Cela va sans dire. Sachez néanmoins, que si vous l'acceptez, bien évidemment, je continuerai à soutenir de toutes mes forces, et ça je l'ai toujours dit, de toutes mes forces, la politique que vous avez engagée et qui est exemplaire et qui permet à ce Département de se redresser. Le choix que j'ai fait n'était pas du tout contre les élus du Département, c'est un choix national. Voilà, voilà ce que je voulais vous dire. Et si vous n'avez pas peur d'attraper la gale lorsque je voterai pour vous, je continuerai à le faire avec beaucoup de plaisir. Merci infiniment. Si, juste un mot quand même. Il était normal que je quitte les fonctions du SDIS. Ça j'ai fort bien compris, mais que je sorte par la porte, par la porte de sortie ou par la porte des balayeurs sans même avoir droit à un café pour remercier les officiers et les sous-officiers de l'État-major qui avaient travaillé avec moi, ça ma foi, j'ai trouvé ça fort peu élégant. Mais ça, ce n'est pas de votre fait. Merci infiniment. C'est tout ce que je voulais dire.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Pierre. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Donc, nous allons procéder à ces désignations qui sont nombreuses. Il faut que je lise la liste. Dans le cadre de l'enseignement, il y a donc le collège privé Jeanne d'Arc Saint-Aspais à Fontainebleau, deux représentants, un titulaire – Oui, avant. Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on procède à un vote groupé, parce que sinon il va falloir voter à chaque et ça risque d'être fastidieux.

**M. BACQUÉ.** Et puis ça évitera d'entendre mon nom 19 fois.

**M. LE PRÉSIDENT.** Donc vous êtes d'accord - Au collège privé Jeanne d'Arc Saint-Aspais public, je vous propose comme titulaire. Donc il y a un titulaire, un suppléant. Béatrice

RUCHETON en titulaire, Bernard COZIC en suppléant. Vous intervenez au gré de la liste, parce que vous avez aussi la parole.

Le collège public Blanche de Castille à la Chapelle La Reine : deux titulaires, deux suppléants. Titulaires, je vous propose Béatrice RUCHETON et Madame HENDERSON. En suppléants, Bernard COZIC et Pascal GOUHOURY.

Au collège public Christine de Pisan à Perthes-en-Gâtinais : quatre représentants, deux titulaires, deux suppléants. Titulaires : Béatrice RUCHETON, Pascal GOUHOURY. Suppléants : Jérôme GUYARD, Madame HENDERSON.

Collège public de la Vallée à Avon : quatre représentants, deux titulaires et deux suppléants. Titulaires : Béatrice RUCHETON, Pascal GOUHOURY. Suppléants : Patrick SEPTIERS, Madame HENDERSON.

Collège public François Couperin à Fontainebleau : quatre représentants, deux titulaires et deux suppléants. Béatrice RUCHETON en titulaire, Pascal GOUHOURY en titulaire. Et en suppléants, Bernard COZIC et Madame HENDERSON.

Collège public international toujours à Fontainebleau : quatre représentants, deux titulaires, deux suppléants. Titulaires : Béatrice RUCHETON, Pascal GOUHOURY. Suppléants : Bernard COZIC et Madame HENDERSON.

Collège public Lucien Cézard toujours à Fontainebleau : quatre représentants, deux titulaires, deux suppléants. Titulaires : Béatrice RUCHETON, Pascal GOUHOURY. Suppléants : Bernard COZIC, Madame HENDERSON.

Est-ce que sur cette rubrique enseignement, il y a des prises de parole ou des choses qui seraient souhaitées d'être vu. Il ne semble pas – Je procède à la suite-là, parce que... ce n'est pas clair – Nous poursuivons.

Le comité de pilotage Fontainebleau « La Forêt d'exception ». Il est proposé Béatrice RUCHETON à la place donc de Pierre BACQUÉ.

À la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites CDNPS, formation carrière : Isoline MILLOT.

Commission départementale de... Le Conseil d'exploitation de la Régie – non, j'ai... - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites CDNPS, mais la formation sites et paysages, c'est donc une autre. Béatrice RUCHETON en titulaire et Isoline MILLOT en suppléante.

Le Conseil d'exploitation de la Régie autonome GAIA : Véronique VEAU.

La Commission départementale consultative des gens du voyage : Geneviève SERT.

ESMS (Établissements publics Médico-Social), IME départemental de Chancepoix à Château-Landon : Nolwenn LE BOUTER.

À l'ESMS communal 77 EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) à Samois-sur-Seine : Bernard COZIC.

À l'ESMS communal EHPAD Les Jardins de Chagot à Beaumont-du-Gâtinais : Béatrice RUCHETON.

À l'ESMS EHPAD Maison départementale de retraite de Saint Séverin à Château-Landon : Nolwenn LE BOUTER.

Syndicat mixte d'étude d'aménagement et de gestion de la base de loisirs de Buthiers : Nolwenn LE BOUTER.

L'association des gîtes de France et du tourisme vert de Seine-et-Marne : Nolwenn LE BOUTER.

Y a-t-il des objections ? Donc on peut considérer que ces désignations sont adoptées. Et j'ai les trois premières, les deux premières – Donc je referai un vote après. Je vous prie de m'excuser, mais... - Il nous reste la commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité : Sarah LACROIX et Cathy BISSONNIER. Et le Conseil départemental de sécurité civile qui est pour Bernard COZIC - Vous voyez toute la liste que ça représente, 22 –

Je sou mets donc cette liste revue, corrigée à vos suffrages. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, ces nouvelles désignations sont adoptées et je vous en sais gré.

Nous pouvons donc passer à l'examen, comme je vous l'avais annoncé lors de mes propos liminaires, commencer par l'examen des rapports de la commission 5. Et c'est donc le 5/01 – Qu'est-ce qu'il y a ? Il y a la motion – ah oui ! Pardon. J'ai vu Vincent – Alors, je donne la parole à Vincent et après à Jean-François ONETO pour la motion sur le barreau.

**M. ÉBLÉ.** Après que nous ayons pris cette série de décisions, deux petites observations. Tout d'abord, la liste que vous venez de présenter éclaire, à nouveau, si toutefois c'était nécessaire, l'importance des fonctions de délégués que les membres de notre Assemblée exercent dans de très nombreux organismes, mais... voilà. Je pense qu'il n'est pas inutile de souligner à quel point le travail de Conseiller départemental, ça se passe ici bien sûr, d'abord ici, dans nos commissions, mais aussi dans de très nombreuses représentations extérieures. Et ça a évidemment une grande importance. Je ne reviens pas sur le fait où il y a des clés de répartition où parfois les groupes d'oppositions ont leur part, mais d'autre fois la majorité prend en considération le fait majoritaire et occupe ces fonctions. Pas de désaccord lourd, il peut y en avoir au cas le cas, mais globalement pas de désaccord de notre côté sur cette affaire. Concernant plus particulièrement, et bien qu'il soit sorti préférant peut-être ne pas être là au moment où ces décisions se prennent, notre collègue Pierre BACQUÉ, j'ajouterais que je partage l'analyse que vous avez exprimée de la problématique politique qui se pose eu égard aux électeurs qui nous accordent un mandat. Alors certes, ce mandat n'est pas impératif, j'en conviens bien volontiers, mais il y a des conditions politiques à chacune de nos élections. Et notre collègue Pierre BACQUÉ a été élu dans une configuration de soutien de second tour intégrant y compris la composante politique que nous représentons au motif qu'il était affronté au second tour à une candidature issue de l'extrême droite. Et donc je trouve qu'il y a là une question tout à fait particulière. Une méconnaissance de la part de notre collègue, de cet état de fait qui à mon analyse aurait dû le conduire s'il faisait le choix qu'en effet il est de libre de faire de soutenir la candidate qu'il a décidé de soutenir à la présidentielle, car objectivement il ne s'agit pas d'un simple parrainage. Mais chacun l'a compris d'un soutien politique. Personnellement, je pense qu'il aurait dû rendre son mandat à ces électeurs, mais il a clairement fait un autre choix et il s'en est expliqué. Voilà. Et pour ma part, je le regrette. C'est la raison pour laquelle nous votons sans état d'âme les propositions que vous venez de faire. Merci à vous.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Vincent.

**N 0/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous pouvons donc passer maintenant à la motion comme nous... Il n'y a pas d'autres prises de parole. Non. Sur le barreau A4 RN34, vous voyez là aussi que je continue l'action, malgré là aussi des rebondissements locaux sur lesquels nous reviendrons ultérieurement. Mais l'intérêt général doit primer l'intérêt particulier donc je laisse bien volontiers la parole à Jean-François ONETO.

**M. ONETO.** Merci Monsieur le Président. Effectivement je vais vous présenter, au nom du groupe Les Républicains UDI, une motion relative au barreau routier A4 RN36. Je vous lis le texte très précisément :

« Le Conseil départemental vu le Code général des collectivités territoriales considérant l'inscription de cette opération dans les différents schémas directeurs d'aménagements et d'urbanisme de la région Ile-de-France depuis plus de 20 ans.

CONSIDÉRANT les engagements de l'État et de l'ensemble des parties publiques françaises de réaliser ce barreau dans le cadre de la convention pour la création et l'exploitation d'Eurodisneyland en France et plus particulièrement son avenant numéro 8.

CONSIDÉRANT plus généralement l'intérêt public de la réalisation du barreau A4 RN36 justifié par le développement sans précédent du secteur et par l'augmentation subséquente prévue des besoins en déplacement, en particulier pour la desserte de Marne-la-Vallée depuis l'est du Département. L'accès à l'autoroute A4 depuis les mêmes secteurs, le contournement de Bailly-Romainvilliers et la désaturation du réseau viaire actuel du sud-est Val européen et singulièrement de Sérès, Bailly-Romainvilliers et Magny-le-Hongre.

VU le décret numéro 2010-1081 du 15 septembre 2010, approuvant cet avenant numéro 8 et le projet d'intérêt général relatif au quatrième secteur de Marne-la-Vallée.

VU le décret numéro 2015-1046 du 21 août 2015, approuvant des avenants aux conventions passées entre l'État et la société des autoroutes du nord et de l'est de la France dites SANEF.

VU les décisions de l'État du 4 juillet 2007 prorogées et du 27 juillet 2012 déclarant d'utilité publique ce projet.

S'ÉTONNE que l'État ait pu signer un avenant au contrat de concession avec la SANEF contraire à ses engagements précédents toujours en vigueur aujourd'hui.

S'INTERROGE sur les propos tenus par Monsieur le Préfet de région visant à refuser un projet sur lequel l'État est lui-même engagé contractuellement, qu'il a déclaré d'utilité publique et pour lequel il a mené partiellement, par mandat du Département, la procédure d'expropriation.

ATTIRE l'attention de l'État sur la fragilité juridique que ces éléments contradictoires apportent et estime que l'alternative proposée de complément de l'échangeur numéro 15 entre l'autoroute A4 et la RN36 ne répond que très partiellement à l'importance des enjeux.

Par conséquent, le Département de Seine-et-Marne demande par l'intermédiaire de cette motion à Monsieur le Préfet de région :

- de respecter les engagements contractuels et réglementaires de l'État ;
- de veiller au respect par la SANEF du projet déclaré d'utilité publique dans les travaux en cours ;
- de permettre la réalisation du barreau de liaison A4 RN36 en demandant à la SANEF les modifications nécessaires de son projet et en cédant les parcelles relatives au projet au Département afin que ce dernier puisse exécuter les travaux. »

Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Jean-François. Donc là, il y a une prise de position assez forte de notre part dans ce roman-feuilleton à qui j'ai redit ma position lors de la visite du nouveau Préfet de région Monsieur DELPUECH, il y a une semaine. Donc je vais... à moins qu'il y ait des prises de parole. Bernard, bien volontiers.

**M. CORNEILLE.** Simplement pour dire que bien sûr j'approuve cette motion puisque l'État semble faillir à ces engagements. Mais je voudrais en profiter pour dire qu'il y a d'autres secteurs et particulièrement le secteur de nord-ouest qui mériterait aussi une motion et il se peut que dans une séance prochaine nous la proposons. Ce secteur du nord-ouest est traité par le Département, depuis longtemps déjà puisque nous avons initié, lors du mandat précédent, la liaison Meaux-Roissy. Je crois qu'il y a un sujet, mémoire qui vient et qui va toujours dans ce sens. Donc ça c'est une bonne chose, le Département rempli, il remplissait ces obligations. Mais je voulais parler de la Nationale 2 qui est une Nationale d'État et qui depuis 1974, date de sa création, n'a pas subi d'aménagement. Aujourd'hui, c'est une Nationale extrêmement fréquentée. 55 000 véhicules jour, dont 6 000 poids lourds, des embouteillages fréquents le matin et le soir et une dangerosité qui s'accroît. Donc je crois, parce que je l'ai entendu aussi, que c'est, me dit-on, la Nationale la plus fréquentée du Département. Je demande que notre Assemblée, lors d'une prochaine séance, puisse à son tour, présenter une motion pour la Nationale 2. Je dois dire que j'ai interrogé, à plusieurs reprises, le Préfet de Seine-et-Marne. J'attends, depuis trois ou quatre ans, des réponses.

**M. LE PRÉSIDENT.** Moi, je m'associe tout à fait à ce que tu viens de dire, mais je voudrais donner un élément de réponse nouveau. C'est que dans le plan anti-bouchon négocié avec la Présidente de la région, sur 40 millions, nous avons obtenu 20 millions et dont AN2 dedans. Alors je sais bien qu'après il faut que l'État tienne ces engagements pour la partie qui lui revient, mais c'est quand même un dossier qui est en pleine évolution. Alors, je ne veux pas faire rêver les habitants et les riverains ou les usagers de cette route, mais c'est parti. Je pourrais d'ailleurs donner la parole à Claude LASHERMES sur ce sujet, si vous en êtes d'accord - Claude.

**M. LASHERMES.** Oui, Monsieur le Président. Effectivement, les négociations que vous avez menées avec la Région ont conduit celles-ci à intégrer cette opération des zones Roissy dans le plan anti-bouchon qu'elle vient de voter la semaine dernière. Et donc aujourd'hui, il appartient au Département de s'organiser pour aller plus loin sur cette opération en sachant, pour votre information, je pense que vous le savez, qu'aujourd'hui le Département conduit les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ce projet qui va quand même nécessiter un certain nombre d'années vu son importance.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Claude. Voilà les éléments d'information que je pouvais apporter - Oui Marianne.

**Mme MARGATÉ.** Oui. Sur ce projet de motion, évidemment comme l'a dit Bernard, on le soutient. Je pense que l'on aurait pu... Je ne sais pas d'ailleurs si nous avons déjà pris une position comme ça au Département, reposer la question de la suppression du péage de Coutevroult qui pose énormément de... et voilà. Pour lequel, les Seine-et-Marnais systématiquement doivent payer pour se rendre dans des trajets quotidiens. Et donc je pense qu'il serait aussi peut-être mérité d'avoir... dans le cadre de cette motion, de marquer la position du Département qui a déjà été marquée par d'autres moyens, mais c'était aussi l'occasion d'élargir la question.

**M. LE PRÉSIDENT.** Moi, je suis tout à fait. Nous avons donc, de nouveau, rencontré les gens de la SANEF. C'est très compliqué. Ils nous demandent 160 millions d'euros plus je ne sais combien de millions par année pour des... - 50, je crois - Ils ne veulent pas céder. Moi je pense que ce sont deux questions distinctes. On a bien la problématique de la desserte à Villages Nature qui avait été confiée par voie de convention à la SANEF. Pourquoi SANEF est dans l'affaire ? Et qui maintenant d'ailleurs, devrait même assumer son rôle jusqu'à l'obélisque, si on reprend la convention. Ce qui n'est pas le cas, pour le moment, dans ce qui est annoncé. Moi pour la SANEF, je pense qu'on peut effectivement remettre cela à une prochaine séance, mais aussi avec des éléments nouveaux que j'attends du nouveau Préfet de région sur ce sujet puisque évidemment je lui ai fait ma liste à la Prévert des problématiques seine-et-marnaise. Et

il faut bien reconnaître qu'il vient d'arriver et qu'il faut le laisser aussi le temps d'analyser tout cela. Donc vous avez raison. Il faut remettre ça y compris pour les tarifs pendulaires, y compris pour voir comment on gère ce positionnement du péage. Donc voilà ce que je peux vous dire – oui Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Oui Monsieur le Président. Cette motion est relative à une question que je crois tout à fait importante. En ce qui concerne le groupe des élus socialistes, nous la voterons également. Je pense que l'on peut obtenir un vote unanime de notre Assemblée sur ce sujet. Et pour les motions, on sait que c'est toujours important, parce que c'est la force de notre expression vers l'extérieur qui est en jeu. Cette affaire est importante. J'entends les demandes de certains de nos collègues d'y joindre d'autres dossiers. On peut tout à fait comprendre évidemment. Il y a des enjeux routiers très importants et en particulier dans notre rapport à l'État qui a conservé quelques kilomètres en regard de ceux qui nous ont transférés.

**M. LE PRÉSIDENT.** 194 kilomètres pour l'État, 4 300 pour nous.

**M. ÉBLÉ.** Voilà alors ce n'est pas exactement les mêmes non plus du point de vue des trafics sur ces différents réseaux. Néanmoins évidemment, nous avons des enjeux à défendre vis-à-vis de l'État sur ces questions routières. Mais là, il s'agit de parler d'une maîtrise d'ouvrage du Département contre laquelle l'État est en train de tenter de marquer des buts alors même qu'il a pris des engagements juridiquement extrêmement forts de nature conventionnelle, contractuelle et donc c'est totalement incompréhensible. Et ça constitue un revirement de la position de l'État, je dois le dire, car jusqu'à ce que je vous cède le fauteuil de Président, Monsieur le Président, l'État n'était pas sur la position actuelle voilà. Même si nous avons senti, dans la dernière période, quelques hésitations, quelques flottements. Il n'avait posé aucun acte irrémédiable. Alors qu'aujourd'hui, c'est le cas. Il se met en contradiction avec lui-même ce qui nous donne d'ailleurs, à nous et peut-être à d'autres justiciables, la possibilité d'aller défendre notre point de vue jusque devant les tribunaux. Pourquoi pas ? Il faut quand même se rappeler que les contentieux qui engagent l'État devant les tribunaux administratifs, l'État en perd, allez, une bonne moitié. Je n'ai pas le chiffre exact. Je dis ça à la masse, mais c'est de cet ordre. Donc l'État n'a pas toujours raison juridiquement au motif qu'il serait l'État. Il peut tout à fait avoir tort. Et là, je ne vois pas bien comment un juge ne le constaterait pas qu'il méconnaît sa propre signature. Donc il y a un sujet. Et je pense qu'il faut qu'on défende très fortement nos intérêts. Alors évidemment, il y a un troisième partenaire dans cette affaire. Et d'une certaine façon la question de Marianne MARGATÉ place ce troisième partenaire dans le débat, il s'agit évidemment de l'entreprise qui a la concession de l'exploitation du réseau autoroutier : la SANEF, parce qu'il y a les enjeux financiers. Mais la SANEF, le contrat de concession, il s'ajuste. Il se modifie. À partir du moment où nous aurions une position partagée avec l'État, l'État peut parfaitement soit par le jeu de la durée de la concession, soit par le jeu du prix faire bouger la position de la SANEF. Quand la SANEF nous dit très bien on peut faire, mais ça coûte tant. D'abord, il faut qu'on expertise ce qu'ils nous disent du coût, parce qu'ils présentent les choses au mieux de leur intérêt. C'est quand même juste une entreprise privée. Ce n'est pas une administration, la SANEF. Donc, ils présentent les choses à leur avantage, mais encore une fois ce prix si tant est qu'il serait validé en tout ou même en partie, un autre partenaire c'est l'État, peut éventuellement le faire moduler en trouvant des ressources pour la SANEF qui ne sont pas forcément un chèque que le Département serait bien en mal de faire d'ailleurs compte tenu des montants qui sont annoncés et même si ces montants étaient moindres. Voilà. Mais pour ça il faut qu'on soit très en phase avec l'État, parce qu'encore une fois c'est une négociation à trois ou même en l'espèce à deux, parce que nous on n'est pas partie à cette négociation-là même si on exprime des points de vue, mais c'est entre la SANEF et l'État. Mais donc il faut obtenir que l'État partage notre point de vue et aujourd'hui il semble qu'il s'en soit quand même beaucoup éloigné. Cette motion est tout à fait utile, me semble-t-il. Je crois avoir dit tout ce que je souhaitais vous dire, oui, l'essentiel.

**M. LE PRÉSIDENT.** En tout cas, moi je partage totalement. Je vous remercie de ce soutien unanime. Il y a une deuxième étape qui pourrait être... Bien sûr le contentieux poursuit. Une deuxième étape pourrait être aussi plus simple si l'État... On arrivait à convaincre l'État, c'est que la concession s'arrête en 2023. Je pense que sous condition de réalisation de travaux ou de politiques tarifaires différentes, il faudrait mettre des conditions vis-à-vis de sa prolongation. Je pense que là aussi il va falloir que l'on agisse très fortement puisque c'est demain. Et donc voilà une autre possibilité d'action en sachant que c'est bien la SANEF qui nous pose problème avec aussi la réalisation de bassins de rétention ou autres précisément où on doit faire un raccordement pour le barreau et un giratoire. Donc on voit bien qu'il y a une – comment dire ? – une collusion entre l'État et le DDT entre autres et la SANEF. Merci. Je porte au vote cette motion. Y a-t-il des abstentions alors ? Non. Eh bien ! Écoutez, elle est unanime. Je vous remercie, parce que ça lui donne de la puissance. Merci.

**N 5/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 5/01 donc. C'est la construction du cinquième collège de Chelles et c'est Geneviève SERT qui nous en parle.

**Mme SERT.** Bonjour à tous. Bonjour Président. L'augmentation démographique sur le secteur de Chelles rend nécessaire la construction d'un nouveau collège. Ce futur collège aura une capacité théorique de 600 élèves avec une demi-pension de type quatre, ça veut dire qu'on peut accueillir entre 450 et 650 rationnaires. Il sera édifié sur des terrains appartenant à un vaste complexe sportif. Ce site présente un enjeu urbain majeur puisqu'il s'agira d'utiliser la construction de ce collège pour recréer du lien entre les différentes entités urbaines que compose ce quartier. Classiquement ce programme comprend la construction d'un collège avec une demi-pension, du bâtiment collège, d'une demi-pension, d'un parking de 50 places et de 4 logements de fonction. Il sera bien sûr HQE (Haute Qualité Environnementale). L'enveloppe financière prévue, totale de l'opération peut être arrêtée à 19 391 000 et quelques euros (valeur en janvier 2017) dont 14,5 millions affectés aux travaux. Le reste c'est pour les études différentes. Voilà dans le cadre du concours de la maîtrise d'œuvre chaque candidat ayant remis un projet percevra une indemnité de 58 000 euros et quelques pour les pièces écrites et graphiques et de 3 800 euros pour la maquette. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier. Y a-t-il des questions ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci ma chère Vice-présidente en charge de l'éducation. Y a-t-il des prises de parole ? Je pense que... premier magistrat chellois.

**Mme SERT.** Vous êtes contre Monsieur RABASTE.

**M. LE PRÉSIDENT.** Brice à la parole.

**M. RABASTE.** Oui. Bonjour à tous. Chers Collègues. Merci Monsieur le Président. Merci chère Geneviève. Effectivement tu viens de présenter le projet de cinquième collège à Chelles. C'est un projet que nous attendions depuis longtemps et nous sommes très heureux qu'avec le concours efficace des services départementaux que je salue ici, concours des services de la ville de Chelles et bien sûr l'intervention signalée des élus, nous serions parvenus à ce vote aujourd'hui qui est le démarrage d'un beau projet qui verra le jour *a priori* aux alentours de 2021 qui est attendu par les Chellois. Je tiens à préciser pour mes collègues qui sont ici, comme je suis le Maire de la ville, je peux le préciser que c'est effectivement un collège qui va bien se positionner au cœur du centre-ville sur des terrains disponibles aujourd'hui qui n'avaient plus d'utilité sportive, qui va effectivement faire un lien entre différents quartiers et que la plupart des élèves, je pense même la quasi-totalité pourrait se rendre au collège à pied et qui sera très important, parce qu'aujourd'hui il y a d'énormes transhumances alors qui peuvent paraître minces à côté de celles que les élèves seine-et-marnais peuvent faire. Mais aujourd'hui, ce sera un vrai atout pour la réussite scolaire et pour les élèves chellois qui aujourd'hui sont dans beaucoup de préfabriqués au sein des collèges. Et donc, nous on peut vraiment se réjouir de cette belle réalisation qui est utile sur le territoire. Je remercie vraiment l'ensemble des services et des élus : Bernard COZIC, Geneviève SERT, Jean-François PARIGI qui ont travaillé sur cette réalisation. Merci à tous. Merci Monsieur le Président pour les élèves chellois. Donc avec Céline NETTHAVONGS on va pouvoir le présenter à nos différents acteurs du monde éducatif et parents d'élèves chellois qui l'attendaient avec impatience. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Brice.

**M. RABASTE.** Avis conforme de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui et je vais demander et c'est toi. Alors commission des finances - Vous voyez qui s'engage - Bon. Aussi on note non. Alors je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien ! Écoutez, nous sommes partis pour ce cinquième collège chellois.

**N 5/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** 5/02, c'est le concours Collège nature, chère Geneviève.

**Mme SERT.** Alors après cinq années d'existence, un constat : sept candidatures pour l'année 2014 – 2015 contre vingt en 2011 – 2012. Il fallait donc revoir ce projet de Collège nature. Et donc je vais vous citer simplement les changements.

D'abord, un changement d'appellation. Il est proposé effectivement de l'appeler maintenant Concours collège nature. Afin de privilégier un mode de travail collaboratif, il est proposé de confier l'organisation de ce concours à la Direction de l'éducation en partenariat avec mes collègues Isoline et Martine, donc les services des sports et ceux de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture. Nous avons choisi le nom ensemble, toutes les trois. C'est symbolique, mais c'est fort.

Ensuite, l'ouverture du concours au-delà des projets éducatifs 77. Afin que les projets éducatifs 77 ne soient plus l'unique encre de la participation des collèges au concours, il est proposé que désormais tous les collèges seine-et-marnais puissent candidater dès lors que leur projet a pour thématique le développement durable (environnement, social, économie) et que le projet est réalisé dans le cadre d'un PE77, d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou d'un projet d'établissement ou d'un tout autre cadre scolaire.

Financièrement, il y a aussi quelques petites différences. Les prix décernés aux trois collèges vont de 1 000, 750 et 500 euros. Ces tarifs-là sont remplacés désormais par des remises d'entrées pour visiter et découvrir les richesses naturelles et environnementales du Département (espaces naturels sensibles, balades à vélo, recyclerie) où nous pourrions aussi offrir des refuges écologiques en fonction du classement - Moi je tiens beaucoup aux hôtels à insectes et aux refuges pour les hérissons, Président. Je ne sais pas si on pourra en mettre dans beaucoup de collèges, mais l'hôtel à insectes, oui - Donc je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier. Bien entendu ces nouvelles dispositions contribueront à mieux valoriser et faire découvrir, à nos collégiens seine-et-marnais, les milieux naturels et les actions du Département en matière de développement durable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Oui, Smaïl demande la parole, il l'a.

**M. DJEBARA.** Merci Monsieur le Président. Chers Collègues. Alors moi cette délibération me gêne beaucoup. J'aurai quand même... J'aimerais rappeler que c'est quand même le Conseil des jeunes de Seine-et-Marne qui avait impulsé ce concours et qui avait été proposé à l'Assemblée départementale sous la présidence de Vincent ÉBLÉ. C'était une idée qui venait déjà des Seine-et-Marnais de travailler autour de ces questions de développement durable. Donc j'entends bien qu'il faille revisiter un petit peu le dispositif pour le rendre peut-être plus attractif, c'est l'objet de la délibération. Néanmoins, s'il faut ouvrir le pilotage, le dispositif et l'ouverture, je trouve ça plutôt positif. Mais le reste, je trouve que ça manque énormément d'attractivité, le fait de ne pas accompagner financièrement les projets à hauteur de 150 euros, ce n'était pas énorme. Et de retirer les prix de 1 000, 750 et 500 euros, ça manque vraiment de saveurs et d'attractivité. Je trouve qu'en fait il aurait mieux fallu plutôt revisiter et travailler un peu plus les choses, voire même le supprimer, parce que je trouve qu'aujourd'hui l'état actuel des choses qui est proposé manque cruellement de saveurs. Pour toutes ces raisons, je préférerais même voter contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** Geneviève. Mesdames, le trio féminin, porteur de cela - Allez-y Martine.

**Mme BULLOT.** Juste préciser qu'il y avait une baisse de proposition de projets. Donc un désintérêt pour le dispositif et que ça ne peut être que positif de le revisiter et de proposer une diversité de visites, de mises en situation pour les enfants ce qui était beaucoup plus théorique auparavant.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui.

**Mme SERT.** Je pense vraiment que pour les collégiens qui ont participé à ça on peut trouver des idées, ce sera fait avec eux, de prix. Par exemple, vélorail pour ceux qui n'habitent pas très loin, ça leur fera découvrir quelque chose de différent et de nouveau plutôt que d'avoir de l'argent dont ils ne bénéficieraient pas vraiment. Donc là on a vraiment un résultat au niveau de la classe entière. La classe va pouvoir aller... - Je dis vélorail parce que je trouve ça sympa, recyclerie enfin je ne sais pas - Ils iront ensemble visiter quelque chose. Vous voyez, c'est plus collectif. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Smaïl.

**M. DJEBARA.** Merci. Oui, ça j'entends très bien, mais enfin d'accompagner sur des visites collectives les collègues et leur donner des prix. Je rappelle que cet argent est utilisé par les collègues pour améliorer leur cadre de vie au regard des projets qu'ils portaient eux-mêmes. Donc ça n'est pas incompatible. Et je ne mets pas du tout l'idée de devoir revisiter pour pouvoir rendre plus attractif, le sujet n'est pas là. Je suis tout à fait d'accord avec vous, puisqu'il n'y a que sept collègues qui ont candidaté l'année dernière par rapport à vingt au départ. Mais, je pense que ce que vous proposez-là ne va pas dans le bon sens pour permettre vraiment d'avoir cette attractivité. C'est le sentiment que me donne la lecture de ce mémoire et c'est pour cette raison que je préfère voter contre pour retravailler. Donc ce n'est pas une hostilité dure par posture. C'est juste que j'estime qu'il faut revoir la copie, voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Moi j'entends bien. Il y avait une première copie qui est revue. Je pense que pour la deuxième copie que nous proposons il faut peut-être effectivement s'imposer une clause de revoyure et puis faire un bilan de ce qui est fait, de ce qui marche avec les scolaires. Moi je vous propose cela. À l'évidence ce que nous proposons peut être amendé, peut être revu, corrigé avec ceux à qui ce dispositif s'adresse - Oui Smaïl.

**M. DJEBARA.** Dernière pour conclure. Donc on va s'abstenir au regard de ce que vous nous indiquez. Je regrette tout de même que le mémoire indique effectivement la contrainte budgétaire que le Département subit, mais ce dispositif ne coûtait au bas mot maximum si les 127 collègues participaient : 23 000 euros. Au regard du volume budgétaire que nous gérons annuellement, je trouve que mettre cet argument dans la délibération, je trouve ça un petit peu limite, voilà. Mais, on... Mesquin, ce que dit Sarah.

**M. LE PRÉSIDENT.** J'en conviens.

**M. DJEBARA.** Voilà merci – je n'ai pas osé, mais si tu me lances, c'est bon –, mais voilà, nous nous abstiendrons.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'accord. Je sou mets donc à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Donc je ne pense pas. Par contre, des abstentions du groupe d'opposition. Ok, donc c'est adopté. Moi je pense très sincèrement, et ce n'est pas pour botter en touche qu'il faudra analyser ce qui est proposé, revoir à l'aune aussi de ce qui se passera dans les établissements avec les profs, les classes concernées, enfin voilà. Et puis, on revoit le dispositif en laissant de côté la contrainte budgétaire si elle reste raisonnable - Oui Geneviève.

**Mme SERT.** Je vous propose de faire un bilan l'année prochaine. Ok.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ok. Et vous nous le rappelez si on fait semblant de l'oublier. D'accord. Mais ça ne sera pas le cas.

**Mme SERT.** Non, mais Monsieur KHADRAOUI l'a noté. Il n'y aura pas de souci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ça ne sera pas le cas. Voilà c'est voté.

**N 5/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** On peut passer au 5/03 : l'enseignement privé. Geneviève SERT.

**Mme SERT.** Alors en application des dispositions de l'article L4125 du Code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. Pour le Département, ce principe se concrétise par l'obligation de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des 17 collèges de l'enseignement privé sous contrat qui sont calculés conformément à la convention adoptée le 27 juin 2014 avec l'association diocésaine. Cette convention a été établie pour une durée de trois ans à compter de 2015 pour se terminer en 2017.

Pour 2017, la contribution globale du Département aux dépenses de fonctionnement s'élève donc à 6 662 122,10 euros, correspondant à un effectif de 9 571 élèves. La dotation à verser aux établissements de l'enseignement privé sous contrat au titre de la part personnelle s'élève à 2 700 000 et quelques euros et la dotation à verser au titre de la part matérielle à 2 951 000 euros. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je laisse la parole à Bernard, je pense. Bien volontiers Bernard, c'est sans...

**M. CORNEILLE.** Je ne l'avais pas demandé.

**M. LE PRÉSIDENT.** La souhaitez-tu ?

**M. CORNEILLE.** Donc c'est sans surprise, oui et puis je ne vais pas en faire des tonnes puisque depuis 2012 ou 2013, je crois, c'est le Tribunal administratif de Marseille qui avait émis un avis et la jurisprudence court qui fait que les conseillers départementaux à la demande des diocésaines, parce que ça ne se fait pas naturellement. Le diocésain a demandé qu'on intervienne pour des aides aux fonctionnements. C'est dans le cadre de la loi et de la jurisprudence. Néanmoins, il y a peu de temps, je crois que c'était la dernière séance ou l'avant-dernière, nous étions sortis du cadre puisque pour trois collèges, me semble-t-il, nous avons financé des dépenses d'investissements et là ce n'était pas du tout obligatoire. Je pense qu'il y a... On ne traite pas les choses de la même façon et ça marque bien une volonté qui est la vôtre que je respecte, que j'approuve, d'aider toujours plus l'enseignement privé. Et moi je préfère aider toujours plus, mais là ce n'est pas trop le cas l'enseignement public. Donc je voterai contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce mémoire ? Donc je le soumetts à vos suffrages. Il y a donc en vote... Ah oui ! L'avis des finances, pardon. C'est Xavier – Merci Geneviève.

**M. VANDERBISE.** Avis conforme de la Commission.

**M. LE PRÉSIDENT.** Donc y a-t-il des votes contre ? Marianne et Bernard, c'est cela ? Des abstentions ? Donc deux vote contre. Le reste est positif. Il est donc adopté.

**N 5/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 5/04 : prestations accessoires aux personnels logés par nécessité absolue de services. Bernard COZIC.

**M. COZIC.** Oui. Bonjour Président. Bonjour Chers Collègues. Donc, ce rapport a pour objet le forfait de prestations accessoires accordé au personnel logé pour nécessité absolue de services dans les collèges. Conformément aux dispositions de l'article R216-12 du Code de l'éducation, le Département accorde, aux occupants des logements de fonction des collèges logés par nécessité absolue de services, des prestations accessoires. Il s'agit d'un forfait correspondant à la prise en charge par la collectivité des consommations de fluides des agents logés. Ce forfait se doit être fixé chaque année par le Conseil départemental et le taux d'actualisation ne peut être inférieur à celui de la dotation générale décentralisation. Celle-ci n'évoluant plus depuis 2009, il est proposé de maintenir le forfait prestations accessoires inchangé pour 2017. En cas de dépassement du montant du forfait par l'occupant, celui-ci rembourse les sommes dues au collègue qui reverse ensuite au Département les sommes dues pour les consommations de gaz et d'électricité puisque désormais les factures de ces deux énergies sont réglées directement par la collectivité. Je vous remercie de vous prononcer sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Bernard. Je le soumetts à vos votes. Y a-t-il des prises de parole avant ? Non, il ne semble pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Le 5/04 est adopté. Merci.

**N 5/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** 5/05 : logement de fonction. Toujours Bernard.

**M. COZIC.** Alors ce rapport a pour objet donc, suite au Conseil d'administration des collèges ayant voté de nouvelles propositions d'attribution logement au titre de l'année scolaire 2016 – 2017, je vous invite à approuver les listes d'attribution de logement de fonction par nécessité absolue de service ou utilité de service qui sont jointes en annexe de ce projet de délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Bernard. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci.

**N 5/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors nous arrivons au 5/06, il est question de sectorisations. Geneviève.

**Mme SERT.** Suite à la nouvelle sectorisation... Alors il s'agit de la sectorisation pour le nouveau collège de Coubert et de la modification de la sectorisation des collèges de Chaussy à Brie-Comte-Robert, des Capucins à Melun, Charles Peguy à Verneuil-l'Étang, Marie Laurencin et Gérard Philippe à Ozoir-la-Ferrière. Suite à la nouvelle sectorisation votée en Assemblée départementale en décembre 2015 pour les collèges de Brie, il a été décidé, au regard de l'évolution des effectifs scolaires du territoire, qu'un nouveau collège, d'une capacité de 600, serait construit à Coubert pour une ouverture programmée en 2022. Les services du Département ont étudié plusieurs hypothèses de sectorisation qui permettent d'équilibrer les effectifs scolaires des collèges du territoire. Ces différents scénarios et leurs impacts ont été présentés à tous les partenaires concernés (les élus locaux, les communautés éducatives, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, les transporteurs, les syndicats d'enseignants et les fédérations de parents d'élèves) lors d'une réunion de concertation le 26 janvier 2017. Cependant, point important, les données des effectifs primaires, il faudrait que l'on tpe dans les maternelles donc ça devient extrêmement compliqué, ne permettent pas de réaliser des projections au-delà de 2020. Nous devons donc revoir à travers d'une nouvelle concertation juste avant l'ouverture de ce collège la sectorisation.

Le CDEN a été réuni le 7 mars et consulté pour donner son avis sur ce projet. Alors la nouvelle sectorisation qui est proposée, vous en avez une page et demie. Je pense que vous l'avez attentivement lu. Je ne vais pas vous en faire lecture intégrale. Simplement vous dire que le nouveau collège de Coubert se définira avec l'intégralité des communes de Coubert, de Courquetaine, de Grisy-Suisnes, de Limoges-Fourches, de Lissy et de Soignolles-en-Brie et Solers.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole sur ce dossier ? - Daisy, tu as la parole.

**Mme LUCZAK.** Bonjour à tous, tous les collègues. Bonjour et je voudrais simplement remercier l'ensemble des services, l'ensemble des élus pour leur réactivité, parce que suite à notre épisode un peu malheureux de 2015. En tout cas, toutes les forces et les volontés ont été regroupées de façon à trouver à la fois du foncier, à la fois un projet et ont été très, très vite. Donc c'était l'occasion pour moi de remercier tout le monde. Alors parallèlement ce qui n'est pas aussi simple, c'est d'arriver à travailler avec la DDT et donc j'en fais l'expérience, mais au moins les services aussi m'aident, sont à mes côtés donc voilà. Et on ne peut que se féliciter sur les nouvelles sectorisations qui prennent bien en compte l'intégralité de chaque commune. Ça va être quand même plus facile, plus lisible pour les parents quand on peut desservir de façon beaucoup plus logique les secteurs. Oui, on va travailler sur la sectorisation, l'ensemble des élus sur la sectorisation du collège de Coubert sont heureux et de toute façon ont été sur avis unanime, favorable suite à la présentation de la sectorisation. Merci Geneviève. Merci à tous les services et merci à mes Chers Collègues.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui Monique DELESSARD a la parole - Monique.

**Mme DELESSARD.** Oui Monsieur le Président. Chers Collègues. Je voulais simplement réagir. Bien sûr, je suis tout à fait pour cette sectorisation, mais vous avez dit dans vos propos liminaires tout à l'heure que peu de sectorisations avaient été faites ces dernières années et que vous pensiez que ce n'était pas une très bonne chose et que maintenant vous aviez tout à refaire. Je pense que c'est quand même important de redire toutes les sectorisations, et Madame TRAN est présente et elle en a fait plus d'une avec moi, de dire que pendant toutes ces années beaucoup de sectorisations aussi ont été faites. Je pense que c'est important de le redire face à l'Assemblée. Je crois que ce sont des moments pas faciles à vivre. J'ai partagé

certaines moments justement avec Madame SERT. Et de redire que des moments partagés avec des sectorisations compliquées à faire, je peux vous assurer que l'on en a fait pendant toutes ces années où nous avons la main. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui Monique. Moi je pense aussi que quand j'avance quelque chose, j'essaie de voir ce qu'il en a été. Ce que je voudrais dire et ce n'est pas un jeu politique que je fais, c'est un constat. C'est un constat qui nous amène d'ailleurs à des situations très difficiles. En 2014, vous avez fait une sectorisation. En 2013, trois sectorisations. En 2012, une. En 2011, une. Et si on reprend l'intégralité de votre mandature, en gros ça fait à peu près trois sectorisations par an. Moi j'entends bien ce qui est dit. Simplement de quoi nous héritons aujourd'hui. Ça abouti à des situations de sur-effectifs dans nombreux secteurs. Je vais vous les donner et ce n'est pas moi qui les donne. Ce sont les chiffres des établissements et de l'Éducation nationale : surchauffe à Villeparisis, à Claye-Souilly, à Chelles, à Thorigny-sur-Marne, à Bussy-Saint-Georges, à Meaux, à Crécy-la-Chapelle, à La Ferté-sous-Jouarre, à Mouroux, à Verneuil l'Étang, à Moissy-Cramayel, à Fontainebleau, à Perthes-en-Gâtinais, à Montereau, à Château-Landon, à Dammarie-les-Lys, et où il y a des situations d'extrême urgence qui nous ont conduits, je dirais forcé à une sectorisation en cinq mois, par exemple sur Dammarie. Donc moi, je tiens ici à remercier nos services. Et cette situation d'urgence que nous retrouvons par ailleurs sur d'autres territoires nous ont engagé à treize procédures, treize, de sectorisation depuis notre entrée en fonction du 4 avril 2015. Et sur treize, huit ont déjà abouti. 2015, deux sectorisations menées secteur de Brie-Comte-Robert, Ozoir-la-Ferrière, Lésigny et secteur de Lizy-sur-Ourcq, Crouy-sur-Ourcq en 2016. Une sectorisation menée dans le secteur de Val-Maubuée. En mars 2017, quatre sectorisations abouties dans les secteurs de Coubert, de Dammarie-les-Lys, de Montévrain, Serris, Chessy et de Nangis, Provins, Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly. Donc, pour la seule année 2017, nous avons engagé neuf sectorisations. Ça vous donne l'ampleur de la problématique. Et cette urgence en plus, nous devons la gérer avec un contexte, une contrainte supplémentaire sur laquelle je ne veux pas céder. C'est contrairement à ce qui a été fait avant, nous n'augmenterons la capacité des collèges puisque ce qui avait été avant, moi je trouve sur un plan pédagogique c'est un non-sens et sur un plan d'encadrement des élèves et donc oui on va devoir construire des collèges 600, mailler plus le territoire et *grosso modo* à 20 millions pièce le nouveau collège, vous voyez l'effort que ça suppose qui va d'ailleurs rejoindre un maillage du territoire supplémentaire et résoudre aussi des problèmes de transport. Et j'y reviendrai peut-être après, moi je ne cautionne plus le développement unilatéral de certaines villes pôle qui développent des plans de logement sans nous concerter, sans nous concerter et qui devraient aboutir à construire de nouveaux collèges sur ces sites, ces villes pôle en virant – passez-moi l'expression – les élèves des communes environnantes. Je n'accepte plus ce mode de fonctionnement. Et quand je vois la problématique de Nangis, je peux... Et ce que dit Monsieur le Député maire sur mon compte, je suis gentil pour ne pas dire poli quand on sait que dans le même temps, il avance un programme de 600 logements. Ben quand on avance un programme de 600 logements sans concertation avec nous, il ne faut pas s'étonner qu'après au niveau des équipements collèges et lycées, ça explose ou ça va exploser. Donc là aussi, je le dis il faut que nous travaillions en concertation et dire aux élus responsables de ces aménagements de territoires propres à leur ville ou à leur commune que tout cela ça se voit ensemble. Et que derrière, il y a des élèves à déplacer. Il y a des transports à modifier. Il y a des familles qui verront éventuellement des fratries éclater avec une partie là, une partie ailleurs. Et que ça ne peut pas simplement se résoudre à cela. Voilà ce que je dis et que moi je dis à la Direction d'éducation, mais elle le sait. C'est d'ailleurs pour ça que j'ai créé un petit groupe propre à la sectorisation. On ne peut plus subir des décisions prises par des élus fussent-ils des grands élus et qui après viennent nous trouver pour répondre à ce qu'ils ont amené. Ce n'est pas possible – Oui, Smail.

**M. DJEBARA.** Oui Monsieur le Président. J'écoute attentivement ce que vous avez dit, mais sur un sujet comme celui-ci je ne pense pas qu'il faille opposer les sectorisations qui ont pu être faites avant et maintenant. Les situations peuvent évoluer. Elles évoluent. Il y a des raisons démographiques. Vous l'avez indiqué. Et je pense que la précédente majorité a fait ce qui lui semblait être bon au moment où elle était en responsabilité. Et aujourd'hui, vous prenez vos responsabilités à la tête de l'exécutif. D'ailleurs, nous voterons cette délibération. Donc je ne pense pas qu'il faille... Il n'y a pas de comparaisons à mener, en fait voilà. C'est ce que je voulais souligner, parce que vous ne voulez pas en faire un enjeu politique. Vous faites un constat. D'accord. Dont acte. Néanmoins, sur des sujets comme celui-ci, c'est important pour nos élèves, nos futurs citoyens, qu'ils soient dans de meilleures conditions. Vous prenez. Vous les faites. Mais des comparaisons... Vous vous aviez fait neuf sectorisations en deux ans, tant mieux, parce que peut-être que c'était nécessaire on l'aurait peut-être fait à votre place si nous... deux ans vous êtes en responsabilité. Voilà, mais... Chaque situation, chaque époque a sa situation et je ne pense pas que ces considérations de comparaison soient utiles. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je ne fais pas de comparaison. Je donne un constat. Je donne aussi l'évolution de certains secteurs qui ne nous appartient pas de juger, mais dont il faut que ceux qui en soient à l'initiative assument leur responsabilité. C'est tout ce que je dis. Ok. Donc je soumets cette secto à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc elle est adoptée. Merci.

**N 5/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, nous passons au 5/07 qui est donc la secto sur Dammarie-Geneviève.

**Mme SERT.** Merci. C'est cette fameuse décision qui est attendue par l'Éducation nationale puisque cette après-midi, ils mettront en route l'organisation pratique puisqu'elle va intervenir exceptionnellement à partir de la rentrée septembre 2017. Alors que se passe-t-il ? La hausse constante des effectifs au collège Georges Politzer conduit à un dépassement à venir de sa capacité maximale d'accueil, alors que le collège Robert Doisneau dispose lui de places vacantes. On est bien entendu dans la ville de Dammarie-les-Lys. Dès lors, pour pallier au sureffectif et accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des élèves dammariens, il est proposé de rééquilibrer la secto entre les deux collèges. Et au vu des projections d'effectifs indiquant dans les années à venir une croissance continue, des aménagements sont, par ailleurs, prévus afin d'augmenter la capacité d'accueil d'une cinquantaine de places dans chaque collège. Différents scénarios de changement de sectorisation et leurs impacts ont été présentés, à tous les partenaires concernés lors d'une réunion de concertation le 12 janvier 2017. Le CDEN a été consulté bien entendu pour donner son avis sur ce projet.

Je vous propose donc de modifier la sectorisation du collège avec le secteur de recrutement de Doisneau et de Georges Politzer défini comme vous l'avez sur le document papier. Je pense que ce n'est pas utile de vous faire l'intégralité de la lecture, mais je peux revenir si vous le voulez. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier. Je remercie Véronique VEAU qui a été partenaire également dans ce projet de resectorisation puisque ça l'a touché particulièrement. Avez-vous des questions ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Véronique demande la parole, elle l'a.

**Mme VEAU.** Alors je tiens à remercier les services et Geneviève évidemment pour cette réactivité sachant que c'était quand même un secteur qui, ça fait de très nombreuses années, était « en surchauffe », avant nous. Et c'est vrai qu'il n'y avait rien qui n'avait bougé. Donc là ça a vraiment explosé en décembre ce qui a fait que nous avons quand même été obligés d'être très réactifs et je remercie tous les services de l'avoir fait. Attention, parce que nous n'avons pas noté aussi le secteur de Saint-Fargeau-Ponthierry qui va être également en surchauffe d'ici peu de temps puisqu'il y a des logements qui sont construits sur les villes proches.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Donc je soumetts à vos suffrages. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci.

**N 5/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** On passe au 5/08. Toujours une modif de secto. Geneviève.

**Mme SERT.** Alors il s'agit de la sectorisation des collèges Lucie Aubrac Montévrain, le Vieux Chêne à Chessy et Madeleine Renaud à Serris. En décembre 2013, l'Assemblée départementale a voté la sectorisation du collège qui s'appelle maintenant Lucie...

**M. LE PRÉSIDENT.** Non. Tu te trompes.

**Mme SERT.** Pardon ! Nangis, il est là à gauche. Je l'ai rangé déjà. Excusez-moi.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bon, bon. On revient au 5/08. C'est bien ça.

**Mme SERT.** 07.

**M. LE PRÉSIDENT.** 08.

**Mme SERT.** Je n'ai pas de 08.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je maintiens.

**Mme SERT.** Attendez. Attendez. Je l'ai rangé vraiment sous la pile. Pardon ! Alors, excusez-moi – Modification de la secto des collèges de Nangis, de Châtelet-en-Brie, de Montois et de Provins. Le collège René Barthélemy de Nangis est le collège de Seine-et-Marne qui a la capacité d'accueil la plus grande (1000 élèves) et une montée d'effectifs croissante. Compte tenu de ce que vous voulez nous dire Président, nous n'aimerions pas arriver à 1000 élèves. C'est pour ça que nous avons entrepris cette sectorisation dans un objectif de bien-être pour les élèves et de bonne gestion des collèges, il nous semble important de stabiliser autour de 750 ce qui est déjà beaucoup et bien entendu d'alléger dans le même temps le collège Donnemarie-Dontilly. Cette modification de sectorisation permettra également d'optimiser les capacités d'accueil des collèges Marie Curie à Provins, Jean Rostand à Bray et Rosa Bonheur au Châtelet. Il y a plusieurs hypothèses, de nombreuses hypothèses. Ce ne sont pas plusieurs. Ce sont de nombreuses, nombreuses, nombreuses. Je crois qu'on est à 11 ou 12 hypothèses qui ont été étudiées par les services que je remercie, parce qu'ils ont fait un travail remarquable. Bien entendu tous ces scénarii ont été proposés à différentes réunions sur la sectorisation, de concertation le 23 mai, le 20 juin et le 5 janvier 2017. Cette nouvelle sectorisation s'appliquera pour les nouveaux entrants au collège à partir de la rentrée de septembre 2018. Le CDEN s'est réuni en séance le 7 mars 2017, et il a été consulté pour donner son avis sur ce projet. Je vous propose donc d'établir, pour la rentrée 2018, les différents secteurs de recrutement qui sont sur le papier alors dont je propose de ne pas vous faire lecture comme d'habitude sauf si vous y tenez. Et je vous remercie d'approuver cette décision. Parole ? Personne.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Je ne sais pas si ça a été dit, mais cette nouvelle sectorisation, je pense que oui, prendra effet à la rentrée 2018.

**Mme SERT.** Oui, oui, je l'ai dit.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ok. Alors y a-t-il des prises de parole ? Donc je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est voté. Merci.

**N 5/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous pouvons donc passer au 5/09. C'est donc une modif de secto et toujours Geneviève.

**Mme SERT.** Alors en 2013, l'Assemblée départementale avait voté la sectorisation du futur collège qui désormais s'appelle le collège Lucie Aubrac. Il avait été acté la nécessité de modifier le périmètre de recrutement à la livraison des locaux définitifs. Il est donc proposé, à présent, d'arrêter la nouvelle sectorisation qui sera effective à l'ouverture des locaux définitifs du collège qui est prévue en 2019. Voilà. Je vous propose d'établir, à compter de cette ouverture 2019, le recrutement du collège... l'intégralité de Lucie Aubrac à Montévrain qui accueillera l'intégralité de la commune de Montévrain. Le Vieux Chêne à Chessy aura l'intégralité des communes de Chalifert et de Chessy. Et Madeleine Renaud à Serris aura l'intégralité du territoire des communes de Serris et de Villeneuve-le-Comte. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier. Des questions ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole ? Là aussi sur un secteur en plein boum.

**Mme SERT.** Oui.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est adopté. Merci.

**N 5/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 5/10 qui est donc la politique départementale de soutien en sport de haut niveau. Martine BULLOT.

**Mme BULLOT.** Merci Président. Donc il s'agit là de procéder à l'approbation des dispositifs précédents et de décider de l'approbation du nouveau dispositif de soutien départemental en faveur du haut niveau sportif – pardon - Donc nous avons défini de nouvelles orientations pour un dispositif départemental en faveur du haut niveau, parce que le Département veut maintenir et rendre plus lisible son accompagnement financier en faveur de l'ensemble des bénéficiaires du dispositif haut niveau, c'est-à-dire des associations, des comités départementaux, des sportifs individuels de haut niveau.

Le Département veut également créer une relation directe avec l'ensemble des sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles. Enfin, le Département veut donner une visibilité accrue à son soutien en faveur du sport de haut niveau seine-et-marnais d'une façon globale.

Pour répondre à ces orientations, il est nécessaire de faire évoluer les critères existants concernant le dispositif en faveur de ce sport de haut niveau.

Il est proposé pour ce même niveau d'évolution, enfin de plafonner les augmentations et diminutions de subventions à 10 %, pour l'année 2017 par rapport aux attributions 2016, afin de favoriser une transition entre les précédents dispositifs et le nouveau. Voilà. Je vous propose de vous prononcer sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Martine. En clair, c'est la volonté d'aller vers une attribution directe des aides en bourse individuelle aux sportifs sans passer par les comités sportifs. Je crois que c'est important après y voir et j'ai tenu à ce que les handisports soient compris également dans ce dispositif - Oui Monique, tu as la parole.

**Mme DELESSARD.** Monsieur le Président, je n'ai peut-être pas tout compris dans les propositions que vous nous faites, mais je n'ai rien vu qui concernait par exemple le club de hand de Pontault-Combault. Quel est le... quel sera le... Je pense que c'est un... du haut niveau. Je pense qu'il est aujourd'hui avec de très bons résultats de professionnels. Je n'ai pas vu du tout vers quoi se proposer d'aller.

**M. LE PRÉSIDENT.** Martine, ce n'est pas le même dispositif. Si.

**Mme BULLOT.** Il rentre dans les sportifs, dans les comités de haut niveau.

**Mme DELESSARD.** Oui, mais ce n'est pas détaillé du tout à marge réelle.

**Mme BULLOT.** Ce n'est pas détaillé, mais peut-être que dire ça d'une façon technique, beaucoup plus claire que je ne serais le faire. Mais il n'y a plus de distinguo particulier, soit au niveau des actions et des résultats évidents que l'évaluation se fait, mais d'une façon beaucoup plus claire, plus lisible. Denis BRISSON va vous en donner le détail.

**M. LE PRÉSIDENT.** Denis BRISSON va vous... Je confirme le haut niveau de Pontault. Ça oui. Denis BRISSON va vous donner des précisions.

**Mme DELESSARD.** Un habitué d'ailleurs, habitué à tous les matches.

**M. BRISSON.** Oui merci. Absolument. Donc Pontault n'est pas sorti du dispositif bien évidemment. Il n'y a plus le distinguo qui existait précédemment entre le très haut niveau et le haut niveau, mais l'équipe est toujours intégrée dans les équipes qui évoluent à haut niveau avec une difficulté d'accès au haut niveau qui a été précisée. Elle apparaît dans le groupe zéro, etc. Il n'y a pas de souci. Pontault est toujours dans le dispositif bien évidemment, mais il n'y a pas un traitement particulier. Il est intégré au même titre que les autres équipes.

**Mme DELESSARD.** Avec des subventions identiques.

**M. LE PRÉSIDENT.** On pourra regarder, mais je vais donner la parole à Smail. Mais on pourra regarder sur le plan de l'individualisation en commission permanente, par exemple en fonction – oui Smail.

**M. DJEBARA.** Oui Monsieur le Président. Merci. Oui c'est effectivement ça la question. En fait, on a du mal, à la lecture du mémoire, de voir comment l'accompagnement financier se fait sur une équipe de haut niveau comme le hand. Admettons que l'année prochaine, l'équipe de Pontault monte en première division, on a dû mal à voir la lisibilité que pourrait être l'accompagnement du Département à ce niveau-là. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Moi pour répondre et sans vouloir du tout botter en touche sur ce sujet-là, c'est une question qui est sur un dispositif abordée en séance pour ce qui vient d'être dit, on l'abordera en CP. D'accord – Virginie, vous avez la parole.

**Mme THOBOR.** Oui, merci. Juste deux remarques. La première sur les bourses individuelles, je m'étonne. J'ai une remarque notamment sur la place du club par rapport au dispositif d'aide individuelle et le fait aussi de devoir justifier d'un certain nombre de conditions qui sont afférentes à l'obligation qu'on les clubs en tout cas de vérifier qu'ils sont bien à jour du suivi médical, etc., etc., etc. Et du coup, je me pose la question de pourquoi le Département s'autoriserait cette contrainte-là à partir du moment où c'est de fait imposé par le cadre du sport du haut niveau. Voilà donc ça, c'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque c'est quand on parle de sportifs seine-et-marnais, est-ce que c'est sportif né en Seine-et-Marne ou c'est sportif licencié en Seine-et-Marne ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors Denis BRISSON, parce qu'alors là ce sont des questions auxquelles je ne peux pas forcément répondre.

**M. BRISSON.** Le principe de base est effectivement d'être un sportif licencié en Seine-et-Marne. La seule exception faite concerne les Jeux olympiques et les qualifications ou les médailles olympiques où là effectivement un athlète peut ne pas être licencié en Seine-et-Marne, mais résidant en Seine-et-Marne à partir du moment où il ne peut pas pratiquer sa discipline à haut niveau sur le Département. L'exemple type est l'exemple de Benjamin ONFRAY lors de la dernière Olympiade. Plongeur à dix mètres, il n'y a pas de piscine qui a une plateforme à dix mètres sur le Département. Donc il est obligatoirement licencié à l'extérieur du Département, mais habitant le Département, il a été soutenu pour sa participation à l'Olympia de Rio 2016.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ça vous satisfait comme réponse. Merci Monsieur BRISSON. Donc je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Les abstentions, c'est tout le groupe sauf Marianne et Bernard. D'accord. Il est adopté. Merci.

**N 5/11**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 5/11 : l'UNSS, l'APSL. Martine BULLOT toujours.

**Mme BULLOT.** Le Département soutient et encourage les pratiques sportives pour tous et de tous niveaux. Cette volonté se traduit par l'aide qu'il apporte aux associations sportives têtes de réseau départemental, qui développent sur le territoire des actions en faveur du sport scolaire et qui accompagnent l'organisation de nombreuses manifestations sportives. Il s'agit de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et de l'Association Profession Sport et Loisirs (APSL) dont la mission est de favoriser la création d'emplois stables et de structurer les offres et demandes d'emplois. Il est donc proposé de leur attribuer des subventions pour un montant total de 132 534 euros. Et il vous est proposé, dans le même temps, d'approuver les projets de conventions correspondants.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole sur ce mémoire ? Non. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est approuvé. Merci Martine. Merci à vous et aux services.

**N 1/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** On passe au 1. On revient au 1 en fait, c'est le CID de Moret-Seine-et-Loing et c'est Olivier LAVENKA qui nous en parle.

**M. LAVENKA.** Oui, merci Monsieur le Président. Notre politique contractuelle à destination des EPCI entre en vitesse de croisière. À ce jour, nous avons 12 contrats intercommunaux de développement qui sont ou finalisés ou en cours de finalisation. Ça concerne pratiquement 50 % des EPCI de notre Département. Vous vous souvenez que nous avons adopté il y a quelques semaines le premier CID, celui du territoire de Coulommiers. Nous vous proposons aujourd'hui d'adopter le deuxième et non pas le second qui est celui de la communauté de commune Moret-Seine-et-Loing. Conformément au règlement du CID, ce contrat se compose de deux parts : une part à destination de la communauté de commune elle-même et une part pour les communes de plus de 2 000 habitants du ressort de cette communauté de commune, elles sont très exactement six. L'enveloppe totale est de 1 970 000 euros. Cette communauté de commune compte aujourd'hui un peu plus de 38 000 habitants à raison donc de 17 euros par an et par habitant sur la durée du contrat qui est de trois ans. Ce contrat comportera 23 actions, 5 sous maîtrises d'ouvrages communautaires pour une somme totale de 1 870 000 euros dont la principale concerne le pôle économique des Renardières sur la commune d'Écuelles pour 514 000 euros. Reste dix-huit projets strictement communaux pour un tout petit moins de 900 000 euros, sept concernent la commune de Moret-Loing et Orvanne, trois Champagne, un Thomery, trois à Montigny-sur-Loing, deux Vernou-la-Celle et un Saint-Mammès.

Et je voudrais pour terminer saluer le travail collaboratif excellent avec Patrick SEPTIERS entre ces services communautaires et services du Département qui a permis d'aboutir à la conclusion d'un contrat de grande qualité.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pour les finances, Béatrice RUCHETON.

**Mme RUCHETON.** Avis conforme de la commission des finances Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci - Patrick, tu souhaites avoir la parole et tu l'as.

**M. SEPTIERS.** Oui, merci. C'est simplement pour remercier l'Assemblée qui j'espère va voter le contrat et puis les services et Olivier qui ont permis de monter ce contrat rapidement. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'opérations, 18. Et il a fallu trouver les consensus nécessaires. Je crois que ça a été fait et que nous allons pouvoir ainsi pendant trois ans mener des opérations qui sans l'aide du Département, nous n'aurions pas pu réaliser. Donc un grand merci au Département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, merci à nos services qui ont bien travaillé depuis le bureau des collectivités locales jusqu'aux différentes Directions. Je sou mets donc ce mémoire... Ah pardon ! Marianne demande la parole, elle l'a.

**Mme MARGATÉ.** Merci Monsieur le Président. Évidemment notre groupe votera pour ce mémoire, mais j'en saisis l'occasion pour souhaiter que nous puissions avancer sur notre CID de notre secteur puisque nous sommes aujourd'hui suspendus à d'autres démarches. J'en avais touché deux mots à Monsieur LAVENKA. J'espère qu'une nouvelle date de rendez-vous permettra d'avancer sur notre CID, malgré la complexité... enfin CID le dispositif un peu particulier, malgré la complexité de notre secteur puisque nous sommes évidemment en intercommunalité interdépartementale avec le Val-d'Oise, mais comme j'ai appris par ma collègue Virginie que dans le Sénart ça avait avancé malgré une interco interdépartementale, je ne doute pas que nous trouverons les voies pour avancer également dans notre secteur du Nord. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Olivier.

**M. LAVENKA.** Merci Président. Je pense que c'est une simple question de calendrier qui devrait se régler dans les prochains jours. Alors pour être tout à fait précis, ce n'est pas un CID. C'est un dispositif *ad hoc* malheureusement puisque je répète encore une fois que nous

regrettons que les départements voisins, qu'il s'agit de l'Essonne ou du Val-d'Oise ait refusé notre proposition de conclure un contrat tripartite qui aurait concerné les deux départements Seine-et-Marne, Val-d'Oise, Seine-et-Marne, Essonne et les communautés d'agglomérations concernées. Ça a été refusé. Effectivement, nous avons débouché sur le secteur de Sénart et je pense que c'est une question de quelques semaines pour retrouver une date et boucler le contrat qui a été travaillé avec l'ensemble des communes de manière très qualitative.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui moi je voudrais dire que l'on voit bien là la grande collaboration avec les départements qui ont bénéficié du *hold-up* des 17 communes et des 8 autres. Ça montre quand même l'intérêt qu'ils ont eu, mais qu'ils ne souhaitent pas partager au niveau de l'aménagement de ce territoire. Moi je considère que ce n'est pas acceptable. On ne peut pas laisser carte blanche à ces départements et à ceux qui en sont en charge quel que soit d'ailleurs les notions d'appartenance, ce n'est pas ça le débat. Ce sont les notions d'aménagements du territoire. Moi je dis qu'on veut bien apporter de l'argent en investissement et autres sur les territoires qui malheureusement ont dû subir cette évolution sans être consultés et je le maintiens bien, je le dis bien ; pour autant, j'entends que l'aménagement de ces territoires qui sont donc des enclaves en quelque sorte où nous restons en charge des compétences qui nous reviennent eh bien qu'on ait un aménagement c'est-à-dire que le projet de ces entités, de territoires, ces projets de territoires sont en conformité avec le nôtre. Et à l'heure d'aujourd'hui, à l'heure d'aujourd'hui qu'il s'agisse du côté Sénart ou du côté Plaines et Monts de France, je n'ai toujours pas, alors que ça fait plus de huit mois que je le demande, de projets de territoire. Donc je trouve ça profondément inacceptable. Ça veut donc dire qu'il considère qu'on n'a plus rien à voir ensemble ; et ces communes il ne faut pas les laisser pour compte. C'est d'ailleurs pour ça qu'on a mis en place un système dérogatoire. Mais il faut aussi comprendre la position des Maires qui eux sont en pleine contrainte budgétaire et je la comprends bien et des territoires où ils sont pris entre marteaux et l'enclume. Donc on ne va pas les laisser tomber. Je ne signerai pas un chèque en blanc. Je continue de le dire. Et donc nous avançons sur le territoire de Roissy. Je le dis en interne, c'est-à-dire côté Seine-et-Marne. Je ne suis pas sûr qu'on avance beaucoup côté Val-d'Oise. Quant à Sénart alors là, ça ne se passe déjà pas tellement bien chez eux. Donc on me fait comprendre qu'il est urgent d'attendre. Mais moi je ne peux pas attendre. Je ne peux pas donner des millions ou autres d'investissements pour des opérations qui on ne sait pas où elles vont, où elles nous emmènent ou autres. Enfin c'est ça. Ce n'est pas un problème de... encore une fois lié à la politique politicienne. C'est bien un problème d'aménagement du territoire, parce qu'il faudra bien les accompagner ces évolutions qui pour certaines ne sont pas forcément partagées par les Maires qui sont sur le territoire. Vous voyez que c'est compliqué. Il y avait Bernard qui a demandé la parole. Je lui donne.

**M. CORNEILLE.** Oui merci. Oui Monsieur le Président, j'entends et puis nous avons eu l'occasion de rencontrer il y a peu de temps à Claye-Souilly, mais la position qui est la vôtre me semble infligée, d'une certaine façon, une double peine commune. Je m'explique. Je parle des communes, je ne parle pas de tout le territoire. Dans la plupart des communes et notamment des 17, les programmes municipaux avaient été bâtis dans l'espoir souvent d'une aide départementale ; or aujourd'hui beaucoup de projets qui dépendaient du bon vouloir de notre Assemblée sont bloqués. Et ce que vous avez dit si je le partage en partie par rapport au Val d'Oise, je le regrette, parce que votre attitude un peu rigide relative aux communes m'a surpris. Et je pense qu'on a besoin, les communes ont besoin de nous, ont besoin de vous et donc j'espère que ça ne va pas trainer trop longtemps.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ce n'est pas un problème de trainer trop longtemps. Je suis en conversations très étroites avec certains Maires de vos cantons ou autres. Il y a un moment, moi je veux savoir ce qui va se passer sur ce territoire seine-et-marnais et que j'ai l'impression, surtout de votre côté où le Président de la CARPF, qui est d'ailleurs mué comme une carpe, sur l'évolution du territoire « achète » aussi certains de nos maires avec une kyrielle de vice-

présidences. Mais, quand je vois ce que cette association, ce nouveau décisionnaire en matière d'aménagement du territoire va mettre en investissement sur ces territoires, je trouve ça honteux. C'est honteux. Et que nous en même temps, on nous demande des millions d'investissements. Donc premièrement, et je m'y tiendrai, il n'est pas question de laisser tomber ces communes. Simplement, il faut aussi que les Maires seine-et-marnais aient un discours où ils montrent les griffes et où ils vont dans le sens de ce que nous souhaitons. Ce n'est pas toujours le cas. Je vous ai dit et je peux le comprendre, mais à un moment, on ne peut pas manger à tous les râteliers. Et il faut choisir son camp. Donc je le redis et ce n'est pas propre à une appartenance politique, parce que c'est très, très divers et très partagé et donc ce n'est pas du tout cela. Si on a un apport, par exemple de logements sociaux ou d'autres choses sur nos territoires et derrière qui va payer les équipements structurants ? Si on n'a pas encore au niveau du développement économique dans les BEEF régionaux et autres et personnellement on s'en occupe et j'en dirais peut-être un mot tout à l'heure avec l'agence d'attractivité. Si en même temps, on nous laisse dans le brouillard le plus complet comme c'est le cas sur ce qui va s'implanter ou pas s'implanter sur ces zones-là, moi je ne peux pas rester dans cette situation. Et je pense qu'il faut une révolte des Maires concernés pour dire : « Nous avons besoin d'être éclairé sur le devenir de notre territoire et comment on en articule les financements ». C'est ça que je demande. Donc c'est vrai, c'est vrai là-dessus je rejoins ce que vous dites aussi bien Marianne que Bernard, quelque part il semble que je prends en otage un peu les élus des communes, mais il faut bien que j'aie un levier pour permettre de réagir vis-à-vis d'une situation de fait qui est proprement scandaleuse, proprement scandaleuse. On n'a jamais vu ça et en plus, avec l'aval de l'État puisque vous savez que le CID sur Roissy est tombé. Tout ça, parce que nous n'y étions pas associés. J'y étais pour beaucoup, je dois dire. Mais pourquoi ? Il faut bien. On ne va pas bâtir un contrat d'intérêt national sans avoir de projets de territoire à confronter. Là aussi il y a quelque chose ou il y avait une manœuvre qui était pour nous contourner en disant : « Continuez d'aider les communes comme avant et autres ». Moi je pose ce problème-là. Un : nous ne laisserons pas tomber les communes. Deux : nous voulons savoir pourquoi nous investissons. C'est le sens du Livre blanc. Pourquoi nous investissons ? Quelle Seine-et-Marne se dessine sur ces territoires, parce que c'est important pour nous tous ? Voilà - Olivier.

**M. LAVENKA.** Oui, Monsieur le Président, je voudrais juste ajouter un point d'éclairage pour les élus concernés, mais ils le savent. C'est que le dispositif dérogatoire que nous avons adopté est très avantageux pour les communes concernées, très avantageux puisque l'intégralité de l'enveloppe contrairement aux autres CID qui concernent pour le coup des EPCI est à destination des communes de plus de 2 000 habitants sans qu'il y ait une part réservée aux agglomérations. Donc, parler de position rigide, je pense que c'est un petit peu excessif, parce qu'un si on était rigide il n'y aurait pas eu de dispositif dérogatoire. Et si on était vraiment rigide, l'enveloppe ne serait pas à ce niveau-là. Et dernier point à souligner, c'est que je pense que ce dispositif contractuel il va voir le jour pour les trois années qui viennent, mais si à la suite, conformément à ce que souhaite le Président il n'y a pas une collaboration beaucoup plus étroite par le biais d'un conventionnement entre les deux départements et l'agglomération dans le cadre d'un projet de territoire, on ne pourra pas envisager que ces dispositifs dérogatoires continuent. C'est absolument impossible à envisager. Il faut vraiment s'atteler, au-delà des trois années qui seront les années 17-20 où les communes bénéficieront de ce dispositif, engager une vraie coopération sinon on va dans le mur.

**M. LE PRÉSIDENT.** Voilà. On n'a pas voté, je crois, le CID. Donc on revient à notre CID Orvanne et Moret. Et y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? - Eh bien ! Mon cher Patrick tu feras péter le bouchon.

**N 1/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** 1/02, merci, le CID de Paris-Vallée de la Marne. Olivier.

**M. LAVENKA.** Oui Président. Le CID le plus important du Département en volumes puisque c'est une enveloppe de plus de 12 millions d'euros. 12 millions d'euros, c'est naturel puisque c'est la communauté d'agglomération la plus peuplée de notre Département avec 225 000 habitants donc à raison de 17 euros par an et par habitant sur les trois années du contrat. L'agglomération en tant que telle bénéficiera de sept actions et de 60 % de l'enveloppe c'est-à-dire 7 300 000 euros. Je soulignerais très précisément deux actions très importantes : une qui concerne le conservatoire de musique de Pontault qui bénéficiera à lui seul de 25 %, je dis bien 25 % de l'enveloppe du CID pour 3 100 000 euros. Et par ailleurs, le conservatoire de musique de Chelles qui bénéficiera d'une subvention départementale de 1 300 000 euros, ça se sont deux actions protégées par l'agglo. S'y ajoutent 51 actions communales que vous avez en annexe pour un tout petit moins de 5 000 000 euros. Les communes ont choisi et on leur a laissé évidemment le choix, puisque c'est notre philosophie, le choix des actions qu'elles ont souhaité inscrire dans le contrat.

Je terminerais par remercier, pour leur collaboration, l'ensemble des conseillers départementaux du ressort de cette agglomération dont certains sont des Maires éminents. Souligner aussi que cette agglomération est celle qui compte le plus de conseillers départementaux puisqu'elle en comporte à elle seule dix, dix élus départementaux sont concernés de près ou de loin par cette agglomération. Voilà Monsieur le Président pour ce contrat intercommunal de développement de Paris-Vallée de la Marne.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pour les finances, Céline NETTHAVONGS.

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme de la commission des finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Y a-t-il des prises de parole sur ce mémoire ? Moi je souhaite simplement que vous mesuriez l'effort que l'on fait pour les territoires, parce que j'ai bien entendu ce qui a été dit auparavant, mais... et tant mieux je pense que ça veut dire que ces procédures contractuelles ont été bien conçues et sont dans la proximité que nous souhaitons, mais bon c'est quand même là pour le cas plus de 12 millions qui sont mis sur l'aménagement du territoire. Je le sou mets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? - Eh bien, c'est très bien pour ce territoire. Merci, il est adopté.

**N 1/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** La CDC pour deux études. Olivier LAVENKA.

**M. LAVENKA.** Oui Président. Donc vous savez que plusieurs études, sept très exactement sont en cours s'agissant du développement de notre plateforme d'approvisionnement en produits agricoles de proximité des cantines de nos collègues et des lycées de Seine-et-Marne. On parle dans cette délibération de deux études tout à fait précises qui sont sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Une première très, très importante peut-être la plus importante qui est celle qui est attiré à la demande des collègues. Il faut savoir qu'aujourd'hui, aussi incroyable que ça puisse paraître, le Département ne connaît pas, n'a pas une vision claire de la demande alimentaire des collègues d'où la nécessité de cette étude. Ça paraît d'autant plus curieux que la restauration des collégiens est une des grandes responsabilités du Département, de notre Département à défaut d'être, à ce stade en tout cas, une compétence en tant que telle. Donc ça, c'est la première étude. Une étude sur la demande des collègues.

Une seconde étude pilotée toujours par le Conseil départemental concerne les études de marché des différents types de restauration collective qu'il s'agit des restaurations publiques ou privées. Ces deux études ont un coût cumulé d'un peu plus de 53 000 euros. Et la Caisse des Dépôts et de consignations accompagnera le Département à hauteur de 14 000 euros soit 26 %. C'est une décision très, très importante que nous prenons comme telle. La CDC croit, pour les avoir rencontré à plusieurs reprises, comme nous à la nécessité de réaliser ce très beau projet et c'est une participation qui ont l'espère tous en l'annonce d'autres notamment dans l'hypothèse où la Caisse des Dépôts, qui est une hypothèse qui est sur la table aujourd'hui, accepterait de venir dans le tour de table de la structure juridique qui sera nécessaire de monter pour passer en phase action de cette plateforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je le soumets à vos votes. Ah oui ! L'avis des finances.

**M. RABASTE.** Avis conforme de la commission des finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Brice. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? - Eh bien, il est adopté. Il est vrai que nous avons vraiment une excellence des relations et des partenariats futurs avec la CDC dans ces beaux projets, mais pas seulement celui-ci et que donc c'est important pour nous, puisque ça soit quand même considérablement notre action.

**N 1/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/05 : Aides aux stratégies locales de développement forestier en Seine-et-Marne. Isoline MILLOT.

**Mme MILLOT.** Merci Président. Donc c'est un rapport qui concerne l'ensemble des cantons du Département puisque comme vous le savez notre territoire est couvert pour 25 % de sa superficie en forêt. Une filière économique du bois qui constitue un atout important pour notre Département pour plusieurs raisons en termes de développement économique, d'emplois, d'attractivité des territoires, et de valorisation du cadre de vie.

Afin de favoriser la dynamisation et la structuration de la filière bois en Seine-et-Marne, la mise en place d'un dispositif départemental d'aide aux stratégies locales de développement forestier est proposée via un appel à projets. Ces démarches, ciblées sur des massifs forestiers à enjeux, permettent de sensibiliser les propriétaires à la gestion de leur massif et de mobiliser durablement la ressource bois, tout en préservant les vocations sociales et environnementales des forêts. Y est attribuée une enveloppe de 55 000 euros de crédits qui a été approuvée pour ce dispositif dans le cadre du BP 2017.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Isoline. Oui. Julie GOBERT demande la parole, et elle l'a.

**Mme GOBERT.** Merci, puisque dans le cadre effectivement de Seine-et-Marne 2030, on a évoqué ces questions de valorisation de nos ressources notamment de nos ressources naturelles. C'est effectivement un enjeu extrêmement important. C'est de la mobilisation de la ressource forestière. On sait que l'une des premières barrières, c'est aussi le fait que ce soit très dispersé en termes de propriété. On pense aussi que ça devrait être pensé tout au long de la filière et avec l'intégration d'acteurs emblématiques dont, par exemple le FCBA qui est présent sur la cité des cartes et qui travaille à la valorisation et mobilisation du bois sous toutes ces formes notamment la construction.

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors là, je partage totalement votre point de vue. On a la chance d'avoir de belles écoles sur nos sites et de la recherche là-dedans. Il faut effectivement non seulement qu'ils en soient associés, mais qu'ils en soient les moteurs. Alors là. Je soumetts donc à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. C'était Jean-Louis THIÉRIOT pour les finances, mais je pense qu'il n'y avait pas de problème.

**M. THIÉRIOT.** Avis conforme de la Commission Monsieur le Président.

**N 1/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Contrat d'animation des captages de la vallée du Lunain, le 07. Isoline.

**Mme MILLOT.** Il s'agit là d'un rapport qui concerne les cantons de Montereau-Fault-Yonne et Nemours. La vallée du Lunain est concernée par un certain nombre de captages dont cinq ont été déclarés comme prioritaires par le Grenelle de l'environnement et lors de la conférence environnementale de 2013. Les maîtres d'ouvrage sont Eau de Paris pour deux d'entre eux et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable pour les trois autres. Du fait de ce classement d'une part et de la condition de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie au financement de l'unité traitement du SIAAEP, il est nécessaire de mettre en place un programme d'actions dans tous les domaines de l'eau et tout particulièrement ceux du volet agricole, au niveau de l'aire d'alimentation de ces captages. L'Agence de l'Eau Seine Normandie propose dans ce cas un contrat d'animation des captages porté par les deux maîtres d'ouvrage. Il est proposé donc au Département que nous soyons signataires même si nous n'apportons pas de financement direct au fonctionnement de ce contrat, mais que nous apportions notre soutien par des aides d'accompagnement de certaines autres actions et surtout de son appui technique. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Isoline. Je vais déjà soumettre au vote, et puis après je dirais un petit couplet. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Je ne voulais pas influencer le vote, mais je voudrais dire quand même un mot là-dessus. J'en ai un peu assez au niveau de la société du grand Paris, au niveau du STIF, de la position des élus parisiens qui systématiquement nous mettent en difficulté pour essayer d'obtenir qui des mobilités propres à notre Département, puisque vous savez que ces gens-là condamnent l'air de la bagnole. Je ne suis pas contre, mais en Seine-et-Marne comment faire ? Quand on sait déjà que dans notre Livre blanc et je leur aie fait une photocopie de la carte ce qui les a mis en difficulté, on s'aperçoit bien que les problèmes de mobilité en Seine-et-Marne pour près de 80 % y sont liés à des problèmes de mobilité interne que donc ce n'est pas le métro, ni les transports en sites propres, ni le vélo comme ils le défendent ou qu'ils y voient résoudre le problème des mobilités en Seine-et-Marne, parce que je me suis attrapé avec l'adjoint de Madame HIDALGO sur le problème du vélo puisqu'il prétendait quand Seine-et-Marne il fallait développer le vélo. Moi je suis pour, mais qu'il vienne un peu pour essayer de rouler à vélo en Seine-et-Marne sur des grands axes. Je pense qu'il ne va pas rester très longtemps sur la selle. Bon. Donc, mais l'eau est une autre. Pourquoi je vous dis ça ? Et j'en profite pour être là, c'est toujours intéressant d'échanger avec vous. C'est qu'il y en a assez. C'est le fil rouge du Livre blanc qu'on soit un territoire servant au service de la capitale et de sa première couronne et qu'on nous méprise comme ils le font. C'est idem pour le grand Paris où on s'aperçoit bien que le grand Paris express, c'est un projet conçu par des Parisiens pour des Parisiens. Toute la problématique des gares, de l'absence de gares routières, de rabattements voire même de refus de financement des gares d'interconnexion. Je vous signale que la gare de Brie-Villiers-Champigny n'est toujours pas financée. Et ce problème de l'eau qui nous ramène au dossier là exposé par Isoline qui vient d'être voté, c'est pareil moi j'en aie assez qu'on nous dise, parce qu'ils ont remis un couplet encore l'autre fois sur les zones de captage, il faudrait développer des périmètres de protection sur des kilomètres pour qu'évidemment l'eau reste de bonne qualité pour Paris. Puisque Paris consomme... 90 % des eaux de Paris viennent de Seine-et-Marne. Donc je leur dis : « Moi j'entends bien ce que vous dites », mais alors autour il ne faut plus de culture même pas des vergers, même pas des vaches. Il faut voir ce que j'ai entendu. Et je leur ai dit : « Je veux bien, mais vous nous donnez quoi ? » Ah ben rien du tout. Non, non. Alors là moi je vais vous dire je vais devenir méchant, parce que ça suffit. Ça suffit. Quand on voit qu'on va devoir mettre la main à la poche les amis dans le cadre du STIF pour le retard des transports collectifs généré par la piétonnisation des voies sur Berges. Bon je n'ai rien contre. Je suis un marcheur. Je suis

un randonneur, mais ça aurait peut-être pu quand même être gardé avec nous tous. Absolument pas. Et que dans le même temps, on va nous imposer des contraintes supplémentaires pour ce qui a lieu en Seine-et-Marne et qui apporte à Paris sans compensation. Je trouve que là c'est un peu fort de café. Donc je tenais quand même à vous le dire et que ça, c'est bien le sens aussi de Seine-et-Marne 2030 dans l'Ile-de-France des possibles du Livre blanc. C'est montré que ce que nous apportons à la première couronne et à Paris, il faut que ça soit gagnant/gagnant et que chacun y trouve son compte. On ne peut pas être asservi et que dans le même temps ces mêmes élus nous disent : « Métropole ne doit pas vous concerner. À la deuxième couronne, vous n'êtes pas dans la métropole. » Non ça, c'est inacceptable et c'est ce que je combats dans toutes ces Assemblées, bien seul dès fois, mais on représente quand même la moitié de la superficie de la région. C'est chez nous que l'augmentation démographique va se faire de façon la plus importante, donc il faut nous prendre en compte.

**N 1/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** Ces choses étant dites, et ça fait du bien, on passe au 1/08 : la convention pluriannuelle entre le Département et l'Office de tourisme intercommunautaire pour « Le Val du Haut Morin ». Isoline MILLOT.

**Mme MILLOT.** Oui merci Président. Il s'agit des cantons de Provins, et de Coulommiers qui sont concernés. C'est un rapport classique qui fait suite à la loi NOTRe.

Le Département est partenaire depuis 10 ans de l'Office de Tourisme de La Ferté-Gaucher pour la gestion et l'animation de l'activité Vélorail située sur l'ENS « Le Val du Haut Morin », par voie de convention et arrivée à échéance. Par ailleurs, la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République a modifié la répartition de la compétence tourisme qui revient désormais aux établissements publics de coopération intercommunale. À cet effet, un nouvel Office de tourisme intercommunautaire vient d'être créé, regroupant l'Office de La Ferté-Gaucher et celui de Provins. Ce nouveau cadre organisationnel nécessite d'établir une nouvelle convention avec l'Office de tourisme intercommunautaire qui a fait le choix de garder la gestion de cet ENS. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Isoline. Belle initiative. Belle conclusion. Donc je vais le soumettre à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Mme FONTBONNE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Après l'avis conforme d'Anne-Laure, des finances. Merci. Est-ce que vous vous abstenez ?

**M. ÉBLÉ.** Oui, il y a une abstention en raison de la baisse de crédit vélorail.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ok. En raison de la baisse des crédits sur le vélorail, le groupe PS s'abstient. Pas Mariano. Merci.

Je vais vous dire que ce qu'on vient de voter est important et là aussi je fais un tout petit topo, parce que ça montre bien le travail qui est fait avec Franck VERNIN, avec Patrick, avec Pierre MARIE et vous en verrez d'autres prolongements tout à l'heure sur cette mise en avant du tourisme et sa protection là-dessus. Je continue de penser et c'est dans le droit fil de ce que je viens de dire sur le dossier précédent que Seine-et-Marne doit créer sa marque. On doit créer une marque Seine-et-Marne, comme l'on fait le Grand Lion avec Only Lion, comme l'a fait. Tout commence en Finistère, comme l'a fait Louvre-Lens qui sont vraiment des choses très belles, belles réalisations, mais à partir que finalement beaucoup moins de choses que ce que nous on a sur notre Département. Donc comme le disait un des grands contes de hiéroglyphe : « *Vous avez une multitude de lieux, mais vous avez une très grande carence de liens* ». Donc il va falloir qu'on mette tout ça en lien. Et que je pense qu'avec votre concours, si vous en êtes d'accord pour ceux qui me suivront, qu'il faut que dans les deux ans qui viennent, on aille vers l'affirmation d'un label, d'une marque seine-et-marnaise qui aurait pour mission comme Villerouge de faire en sorte que Seine-et-Marne soit bien perçue comme un territoire à haute valeur touristique, patrimoniale et culturelle et que ça puisse se décliner dans une marque qui pourrait être, par exemple Histoires de France en Seine-et-Marne, puisqu'on va de la préhistoire jusqu'à la Première Guerre mondiale avec donc pleins de choses sur notre territoire. Pourquoi je dis ça ? C'est parce que si nous arrivons à affirmer ce label, à le faire connaître et dégager une force, à partir de là, ça nous permettra de refuser les déchets inertes du grand Paris, ça nous permettra de revoir la position sur, là aussi, les gaz de schiste, sur l'éolien où je pense que l'éolien en Seine-et-Marne il faut réfléchir à deux fois quand on connaît la pollution des paysages étant donné les cônes de vue en plaines et ainsi de suite. Du combat qu'on va mener contre... qu'on ne souhaite pas en Seine-et-Marne, c'est-à-dire aller vers une Seine-et-Marne que nous souhaitons et pas celle qu'on veut nous imposer, ça peut passer par cela. Voilà le cheminement qui est tracé par le Livre blanc, mais qui voit bien comment on va enclencher les choses et donc ça va être un chemin difficile, mais je pense qu'il y va de la richesse de notre Département y compris de sa richesse environnementale et paysagère. On a voté sur... Oui.

**N 2/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** On peut passer au 2/01 où là c'est avec Daisy LUCZAK puisqu'il s'agit d'un programme de titularisation.

**Mme LUCZAK.** Tout à fait. Il vous est proposé d'adopter un programme de titularisation d'agents contractuels du Département suite à la prolongation des dispositions exceptionnelles de la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Ce programme a été présenté et approuvé au Comité technique du 24 janvier 2017.

Il est donc soumis à votre approbation :

- l'ouverture à la titularisation de 23 postes, équivalents au nombre des agents éligibles en fonction au Département et n'ayant pas refusé le dispositif de titularisation en 2012 ;
- l'ouverture des postes selon la répartition en cadres d'emplois ;
- et l'autorisation pour que le Président du Conseil départemental signe la convention avec le centre de gestion de Seine-et-Marne pour l'organisation des sélections professionnelles de la Collectivité.

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors je dois dire que c'est un programme qui a été annoncé en 2012.

**Mme LUCZAK.** C'est ça.

**M. LE PRÉSIDENT.** Qui a été poursuivi aussi bien pour les CDI et la titularisation qui ne posent pas de problème.

**Mme LUCZAK.** Non.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ok en commission. Oui Monique. Pardon !

**Mme DELESSARD.** Oui Monsieur le Président. Bien entendu on votera pour. Comme vous le disiez c'est logique pour la lutte contre la précarité des agents, mais le 24 janvier on a donc parlé de 92 postes au comité technique, 92 agents auraient pu être éligibles au nouveau dispositif, certains ont refusé. Donc il avait été pour différentes raisons d'ailleurs, je crois que ça a été expliqué. Le souhait des syndicats c'est au moins de revoir ces agents et de soumettre la proposition. Est-ce que ça a été fait ? C'est une question que je souhaitais poser.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je n'ai pas la réponse, donc je la sollicite.

**Mme SERT.** Moi je peux me permettre de répondre. Effectivement, les agents ont été sollicités. Il n'y a que 23 que ça intéresse. Voilà.

**Mme DELESSARD.** Mais on devait les resolliciter à votre demande.

**Mme SERT.** On les a resollicités.

**Mme DELESSARD.** D'accord.

**Mme SERT.** Oui Monsieur ROCHAS.

**M. LE PRÉSIDENT.** Monsieur ROCHAS vous avez la parole.

**M. ROCHAS.** Oui. Une précision, on va adresser un courrier individuel à chacun de ces agents pour leur demander s'ils maintiennent la position qui était la leur en 2012. Donc on va vérifier. Vraisemblablement pour des raisons financières, ils maintiendront leur position d'autant plus qu'entre-temps ils ont progressé en carrière et que l'écart est plus important en leur défaveur que ce qu'il était à l'époque, mais on va leur adresser un courrier individuel.

**Mme DELESSARD.** D'accord. C'était ma question de savoir si ce sont eux qui le souhaitaient.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est en accord avec les syndicats.

**M. ROCHAS.** Oui. Tout à fait.

**Mme DELESSARD.** Oui, oui. C'est pour ça que je voulais savoir si ça avait été fait.

**M. LE PRÉSIDENT.** Non, non, mais c'est très bien.

**Mme DELESSARD.** Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, merci pour notre personnel concerné. Jean-Louis THIÉRIOT était d'accord.

**M. THIÉRIOT.** Avis conforme de la commission des finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Il est adopté.

**N 2/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** On passe au 2/02, c'est toujours Daisy LUCZAK qui nous en parle.

**Mme LUCZAK.** Oui, à la suite de modifications réglementaires touchant plusieurs cadres d'emplois, il nous apparut nécessaire d'adapter le régime indemnitaire de la Collectivité, cela concerne : la filière technique sur l'extension du régime alimentaire suite à la création des nouveaux cadres d'emplois d'ingénieurs, la filière médico-sociale concernant l'extension du régime indemnitaire suite à la création du nouveau cadre d'emplois et la filière administrative sur la mise en conformité du cadre d'emplois.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est bon.

**Mme LUCZAK.** C'est bon.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? – Si Anne-Laure est d'accord.

**Mme FONTBONNE.** Oui. Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Avis conforme. Il n'y en a pas. Donc il est adopté. Merci.

**N 2/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Modalités d'indemnisation des médecins agréés. Daisy.

**Mme LUCZAK.** Toujours. Alors on est sur les règlementations de toute façon. La loi du 12 mars 2012 a transféré aux collectivités locales la charge des secrétariats de la commission de réforme et du comité médical, instances médicales obligatoirement consultées dans le cadre de la gestion de certains dossiers de maladie des agents départementaux. Cette compétence, auparavant assurée par l'État, pouvait être soit reprise en régie, soit faire l'objet d'une délégation auprès d'un centre de gestion. Donc le Département a choisi la gestion en régie. Afin de garantir la pérennité de ces instances, il est proposé de revoir les modalités de l'indemnisation des médecins y siégeant. Les crédits nécessaires seront imputés sur l'action « Santé », opération « Santé – Administration générale - Moyens » pour un montant de 22 000 euros par an.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, Céline pour les finances.

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Je sou mets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est adopté.

**N 3/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous pouvons passer au 3/01 : convention avec la CCI. Jean-François ONETO.

**M. ONETO.** Merci Monsieur le Président. Effectivement il s'agit d'une convention de partenariats avec la Chambre de commerce et de l'industrie de Seine-et-Marne, la Communauté d'agglomération Melun-Val-de-Seine, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne et la Commune de Melun. Ceci sur le sujet des travaux du T Zen 2 à Melun.

Pendant la période des travaux, ce projet aura un impact sur les commerçants et les activités économiques positionnés à proximité du tracé. Certains commerçants du centre-ville de Melun, adhérents à l'Union des Commerçants de Melun (UNICOM), ont plus particulièrement exprimé leurs craintes à ce sujet. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne est, de par son statut et ses activités, l'un des interlocuteurs économiques majeurs. Dans ce cadre, la CCI de Seine-et-Marne a développé des partenariats sur le territoire melunais au travers de différents dispositifs.

De par ses missions, elle s'intéresse aux interactions entre le projet T Zen 2 et les acteurs économiques locaux et souhaite suivre leur évolution pendant et à l'issue de la réalisation de cette liaison de transport en commun. Les outils de suivi des commerces qu'elle a développés sur Melun et sa connaissance fine du territoire lui permettront, d'une part de mesurer et d'analyser les effets à long terme de la mise en place du T Zen 2 et d'autre part, d'accompagner les activités économiques commerciales dans les mutations qui en découleront. De plus, la CCI étudiera la faisabilité de dispositifs déportés (de type conciergerie, site internet de vente en ligne, etc.) favorisant le maintien de l'activité commerciale pendant les travaux. La CCI de Seine-et-Marne bénéficie également du retour d'expérience de son réseau régional et national consulaire lors de la mise en œuvre de projets de transports structurants tels que le Tramway de Limoges, Bordeaux, Orléans, ligne 15 Sud grand Paris Express...).

Le Département et la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine, intéressés par ce suivi, subventionneront les actions d'analyse, d'évaluation des effets du T Zen 2 et d'accompagnement des activités économiques environnantes qui seront réalisées par la CCI de Seine-et-Marne. Ils y participeront chacun à hauteur de 33 850 euros.

La Commune de Melun, de par sa compétence Commerce et Artisanat et les relations étroites qu'elle entretient déjà avec la CCI de Seine-et-Marne sur son territoire, s'inscrit parfaitement dans cette démarche et est signataire de la convention.

Et enfin, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, compétente en matière de représentation des entreprises artisanales du Département, sera également associée à ces travaux et est signataire donc de cette convention.

Le projet de la convention est annexé au projet de délibération, a évidemment été établi en ce sens. Et je vous remercie donc de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et si vous en êtes d'accord d'adopter ce projet de délibération joint au présent rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Jean-François. Pour les Finances, Xavier.

**M. VANDERBISE.** Avis conforme Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Nathalie demande la parole et elle l'a.

**Mme BEAULNES-SERENI.** Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Je vous remercie effectivement d'avoir inclus la Chambre des métiers dans ce conventionnement puisqu'il n'était pas prévu au départ et que j'avais alerté l'importance du fait que cette chambre soit associée de par le nombre de petits commerçants qui ne relèvent pas de la CCI et qui sont très impactés par le tracé du T Zen. Donc merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Nathalie. Y a-t-il d'autres interventions sur ce mémoire ? Non. Donc je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Eh bien ! Écoutez c'est bien pour ce grand projet. Il est adopté. Merci.

**N 3/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/02. Le fonds régional de propreté. Les dépôts sauvages sur nos routes, c'est un vrai problème. Jean-François ONETO.

**M. ONETO.** Merci Monsieur le Président. C'est un vrai problème car depuis quelques années et malgré l'ouverture de déchetterie, les dépôts sauvages se multiplient sur le territoire de la Seine-et-Marne. Ces dépôts comportent souvent d'ailleurs des produits dangereux comme de l'amiante, des déchets hospitaliers, des déchets de chantier, des carcasses animales. Ce phénomène est constaté dans tout le département de Seine-et-Marne, même s'il est plus accentué sur la frange Ouest, urbaine du département. Il concerne toutes les routes qu'elles nationales, départementales ou même communales. Ainsi, en 2015, 1082 tonnes de déchets, dont 27 tonnes d'amiante ont été ramassés sur des routes départementales et évacués vers des structures adaptées pour un montant total consacré à ce poste de 662 000 euros. Le département a donc décidé de lutter contre les dépôts sauvages sur l'ensemble du domaine public routier départemental hors agglomération et s'est fixé les objectifs suivants : réduire de 20 % les dépôts sauvages en trois ans, mettre en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 un observatoire des déchets de bord de route, surveiller l'évolution des comportements, inciter les autres gestionnaires susceptibles d'être impactés (SNCF, ONF), expertiser les sites, poursuivre un partenariat avec les collectivités gérant les déchetteries pour obtenir la gratuité, suivre les procédures des plaintes déposées par le département. Les actions prévues sont les suivantes : poursuite de l'équipement des centres d'exploitation en onces de stockage, déploiement de la photo-surveillance sur tout le territoire, renforcement de la sécurité et de l'efficacité du ramassage, réalisation de travaux de protection par la neutralisation des accès, poursuite de la négociation avec les collectivités gérant les déchetteries et tendre à la généralisation de la gratuité et enfin pérennisation de l'opération défi 77. La réalisation de ces actions s'échelonne sur trois ans. Le budget estimé pour l'année 2017 s'élève à 722 500 euros hors taxe. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du fonds propreté d'intérêt régional. Ainsi par délibération du 16 novembre 2016, la région Île-de-France a décidé de soutenir le département au travers d'une subvention d'un montant de 361 250 euros représentant donc 50 % du montant total du projet pour l'année 2017. Une convention doit donc être conclue entre le Département et la Région et c'est l'objet de cette délibération que je vous demande de bien vouloir approuver.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est un vrai, vrai problème. Merci Jean-François. Commission des finances, c'est Béatrice RUCHETON.

**Mme RUCHETON.** Avis conforme de la Commission.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est un vrai, vrai problème qui ternit beaucoup l'image du département, de la région pour tous ceux qui empruntent nos réseaux, je rappelle que nous avons 4340 km de routes départementales et que l'état n'a que 194 km de routes nationales qui lui restent. Nous sommes décidés, nous département, avec la région, de vraiment faire un axe prioritaire de cette lutte contre le dépôt sauvage. J'ai demandé lors du dernier déjeuner avec Monsieur le Préfet, vraiment qu'il agisse pour que toutes les plaintes déposées soient suivies de faits. Ce qui n'est pas le cas pour le moment puisqu'elles sont pratiquement toutes classées sans suite. Donc il faut qu'elles soient vraiment suivies de suites y compris avec des amendes peut-être plus importantes en sachant que c'est aussi assez compliqué puisque les dernières nouvelles que l'on m'a données là-dessus est que ceux qui déposent parfois en quantité très importantes s'arrêtent avant, prennent une poubelle chez un particulier, verse la poubelle sur le tas. Ce qui fait que quand les recherches sont faites, c'est évidemment les documents de la personne qui n'y est pour rien qui sont trouvés. Ça complique beaucoup. Il va falloir avancer. Avancer n'est pas simple. Il faudrait presque des équipes de contrôle et de surveillance. Nous allons donc, en accord avec l'état et l'ONF essayer pour les sites qui sont repérés comme étant toujours répétitivement utilisés, on va y mettre des moyens de vidéosurveillance. Mais ce ne sera que très peu sur tout le territoire. Donc c'est un vrai problème et nous voyons bien que si nous

faisons un effort sur nos départementales et que l'état n'en fait pas sur ses nationales, l'image restera toujours aussi ternie. Donc je soumetts à vos votes. Pardon Bernard, tu as la parole.

**M. CORNEILLE.** Bien sûr que j'approuve pleinement les décisions qui vont être prises pour limiter et combattre tous ces dépôts sauvages le long de nos routes et dans nos bois et forêts, mais il n'y a pas que les dépôts sauvages, je voulais parler de déchets domestiques puisque vous avez acceptés que le Prédéc ne soit pas mis en œuvre. Ce qui est contesté par la région d'ailleurs. Lorsque vous disiez qu'elle image on donne de Seine-et-Marne, Lorsqu'on quitte Roissy et que l'on rentre en Seine-et-Marne, on voit des buttes de déchets s'édifier avec la bénédiction du département. Ce n'est pas non plus acceptable. Et quand certaines buttes sont en train de se construire, vous aviez le dossier en début de séance, d'autres sont en train d'être éradiquées ou veulent l'être, je parle de la butte de Montgé. Donc, d'une part, on envisagerait de détruire ou mettre à ciel ouvert une butte là depuis toujours et dans un autre cas, on va construire une butte à Villeneuve-Sous-Dammartin avec des déchets inertes. Je pense qu'il n'y a pas de cohérences entre les positions que vous prenez.

**M. LE PRÉSIDENT.** Encore une fois, je vais répéter, ce que j'ai toujours dit et qui manifestement n'est toujours pas compris ou volontairement pas compris. D'abord, les buttes qui ont été édifiées, l'ont été pas sous ma responsabilité. Donc il faut s'adresser à ceux qui en ont été coresponsables. Le système est le suivant, et c'est le système qu'il faut casser. L'état par exemple est à l'origine des principaux grands travaux pour la société du Grand Paris. Cette même société agréementée par nos gouvernants avant, comme ceux-ci maintenant, me disent qu'il y aura 40 millions de tonnes au minimum générées par le Grand Paris express. Je pense d'ailleurs que ce sera plutôt le double. Comme toujours, c'est comme dans les manifestations et le nombre de gens présents, nous avons parfois un désaccord entre ceux qui font la manifestation et ceux qui la contrôlent. D'ailleurs, j'ai demandé, seul, qu'à la société du Grand Paris, on évalue ce qui pouvait être pris en compte en dehors de la route et j'ai mis 4 mois pour avoir un résultat. Sur 40 millions de tonnes, on m'annonce, 7 millions de tonnes par la voie fluviale et 8 millions de tonnes par la voie du fret ferroviaire, vous voyez qu'il en reste beaucoup. Je ne peux pas tolérer ce qui est dit parce que s'est mensonger. A ce moment-là, il faut dénoncer le système, qu'elle est-il ? La société du Grand Paris qui a actuellement la plus riche, par les milliards qui lui sont conférés, elle répond à ce que je dis et ce que je défends, le territoire seine-et-marnais : « écoutez, ce n'est pas nous qui sommes en cause, nous on lance des appels d'offres, on crée des marchés publics et évidemment ceux qui y répondent sont à 90 pour ne pas dire 95 % des sociétés seine-et-marnaises puisqu'il n'y en a pas dans les autres départements ou très peu et que ces mêmes sociétés privées remportent les marchés et le maître d'ouvrage qui est la société du Grand Paris dit que dès le moment où elle a remporté le marché, le traitement des déchets est leur problème, plus le sien. Premier élément. Deuxième élément, comme la Société du Grand Paris est relayée et portée par l'état, ce même État donne obligation au Préfet et entre autres au Préfet de Seine-et-Marne d'ouvrir des chantiers de réception des fameux ISDI. Donc l'incohérence, elle est déjà là, elle n'est pas chez moi. C'est comment d'un côté on peut donner des milliards à une société pour des travaux et qu'en même elle doit se conformer aux codes des marchés publics et qu'après on n'applique pas le principe pollueur payeur, que le maître d'ouvrage soit responsable de ce qu'il génère et qu'en plus on dit dès le moment où il s'agit de société privée que c'est leur problème. C'est ce qui s'est passé avant et que je combats. Le Prédéc à mon avis, auquel j'ai fait une note hier qui explique bien ma démarche. Je m'associe à ce que fait le conseil régional. Et nous nous y associons contrairement à ce qui vient d'être dit. Mais le Prédéc et le moratoire, ce n'est rien, c'est 7 à 8 millions de tonnes. On nous enfume avec ça. Ce qu'il faut donc comme nous serons malheureusement, j'en discuté avec Valérie PÉCRESSE récemment, puisqu'il y aura un plan régional de déchets. Mais on sait fort bien que le rééquilibrage dans d'autres départements est du pipeau. D'ailleurs depuis le moment où j'ai lancé cela des départements devaient offrir des lieux, réceptacles des déchets.

Or, aujourd'hui, il n'y en a aucun. Donc, que l'on ne me parle pas de rééquilibrage. C'est faux. Mon constat est le suivant. Malheureusement avec la complicité de l'État, de nos gouvernants, avec la complicité de la société du Grand Paris, des élus de la première couronne et de Paris, il faut quand même le dire, de métropole dont nous ne faisons pas partie, on va continuer à nous adresser de façon « *sauvage* », les déchets inertes issus des tunneliers qui sont déjà au travail. Et en compensation, nous n'aurons rien, si ce n'est les buttes, les carrières comblées, les sablières comblées, sans aucune, en plus, sécurité au niveau de la traçabilité, de ce qu'on enfouit. Alors, contrairement à ce que vous dites, je travaille énormément sur ce dossier, peut-être plus que vous ne pouvez y penser et j'avance sur la constitution d'une vraie filière. Nous avons réuni ici toutes les entreprises seine-et-marnaises. Et que constatons-nous à l'heure d'aujourd'hui ? Ce qui pour moi est un élément nouveau, c'est qu'on enfouit beaucoup d'éléments qui pourrait être recyclés. Pourquoi on continue de les enfouir ? C'est qu'il n'y a pas de demandes pour les utiliser dans les grands travaux, sur nos routes ou ailleurs. Donc, ma démarche est de dire que l'on crée une vraie filière, on oblige les sociétés qui vont continuer, qui ont remporté les marchés, on n'y peut rien, à avoir une taxe à l'essieu ou je ne sais quoi, une compensation venant d'elles ou venant de la maîtrise d'ouvrage, la société du Grand Paris pour nous indemniser de la destruction de nos réseaux routiers puisqu'un semi-remorque chargé équivaut en usure de voirie à un million de véhicules légers. Je parle sous le contrôle de Claude LASHERMES. Donc, il faut que l'on trouve là une compensation. En même temps, peut-être faut-il aller pour qu'on arrête d'enfouir des déchets qui pourraient être recyclés et réutilisés, mais pour ça, il faut créer une demande, et la demande, elle ne peut être créée que si on met des clauses déjà chez nous dans nos propres marchés, si l'on étudie, ce que nous sommes en train de faire avec la direction des routes et l'IFSTTAR, qui est une école merveilleuse que nous sommes allés visiter sur Champs-sur-Marne pour les routes pour voir et qu'est-ce que l'on me dit actuellement ? C'est que 40 % de ce que l'on enfouit des tunneliers pourrait être consommé à créer des sous-couches pour notre voirie. Voilà on avance, ce n'est pas le discours que vous maintenez toujours, que j'ai vendu la Seine-et-Marne pour 1 million à ECT qui eux-mêmes dégagent 500 000 euros pour des études qui portent tout ce que je viens de vous dire. Donc à un moment, il faut sortir du discours politique pour aller vers une vraie analyse de ce dossier qui a d'ailleurs des incidences économiques parce que je pense que s'y on arrive à structurer la filière dont je parle, ce pour quoi je me bats, ce sera une manne économique pour notre département et que je rejoins là le projet de ce que nous voulons faire sur la plateforme, mieux manger dans nos collèges et nos lycées pour créer une filière directe de maraichage et de produits (œufs, laits, poulets certifiés par nos propres producteurs avec la traçabilité qui va bien). Ce qui veut dire que les carrières, les sablières, tous les points bas qu'on va combler, dont certains le sont déjà malheureusement, il va falloir systématiquement imposer que déjà on comble sans que les matériaux qui peuvent être recyclés, réutiliser soient enfouis, premier élément, deuxième élément que la couche superficielle de ces remblaiements soient comblées en terres arables et agricoles pour que ces lieux redeviennent des lieux de production vivrière agricole. Voilà ce sur quoi je me bats. Donc c'est bien au-delà des 1 million à ECT, c'est bien au-delà des 500 000 qu'ils ont débloquent. C'est lancé avec la région, avec le nouvel exécutif régional, puisque c'est lui qui est détenteur maintenant de l'élaboration du plan régional de traitement des déchets, quelque chose qui va s'imposer à Seine-et-Marne et qui s'impose déjà puisque la rotation la noria de camion existe déjà. Elle existait sous votre responsabilité et il faut la faire cesser sinon, si on ne peut pas la faire cesser en retirant quelque chose pour notre voirie, pour notre économie et notre environnement. Voilà la démarche que je mène, elle n'est pas autre. Donc de grâce, rentrez dans ce dossier, je suis prêt à vous y accueillir. C'est un dossier hyper compliqué, c'est un dossier qui mélange beaucoup de sujets très réactifs, la défense de l'environnement, la poursuite des grands travaux, le développement d'une forme d'économie que l'on voudrait voir ailleurs. Ok mais à ce moment-là, on se met avec nous pour en sortir par

le haut. Voilà ce que je veux dire. Et rêver que l'histoire du Prédéc, l'histoire du moratoire, c'est quelque chose qui va régler ce problème-là est complètement utopique, complètement. On le voit bien d'ailleurs parce que dans le même temps les Préfets successifs sont en train de préparer de nouveaux sites d'enfouissement ou de déblais, mais ce n'est pas correct et qu'en même temps ils prennent en tenaille les maires qui sont concernés par ces dépôts parce que c'est une manne financière pour eux. Et alors qu'on est en pleine disette budgétaire, quand on vous dit qu'on va vous rapporter tant, je vous laisse deviner qu'on donne l'accord après. Donc il faut qu'on trouve aussi des modes de compensation pour les communes qui seront référées pour ces dépôts, pour que un, il soit conforme à une activité économique qui rapporte aux collectivités, qu'elles n'en soient pas exclues. Mais qu'en même temps, ce qu'ils pourraient toucher en direct de la part des entreprises ou autre, cela puisse être compensé d'une autre manière. C'est cela un plan. Et l'idée de mon association Grande couronne Capitale, j'en terminerai par-là, je côtoie tous les mois mes collègues, François Durovray de l'Essonne, Pierre Bédier des Yvelines, Arnaud Bazin du Val d'Oise qui me disent « mais, *on est en train de complètement t'enfumer, il n'y aura jamais de dépôts chez nous.* » Donc il faut bien savoir que voilà la situation. Ou bien il y en aura un ou deux, ils existent. Et que si nous en avons, et j'en termine, les jeux olympiques, et je le souhaite, en 2024 et l'expo universelle de 2025, où nous sommes très bien positionnés, la masse des déchets inertes produits par ces gros chantiers va encore augmenter. Donc, il faut peut-être déjà l'anticiper.

**Mme RUCHETON.** Merci Président. Je voulais simplement rapporter la satisfaction pour le Canton de Fontainebleau de cette prise en considération départementale et régionale parce que c'est un problème vraiment récurrent qui risque de nous causer un certain nombre de problèmes concernant notre demande pour le classement du massif forestier au patrimoine mondial de l'Unesco. C'est vrai que sont remontés tous les bords de routes et de forêts. Il est vrai qu'on ne voit que des dépôts sauvages grandissants. Donc un grand merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je partage, et l'Unesco, pour l'avoir vécu sur Provins à l'époque où on était en cours de classement, c'est quelque chose sur lequel ils sont très scrupuleux et ne lâchent rien. Ils ont raison.

**Mme RUCHETON.** Ils ont tout à fait raison. Et de plus ce serait un autre site Unesco pour la Seine-et-Marne ce qui est important dans le cadre de l'attractivité.

**M. LE PRÉSIDENT.** Mais bien sûr. Olivier MORIN.

**M. MORIN.** Oui Monsieur le Président. Je partage totalement votre vision du traitement des déchets de l'avenir. Mais nous avons dans l'immédiateté des problèmes à résoudre. Nous avons été, je l'ai été mais Véronique était avec moi, pas plus tard qu'hier, alerté par un maire, qui subit des pressions par un très gros groupe de bâtiment qui aurait déjà plus ou moins envisagé les choses, d'ailleurs c'est sur notre canton, le canton de Claye, déjà bien impacté, sur 200-300 ha de terre agricole et il a demandé l'autorisation au maire de le faire. Le maire va s'y opposer parce que c'est quelque chose d'inadmissible, mais ses secrétaires agricoles ne maîtrisant pas les sols et donc un certain nombre de SIREN avec le Prédéc ou du moins le moratoire a été arrêté, annulé grâce au Préfet de région. Des gens se ruent aussi bien pour les mairies, peut-être c'est intéressant, mais pour certains particuliers et agriculteurs. Je tiens à le préciser. Et de ce point de vue-là, il faudrait que tout le monde soit raisonnable parce que notre Seine-et-Marne va être défigurée complètement dans les quelques années à venir, sauf à concevoir des recyclages. C'est la seule solution. Mais les maires sont paniqués parce qu'ils veulent bien faire un effort pour interdire et empêcher mais il faut qu'on leur donne des solutions.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Oui, Marianne.

**Mme MARGATÉ.** Une petite précision en effet, 70 ou 80 % des déchets inertes arrivent en Seine-et-Marne, mais c'est 80 % sur le Canton de Mitry-Mory et le canton de Claye-Souilly. Donc c'est bien une question car quand on fait le décompte de toutes les communes, on est bien

sur 80 % mais qui arrivent dans le Nord de la Seine-et-Marne. Donc, je pense qu'on voit le paysage changer, mais je pense qu'il faut aussi mesurer ces pressions qu'il y a. Les grandes entreprises, enfin les grands que l'on connaît qui sont bien implantés, elles cherchent à étendre ce qu'elles ont et à rester dans un périmètre de proximité. Donc quand on parlait d'ailleurs de la situation de la RN 2, de la RN 3, ou de différentes voies routières, aujourd'hui nous sommes confrontés à ce problème très prégnant dans le Nord de la Seine-et-Marne. Il y a des maires inquiets, les conseillers départementaux que nous sommes le sont tout autant et les habitants sont excédés puisque c'est une dégradation très claire du cadre de vie, de la qualité de vie dans notre secteur.

**M. LE PRÉSIDENT.** Moi, je partage totalement ce qui vient d'être dit, mais je pense, je vais laisser la parole bien sûr à Vincent, mais, je pense qu'il faut qu'on propose des solutions par rapport à cela, qu'elles ne viendront pas de l'état, elles ne peuvent venir que de nous, les collectivités tous ensembles. Vincent.

**M. ÉBLÉ.** J'ai écouté avec une certaine attention votre longue intervention sur ce sujet. Et j'ai ressenti une certaine satisfaction parce que j'ai l'impression que votre propos a un peu évolué par rapport aux discussions que nous avons pu avoir, il y a maintenant déjà quelques mois. Je partage avec vous le sentiment que cette affaire ne doit pas produire entre nous des postures qui seraient de purs principes, principes contre principes et qu'il faut mettre du pragmatisme dans cette affaire et regarder les choses de façon très attentive et sans doute d'ailleurs, il y a des endroits où on va pouvoir s'opposer à des projets que nous considérerions comme inacceptables, si nous agissons ensemble, mais d'autres méritent peut-être de juste inflexion de façon à les rendre acceptables. Je voudrais souligner votre offre de travailler ensemble que bien sûr nous acceptons. Il faut en trouver les modalités, c'est-à-dire, il faut savoir exactement à quel moment et selon quel mode d'organisation l'ensemble des composantes politiques de notre assemblée peut se retrouver pour examiner les choses avec beaucoup d'attention et techniquement et avec les partenaires qui vont bien, vous les avez cités, les industriels par exemple, ce qui paraît tout à fait essentiel. En ce qui me concerne et à titre plus personnel, non plus comme Président de l'Agglomération, mais à titre personnel, sans doute le savez-vous, certains d'entre vous le savent, je suis membre du comité des biens français du patrimoine mondial Unesco. Donc spécifiquement sur la question que vous avez évoquée sur le dossier de Fontainebleau, je suis pleinement et totalement à disposition des acteurs locaux et départementaux sur ce sujet pour vous apporter les quelques connaissances relationnelles que je peux avoir désormais dans ces milieux que je suis avec une certaine attention, comme vous le savez. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Je crois aussi à l'évidence et c'est pour cela que mon propos était un peu long, mais c'est important que vous ayez des éléments qui évoluent parce que la rencontre avec les industriels de cette filière m'a sidéré. Donc, il faut que l'on avance aussi. Je retiens, je pense qu'il faut créer un groupe de travail, mais aussi un groupe qui puisse faire écho à la position que nous avons pour l'étriquer, pour la valider pour après peser vis-à-vis des autres collectivités et vis-à-vis de l'état. Merci. Je ne pense pas que nous ayons voté l'histoire des dépôts sauvages. Donc je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Et bien il est adopté.

**N 3/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/03. Redevance des mines, Jean-François Oneto.

**M. ONETO.** Oui Président. Les services de l'état nous ont informé de l'existence d'un reliquat de redevances communales des mines sur le pétrole. Il est proposé d'utiliser ce reliquat, d'un montant de 141 603,45 euros en faveur de 39 opérations d'amélioration de la circulation et de la sécurité routière. Ces opérations viennent compléter le programme 2016 de répartition du produit des amendes de police qui est voté par l'assemblée départementale le 7 octobre dernier. La prise en compte de ces 39 dossiers, d'un coût global estimé à 509 506,30 euros HT conduirait à répartir proportionnellement ce reliquat à hauteur d'environ 28 % du coût estimé de chacune des 39 demandes. Pour mémoire, le taux du programme 2016 de répartition du produit était de 32 %. Le tableau joint en annexe à ce projet de délibération détaille ces 39 demandes suivant deux listes de prestations distinctes rattachées au programme de répartition du produit des amendes de police et défini par délibération de l'assemblée départementale du 23 novembre 2007 et du 29 juin 2012. S'agissant des travaux sur route départementale, les communes devront solliciter une permission de voirie préalable aux travaux et cette affectation n'entamera pas le programme 2017 d'aide à l'entretien de la voirie communale destiné aux communes de moins de 2000 habitants qui sera, comme chaque année, alimenté par la dotation annuelle d'un montant de 676 083 euros qui vient de m'être communiqué par le service de l'État. Ce programme sera soumis à votre approbation, lors d'une prochaine séance. Donc mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et si vous en êtes d'accord, de l'adopter.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Jean-François. Cathy BISSONNIER pour les Finances.  
**Mme BISSONNIER.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Cathy. Je sou mets donc à vos votes. Y a-t-il des votes contre, des abstentions. Il est adopté. Merci.

**N 3/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** RD 228, RD 33, pour un giratoire, Jean-François ONETO.

**M. ONETO.** Il s'agit d'un dossier de prise en considération. En effet, le carrefour entre la RD 228 et la RD 33, sur le territoire de la commune de Boutigny présente une géométrie qui est devenue inadaptée au mouvement tournant en raison de l'évolution significative du trafic et des vitesses pratiquées sur la RD 228, son aménagement en giratoire vise à sécuriser les échanges. Il sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage du département. Plusieurs accidents ont été recensés à ce carrefour d'où cette décision. L'aménagement proposé consiste à réaliser un giratoire à quatre branches. L'aménagement sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale, le montant est estimé à 880 000 euros TTC et aucune acquisition foncière ne sera nécessaire. Les crédits nécessaires à l'aménagement sont inscrits au titre de l'action, aménagement pour la sécurité routière, opération 2016. Je vous demande donc de bien vouloir vous positionner sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.** Brice RABASTE.

**M. RABASTE.** Avis conforme de la commission des finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de paroles sur ce mémoire, il ne me semble pas. Je le soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci.

Je vous propose que nous continuions nos travaux jusque 13 heures et que de 13 heures à 14 heures 15 précises, nous déjeunions. Et on reprend à 14 heures 15. Ça vous va ?

**N 3/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/05. Liaison Meaux-Roissy. Le barreau RN 3/RN 2. Mon cher Bernard. Véronique PASQUIER.

**Mme PASQUIER.** Le projet de liaison Meaux-Roissy sous maîtrise d'ouvrage départementale et déclaré d'utilité publique en juin 2005, nécessite à nouveau de nombreuses acquisitions foncières. Ce rapport concerne la troisième phase, barreau neuf, RN 3/RD 212. Les quatre propriétaires des communes de Clayes, Messy et Compans ont donné leur accord pour l'acquisition de leur terrain sur la base de la dernière estimation des domaines. Ces parcelles seront dans un premier temps classées dans le domaine privé du département puis après travaux incorporés dans son domaine public. En annexe, vous trouverez le tracé du projet ainsi que le détail des montants des indemnités qui seront versées aux propriétaires.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Véronique. Donc, nous avançons sur ce dossier compliqué. Xavier VANDERBISE pour les finances.

**M. VANDERBISE.** Avis conforme de la commission, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je soumetts ce mémoire à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est adopté.

**N 3/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** RD 619 – RD 74a. Jean-François ONETO.

**M. ONETO.** Il s'agit là-aussi d'un dossier de prise en considération. Le carrefour entre la RD 619 et la RD 74a sur le territoire des communes de Provins et de Sourdun présente de la même manière une géométrie peu lisible et inadaptée au mouvement tournant, notamment du fait du trafic important sur la RD 619. Son aménagement giratoire vise à sécuriser les échanges et améliorer la lisibilité du carrefour, il sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du département. Plusieurs accidents ont été recensés à ce carrefour, d'où cette délibération. Les objectifs poursuivis par l'aménagement sont de sécuriser les échanges et également d'améliorer la lisibilité du carrefour. L'aménagement retenu dans le schéma figure en annexe du présent rapport consiste à réaliser un giratoire à trois branches. Cet aménagement sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale. Il est estimé à 1 080 000 euros TTC. Aucune acquisition foncière n'est nécessaire. Le département sollicite une subvention auprès de la région Île-de-France à hauteur de 50 % du montant de l'opération. Ce montant restant sera inscrit au titre de l'action aménagement pour la sécurité routière, opérations 2016. Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir vous positionner.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Jean-François. Jean-Louis THIRIOT. C'est Béatrice.

**Mme RUCHETON.** Avis conforme de la Commission des Finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Voilà la réalisation d'un autre giratoire qui a son importance. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci.

**N 4/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous allons maintenant dans la politique départementale de l'habitat. Laurence PICARD.

**Mme PICARD.** Dans ce rapport, un rappel de la politique départementale de l'habitat avec un paragraphe notamment sur le Fonds de Solidarité Logement où l'on vous rappelle qu'en 2015, la participation du département, pilote du dispositif s'était élevée à 4 700 000 euros soit la moitié des recettes du FSL, les autres recettes se composent des contributions financières de la CAF, des bailleurs sociaux, des communes, des distributeurs d'énergie et d'eau. Dans le cadre de la poursuite du dispositif du FSL, une augmentation des plafonds de ressources a été validée. Ceux-ci sont passés de 50 % à 60 % des plafonds des logements PLUS. Petit rappel les plafonds de ressources FSL avaient été baissés fin 2014 de 100 % à 50 % des plafonds PLUS. Par ailleurs, les EPCI deviennent des contributeurs potentiels du FSL afin d'être en cohérence avec les nouveaux critères d'éligibilité aux garanties d'emprunt attribuées par le département. Le bilan d'activité du FSL 2016 sera proposé à la séance du mois de juin 2017. Un paragraphe aussi pour la présentation du co-pilotage du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées en Seine-et-Marne. On parle aussi dans ce rapport du soutien à l'office public départemental de l'habitat, bailleur social au service des Seine-et-Marnais, c'est le plus important de Seine-et-Marne, aujourd'hui l'OPH fait preuve d'une réelle volonté d'améliorer le cadre de vie de ses locataires en réalisant d'importants travaux de réhabilitation énergétique à travers notamment la réalisation d'opérations bâtiment basse consommation voire de bâtiment à énergie positive. Et puis on signale aussi que l'OPH 77 a saisi l'opportunité en 2016 de racheter une partie du patrimoine de l'opievoy, 767 logements ont donc été acquis. On parle aussi des garanties d'emprunt et de la gestion du contingent de logement départemental. De nouveaux critères d'octroi des garanties d'emprunts sont proposés dans le rapport 7/03, l'objectif étant d'avoir un régime d'intervention plus lisible, moins complexe plus efficace, mieux prendre en compte la situation financière du bailleur social et inciter les communes et les EPCI à adhérer au FSL et veillez à bénéficier de logement au titre du contingent départemental dans des zones géographiques faisant l'objet de nombreuses demandes de la part des agents départementaux. Concernant les aides dans le cadre du développement de l'offre de logement, le Département intervient en direction des communes et des associations avec des aides complémentaires à l'Anah pour les communes et associations effectuant la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de baux à réhabilitation uniquement pour les logements de type PLUS PLAI ou dans le cadre de loyers conventionnés très sociaux. Des aides aux communes ou intercommunalité réalisant des documents d'étude et de programmation sur l'habitat, OPH ou PLH. Le département soutient les associations oeuvrant dans le champ du logement, il s'agit de Solia 77 et l'ADIL 77 avec qui nous avons des conventions de partenariat pluriannuelles. Le soutien aux associations dans le cadre de la politique de logement des jeunes avec des subventions de fonctionnement attribués à l'ADSEA 77, à l'association relai jeunes 77, à l'association la rose des vents l'association et l'association Piaule. Il est précisé que sur ces associations une réflexion a été engagée afin de redéfinir les modalités d'attribution des subventions à ces structures. Un mot du cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyages. En ce qui concerne les aires d'accueil, il a été acté que le département financerait en co-financement avec l'État et les Collectivités 2300 euros par place réalisée et pour les terrains de grands passages ou rassemblement, cinq à six terrains sont préconisés par le schéma et le département participe à ces aménagements des terrains de grands passages en co-financement avec l'État à hauteur de 30 000 euros. Le département poursuit son soutien à la mise œuvre de mousses et soutien également financièrement les associations de médiation de la rose des vents et du Rocheton. C'était le cadre de la politique départementale de l'habitat.

Mise en place d'une nouvelle politique, c'est-à-dire, il vous est proposé de mettre en œuvre un dispositif d'aide dans le cadre de l'amélioration de l'habitat. Nous vous avons assez

régulièrement parlé dans cette assemblée. La majorité départementale a souhaité proposer de nouvelles modalités d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat orientées exclusivement en direction des ménages seine-et-marnais retraités et des personnes handicapées. 300 000 euros ont été dédiés à ce nouveau dispositif au BP 2017. Concernant le logement des personnes handicapées, le département peut aider ce public par le biais d'une subvention dans le cadre de la prestation de compensation du handicap gérée par la Direction de l'autonomie pouvant atteindre 10 000 euros. Concernant les personnes âgées, le nombre de dossiers de personnes retraitées est en augmentation sur les deux dernières années. Ces personnes peuvent également prétendre à une aide pour le maintien dans leur logement uniquement si elles bénéficient de l'Apa d'un montant maximum de 1800 euros, néanmoins ce montant n'est pas suffisant dans le cadre de travaux onéreux tels que l'installation de monte-escalier ou l'adaptation de salle de bain. C'est pourquoi il est proposé ce dispositif dédié aux personnes retraitées âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées complémentaire des aides de l'Anah et pour un montant maximal de 20 % de la subvention attribuée par l'Anah.

Les dossiers, comme antérieurement devront répondre aux critères d'éligibilité de l'Anah. Les principaux étant qu'il y a un certain niveau de ressources à ne pas dépasser, qu'il faut être propriétaire de son logement et le logement ne doit pas avoir plus de 15 ans et ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt de la demande de subvention. Outre ces critères, pour bénéficier des aides du département, il faudra que le demandeur soit dorénavant retraité, âgé de plus de 60 ans ou qu'il soit en situation de handicap.

Et puis un paragraphe sur le soutien aux femmes victimes de violence. Nous avons un autre rapport. C'est juste pour vous préciser que c'est dans le cadre de cette politique, ça en fait partie, mais il y aura un rapport dédié pour aider ces femmes à se reloger le plus rapidement possible.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, gros rapport, rapporté précisément.

**Mme MARGATÉ.** Je voulais sur ce rapport très complet, très intéressant intervenir plus particulièrement sur la question du FSL. Nous avons dénoncé, notre groupe, à quelques reprises à l'occasion des décisions modificatives comme sur le budget primitif 2017, la baisse des crédits pour le FSL et vous nous aviez, en novembre dernier, annoncé une révision des seuils. Je voudrais avoir des précisions. Je constate que l'on passe de 50 à 60 % du plafond PLUS. C'est pour 2017 j'imagine puisqu'en 2016, nous étions sur 50 %. Je ne sais pas si cette décision est prise, manifestement pas, en assemblée. Je ne sais pas où elle est prise mais je constate qu'on augmente de 10 %. Vous me direz dans quel cadre cette décision s'est prise. Mais je voulais également savoir si cela s'est limité à cette augmentation ou si une révision des moyennes économiques ou s'il y a d'autres critères qui vont permettre de faire émerger... Parce que le nombre demandes aidées est en baisse. Pourtant vue la situation de précarité, de pauvreté de beaucoup de Seine-et-Marnais on peut s'étonner car les besoins sont là et que les CCAS n'envoie pas de dossiers au Département parce qu'ils savent que de toute façon, ça ne rentre pas dans les critères. Je voulais savoir s'il y avait au-delà de ce passage de 50 % à 60 %, je vous accorde que c'est un premier pas, mais y a-t-il une révision hormis cela ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Laurence.

**Mme PICARD.** Effectivement cette disposition de remonter le plafond des ressources est déjà extrêmement importante, nous voulons en mesurer l'impact et ça a été voté notamment dans le budget, en séance. La mise en application relève après du règlement du FSL. Au sein de la commission du FSL, que c'est mis en place. C'était dans le budget. Nous en restons là pour l'instant. Les personnes qui en ont besoin font aussi appel à d'autres dispositifs. Sachant qu'on a aussi des discussions avec la CAF sur leur participation à ce FSL et des discussions avec les intercommunalités qui ne participent pas encore au FSL, donc plus on arrivera à avoir de participations à ce dispositif, plus on arrivera à rendre service aux Seine-et-Marnais qui en ont besoin.

**M. LE PRÉSIDENT.** Marianne.

**Mme MARGATÉ.** Je suis d'accord, sachant qu'aujourd'hui, ce n'est pas tant une question de ressources parce que les ressources du FSL existent. On en dépense que 75 %, même si je pense qu'en effet toutes les communes, comme d'ailleurs les CCAS et j'ai remarqué que la RCM de Mitry participait également au FSL, était la seule à le faire, les autres faisant abandon de créances. Il y a la question des ressources, que j'entends élargies aux OPCI, mais aujourd'hui, c'est presque plus la question des dépenses et la manière dont on offre la possibilité d'aider les familles les plus en difficulté qui est la question principale.

**M. LE PRÉSIDENT.** Julie GOBERT.

**Mme GOBERT.** Comme Marianne on trouve que le dossier est extrêmement bien expliqué. On n'est pas nostalgique de certains dispositifs. On en a effectivement beaucoup parlé néanmoins on pense qu'il faut continuer à travailler sur les questions de précarité énergétique, dans le cadre d'une réflexion sur les enjeux de réhabilitation thermique, comme le fait OPH 77 dans ces projets de réhabilitation parce que c'est important aussi en termes de finance au travers du FSL. En fait, on souhaitait souligner quelques points qui ne sont pas nécessairement que du ressort du Département d'une part la problématique de l'hébergement. Aujourd'hui la presse s'y intéresse, on voit de nombreux articles à ce propos. Mais elle s'intéresse toujours au microcosme parisien. Or les associations nous remontent combien il peut être difficile face à des situations de gens qui dorment dans la rue de pouvoir trouver des moyens d'hébergement, d'accompagnement sur le long terme. Les autres points sont qu'effectivement nous sommes très satisfaits que vous fassiez désormais reposer les garanties d'emprunts en lien avec l'adhésion et/ou la contribution au FSL et comme on se satisfait aussi de ce dont on avait pu parler ici, de la deuxième délibération avec une ouverture de contingent départemental aux personnes victimes de violence.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Je veux saluer le travail qui a été fait par toutes et tous. Maintenant on va le mettre en œuvre. Je sou mets à vos votes. Cathy BISSONNIER.

**Mme BISSONNIER.** Je ne prends pas part au vote, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Brice RABASTE.

**M. RABASTE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Maintenant on va voter. Qui est contre ? Des abstentions ? Merci.

**N 4/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** 4/02. Contingent départemental de logements pour les personnes victimes de violence SOS Femmes et Solidarités Femmes. Laurence PICARD.

**Mme PICARD.** Les services départementaux accompagnent les personnes victimes de violences intra-familiales. La question de logement et d'hébergement est primordiale dans un parcours de sortie des violences conjugales et ce rapport a pour objet de vous proposer la mise en place d'un nouvel outil permettant de faciliter le relogement des personnes victimes de violence par le biais du contingent de logements dont dispose le Département en contrepartie des garanties d'emprunt attribuées par le Département aux organismes de logements sociaux qui construisent en Seine-et-Marne. Je vous précise donc qu'il est proposé d'aider ces personnes à se reloger le plus rapidement possible en leur proposant d'accéder aux logements du contingent départemental pour lesquels aucune candidatures internes n'auraient été reçues ou n'auraient été acceptées par le bailleur dans la limite de 10 logements réservés sur le contingent actuel départemental et afin de gagner en efficacité et de cibler le bon public, il est proposé d'initier ce nouveau dispositif en partenariat avec les associations spécialisées que sont Solidarité femme relai 77 et SOS Femmes 77 qui prennent en charge et qui soutiennent des personnes victimes de violence. Ces deux associations sont aujourd'hui bien identifiées et reconnues sur le département et référentes pour l'état sur cette problématique. Une fois le logement mis à disposition par le bailleur social, il sera bien sûr proposé aux agents du département et au cas où aucun agent ne postule sur l'offre de logement, un contact sera pris par le service habitat avec les deux associations afin de savoir le plus rapidement possible si une personne pourrait correspondre au logement proposé. Les situations proposées aux bailleurs seront celles de personnes prêtes au relogement et que les deux associations s'engagent à accompagner durant le temps nécessaire. On aura un bilan annuel réalisé entre le service habitat et les deux associations pour échanger sur ce nouveau dispositif, l'évaluer et le modifier si nécessaire.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Laurence.

**Mme PICARD.** Marianne MARGATÉ avait sollicité cette évolution.

**M. LE PRÉSIDENT.** Marianne vous avez la parole.

**Mme MARGATÉ.** Je vous remercie de préciser, c'était une proposition que j'avais faite en janvier 2016 et c'est une avancée qui n'enlève rien aux agents départementaux et c'était important évidemment. Le Département contribue auprès des bailleurs à prendre en compte cette situation. C'est une action concrète utile et j'espère qu'elle portera ses fruits même si on sait que ce sont des parcours très difficiles et que c'est loin d'être si évident parce qu'avant d'avoir un logement pérenne la situation d'urgence est compliquée, les hébergements d'urgence sont limités. Il y a une belle avancée que veux souligner de la part du département. Je voudrais, Madame PICARD revenir sur le précédent. Je serais intéressée par savoir, parce qu'avant on votait le FSL en séance, en tout cas c'était une des démarches qui était faite selon les informations que j'ai. Et nous n'avons pas trouvé dans le budget primitif le passage de 50 à 60 %. Je suis prête à vous croire mais j'aimerais que ce soit précisé par les services. Pourquoi le règlement du FSL n'est plus adopté en séance ?

**M. DELCROIX.** Cette année le règlement du FSL a été signé directement par le Président du Conseil départemental, c'est en effet de ses attributions. Par voie d'arrêté directement.

**Mme MARGATÉ.** C'était par voie d'arrêté. Ça n'a pas été voté dans le cadre du budget.

**M. DELCROIX.** Ça fait partie des compétences propres du Président. Il est vrai que précédemment, c'était présenté en assemblée. Désormais, on se conforme à la répartition des compétences et donc par mesure de rapidité, de réactivité, ça a été signé directement par voie d'arrêté.

**Mme MARGATÉ.** Ce qui est dommage, c'est que cela ne permet pas de faire l'objet d'un débat. Mais là on l'a eu.

**M. LE PRÉSIDENT.** On peut passer au vote. Brice.

**M. RABASTE.** Toute petite précision, je voudrais saluer le travail réalisé par Laurence PICARD suite à un certain nombre de relai de conseillers départementaux dont Marianne MARGATÉ. Juste dire que c'est utile à deux titres. Le premier est que ça donne un cadre légal à des démarches qui, en fait, étaient extra-légales. Avec certaines communes le contingent était mis à disposition. C'est un travail qu'on a fait avec Marianne MARGATÉ très récemment parce que dans un cas ou deux précis on a pu trouver des solutions. C'est le cas dans certaines communes, mais, là cela vient à avoir un cadre plus précis juridiquement et de l'autre part c'est l'accompagnement qui est nécessaire, ce que soulignait Marianne MARGATÉ. C'est une excellente nouvelle pour nous. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

**N 4/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** 4/03. OPH. Bernard COZIC nous en parle.

**M. COZIC.** Merci. Je vais vous rappeler quelques chiffres déjà. L'office public départemental, OPH 77 est un organisme public créé en 1949, qui dispose aujourd'hui de 16 934 logements répartis sur 101 communes. Ce qui fait de lui le premier bailleur seine-et-marnais. Il compte 4 agences de proximité et 133 salariés. Le Département s'est engagé par une convention en date du 18 décembre 2014 à verser à l'OPH 77 une subvention d'investissement pour un montant maximum de 8 millions d'euros sur une période de 3 ans (2015, 2017). Aujourd'hui, ce rapport a pour objet d'apporter l'avenant numéro 2 à cette convention afin de répondre aux besoins des Seine-et-Marnais. Le Département soutient bien l'office public de l'Habitat, face à une situation patrimoniale et financière difficile a réussi à faire évoluer en profondeur ses pratiques de gestion lui permettant ainsi de requalifier son patrimoine et de retrouver une réelle capacité à investir. Aujourd'hui, il est important de poursuivre le soutien de l'office afin que la situation financière se consolide et notamment sur le rachat à la fin de l'année 2016, d'une partie du patrimoine bailleur social Opievoy mais aussi afin que les opérations de réhabilitations prévues dans le cadre du premier programme de rénovation urbain se terminent. Il est proposé d'adopter l'avenant numéro 2 à la convention de partenariat conclu pour les années 2015-2017 afin d'attribuer à l'OPH 77 une subvention de 2 millions d'euros pour l'année 2017.

**M. LE PRÉSIDENT.** Brice RABASTE demande la parole. Il l'a.

**M. RABASTE.** Bernard a presque tout dit. Juste quelques petites précisions. A notre arrivée à la tête du Département et donc de l'office, en lien avec Jean-François PARIGI nous avons travaillé pour que l'office d'HLM puisse aussi prendre sa part dans les efforts budgétaires du département. Néanmoins, après un audit financier et un audit des marchés publics, on se rend compte que ce soutien reste nécessaire. Nous ferons un point sur ces audits très prochainement. En gros, Bernard l'a rappelé, les contraintes liées au rachat du patrimoine de l'opievoy, au siège DRU et la gestion des rénovations de son parc qui sont certes souhaitables et presque obligatoires. Ce sont des contraintes importantes sur le budget de l'office qui nécessitent un accompagnement, un secours du Département pour être très clair. Je ne veux pas être trop long mais les capacités de nos financements de l'OPH commenceront à être réduites malheureusement à partir de 2019 ou 2020. C'est l'office, c'est presque le modèle économique qui est comme ça. Les annuités de remboursements la dette vont augmenter jusqu'à 25 % des loyers encaissés dans cette même période. Et aujourd'hui, l'OPH reste et restera, enfin garde un potentiel financier qui est globalement très inférieur à la moyenne des offices en Île-de-France qui est de 347 euros par logement, elle compte environ 2360 en moyenne. C'est très largement en dessous de la capacité. Néanmoins, l'office a commencé à faire des efforts, notamment la renégociation de ses prêts toxiques, politique d'économie en interne, travail sur les marchés publics (l'audit a laissé entrevoir un certain nombre de grosses difficultés de gestion et de procédures y compris dans nos procédures internes à commencer la rationalisation et l'optimisation). Néanmoins on sollicite le soutien du Département sur ces trois années en lien avec ce que souhaitait le Président pour l'amélioration du parc et sa sécurisation, donc pour permettre un bon développement du logement social en Seine-et-Marne. Merci pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** On peut passer au vote.

**M. RABASTE.** Je ne prends pas part au vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole sur ce mémoire ? Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Adopté.

*La séance est interrompue de 13 heures à 14 heures 25.*

**N 4/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le quorum est atteint, nous recommençons avec le 4/04, renouvellement des conventions de fonctionnement qui concerne Initiatives 77. Yves JAUNAUX nous en parle.

**M. JAUNAUX.** Président, le 15 décembre 2016, un avenant a été voté pour proroger jusqu'au 30 juin 2017 la convention cadre pluriannuelle 2014-2016 afin de préparer une nouvelle convention. Le présent mémoire est en train d'adapter le budget pour les six mois qui vont intervenir en début d'année et donc voter une subvention de fonctionnement de caractère général de 630 826 euros et une subvention à titre d'exception spécifiques à raison de 608 025. Au niveau du caractère général, pour le secteur emploi-formation-insertion, 493 660, pour le secteur logement et insertion sociale, 137 166 et au niveau des subventions, au titre des actions spécifiques pour le premier semestre 2017, des actions spécifiques au titre de l'insertion professionnelle 413 175 qui comprennent les soutiens aux ateliers, les chantiers d'insertion 200 000, les programmes complémentaires pour l'emploi des jeunes 124 875, l'aide départementale à la création de son propre emploi 61 650, les opérations de détection et d'accompagnement de créateurs d'entreprises 16 650, actions préparatoires à l'emploi 10 000 euros et enfin les actions spécifiques au titre de l'insertion par le logement 194 850, maintenance des logements 142 200, hébergement de transition 38 250, logement des jeunes et aide sociale à l'enfance en voie de leur autonomisation 14 400 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Yves. Pour les finances, Brice.

**M. RABASTE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je soumetts donc ce mémoire à vos suffrages. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Adopté.

**N 4/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Adaptation de la loi au vieillissement. Laurence PICARD.

**Mme PICARD.** Dans le cadre de cette loi, dans chaque département est créé une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie chargée de définir un programme coordonné de financement des actions de prévention pour les personnes âgées de 60 ans et plus. En Seine-et- Marne, la conférence des financeurs est installée depuis le 21 septembre 2017. C'est une conférence qui a trois missions : établir sur le territoire départemental un diagnostic des besoins des personnes âgées de plus de 60 ans et de leurs aidants, recenser les initiatives locales, et définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention pour répondre au besoin non satisfaits ou insuffisamment satisfaits. Pour la mise en œuvre de ce programme coordonné, la CNSA alloue des crédits en 2017, un montant total de 3 013 000 euros est réparti de la façon suivante : pour les actions de prévention individuelle et collective 1 200 000, dédié à la réalisation individuelle et collective de prévention. En 2017, ces actions seront financées en deux temps afin de retarder la mise en œuvre des actions collectives de prévention du fait des délais nécessaires à la mise en œuvre d'un appel à candidature, une première liste d'actions a été retenue par la conférence des financeurs pour un montant de 282 157 euros dans le cadre de ces actions. Ces actions sont présentées en annexe 2. Les actions collectives qui auront été retenues après l'appel à candidature feront bien sûr l'objet d'une nouvelle programmation au cours du deuxième semestre 2017. Pour les aides techniques 1 012 000 euros sont destinés à l'amélioration de l'accès aux équipements et aux techniques individuelles favorisant le soutien à domicile et pour le forfait autonomie 801 000 euros. Ils concernent l'attribution du forfait autonomie pour les gestionnaires des résidences autonomes qui sont signataires d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen pour un montant à la place de 389,59 euros. Voilà, je crois que c'est l'essentiel de ce rapport. Un CPOM sera conclu dans le cadre de l'appel à candidature bien entendu avec ses résidences autonomes.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Laurence. Pour les finances Béatrice RUCHETON.

**Mme RUCHETON.** Avis conforme de la commission des finances, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Oui Monique demande la parole. Elle l'a.

**Mme DELESSARD.** Oui Monsieur le Président, Laurence ne sera pas surprise puisque je viens de lui en parler. Je pense qu'il serait très important de parler rapidement des CLIC et de la définition réelle de la politique CLIC. Nous avons appris par les CLIC, pas nous les élus, mais des CLIC ont appris qu'il n'y aurait plus que 6 CLIC prochainement...

**Mme PICARD.** 6 territoires d'autonomie. Ce n'est pas la même chose.

**Mme DELESSARD.** Mais je pense qu'il va y avoir un appel à projets qui aboutira...

**Mme PICARD.** Appel à candidatures.

**Mme DELESSARD.** Appel à candidatures qui arrivera avec une exécution certainement pas avant septembre et je pense qu'il est important pour des CLIC comme le nôtre où aujourd'hui, il ne se passe plus rien. Les financements du coup sont bloqués puisqu'il n'y a plus de gestionnaires.

**Mme PICARD.** C'est spécial sur Pontault.

**Mme DELESSARD.** C'est une situation peut-être spéciale. Mais je pense qu'il faut qu'on aboutisse. Le CLIC de Lagny est prêt à travailler à nos côtés, on les a rencontrés, je pense qu'il faudrait qu'on aille.

**M. LE PRÉSIDENT.** Que souhaitez-tu ?

**Mme DELESSARD.** Que ce soit défini réellement et surtout qu'on aille plus vite. J'ai bien appris que la personne qui s'en occupe est en congés, je peux l'entendre mais je pense qu'il y a une somme 50 000 euros qui n'a pas été versée au CLIC de Pontault. Donc aucune action n'a été faite et je pense que plusieurs personnes sont en attente de l'évaluation. L'évaluation c'est important puisque les GIR définissent les prestations et je pense qu'il serait très important

d'aller relativement vite puisque nous sommes d'accord en plus avec le CLIC de Lagny pour se rapprocher et travailler ensemble (nos services, les élus). Donc je pense qu'il faudrait aller relativement vite.

**Mme PICARD.** Je pense que Françoise RAYMOND sur ce sujet particulier des 50 000 euros du CLIC de Pontault pourrait nous répondre.

**M. LE PRÉSIDENT.** Madame RAYMOND, donnez-nous le déclic ?

**Mme DELESSARD.** L'attribution des subventions passe à la prochaine séance. Et par contre excusez-moi, mais à qui va être versée la subvention puisque nous n'avons plus de CLIC ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Soyez précise.

**Mme DELESSARD.** Pour l'instant nous restons conformes à ce qui a été décidé lors de la décision du budget primitif de 2017 et donc il y a bien des subventions telles qu'elles ont été prêchées initialement, donc Pontault a cette attribution-là qui est prévue, de 50 000 euros. Très rapidement, j'attire l'attention du Département, ce serait dommage de le verser à un organisme qui ne fonctionne plus alors que le CLIC...

**Mme PICARD.** C'est toute la politique de ce qu'on demande aux CLIC, de leur territorialisation, des objectifs qu'on leur fixe, qu'on est en train de travailler avec eux et il y a alors des secteurs où il est plus facile de se regrouper, des secteurs où ça l'est moins, d'où l'appel à candidature pour arriver à couvrir territorialement l'ensemble du département avec ces pôles de l'autonomie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Vue la résonance humaine, je comprends parfaitement, je vous demande d'accélérer cette résolution.

**Mme DELESSARD.** Je vous remercie Monsieur le Président, mais je pense qu'il faut vraiment que les élus soient au cœur de cette politique parce que les CCAS ne remplacent pas ces politiques, elles accompagnent. Mais je pense qu'il faut que les élus soient mis dans la boucle.

**Mme PICARD.** Nos MDS aussi ont leur place à prendre dans ce dispositif.

**Mme DELESSARD.** Oui, mais les élus du territoire qui sont quand même les financeurs également et les hébergeurs.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je ne pense pas qu'il y ait une volonté d'éviction des élus. A mon avis...

**Mme PICARD.** Non mais les élus seront toujours sollicités pour aider les CLIC à financer.

**M. LE PRÉSIDENT.** Urgence, on se met en ordre de bataille pour résoudre ça. Très bien, il faut que nous votions. Ha pardon, Virginie.

**Mme THOBOR.** Juste, j'aurais voulu avoir quelques précisions, notamment s'il y a eu des études dans le cadre du diagnostic qui a été fait sur les conséquences éventuellement des rapprochements familiaux parce que, par exemple, nous sommes sur un territoire périurbain, très jeune et en fait on voit un phénomène nouveau apparaître. On voit apparaître des populations âgées qui viennent rejoindre en fait les familles qui sont, elles, actives et donc on a du coup des questionnements sur l'accueil et l'adéquation des logements potentiels pour les personnes âgées qui viennent se rapprocher des...

**Mme PICARD.** On est dans une politique qui n'est pas dans la perte d'autonomie, c'est la prévention de la perte d'autonomie. On vise bien des publics avant... pour retarder l'entrée dans la perte d'autonomie. Il s'agit d'action de prévention. Ça peut être des ateliers mémoire, ce n'est pas le même profil.

**Mme THOBOR.** Du coup, comme il y a un diagnostic de territoire, sur là où on en est en fait dans le vieillissement de la population. Voilà.

**Mme PICARD.** Ce n'est pas exactement le sujet. Dans la conférence des financeurs, ce sont des actions en direction des personnes à partir de 60 ans qui ne sont pas dans la perte

d'autonomie pour mettre en place des dispositifs de prévention de la perte d'autonomie, on n'est pas dans la gestion de perte d'autonomie.

**M. LE PRÉSIDENT.** On va passer au vote, y a-t-il donc des votes contre ? Des abstentions ? Je pense qu'effectivement sur ces sujets-là, il faut essayer d'être réactifs. Je sais que vous le faites, mais je pense qu'il y a effectivement des situations derrière qui peuvent engendrer un peu d'angoisse, ce que je comprends donc on va essayer de réactiver si besoin en est.

**N 4/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Mesures d'accompagnement social personnalisé, c'est Valérie POTTIEZ-HUSSON qui nous en parle.

**Mme POTTIEZ-HUSSON.** Bonjour à tous. Depuis 2009, le Département de Seine-et-Marne est chargé des mesures d'accompagnement social personnalisé, les MAS. Elle concerne les personnes majeures dont la santé ou la sécurité est menacée par leur difficulté à gérer les prestations sociales qu'elles perçoivent telles que RSA et AAH. Une aptitude au consentement est nécessaire à l'éligibilité d'une personne pour lui permettre de contractualiser avec le Département. Les MAS revêtent deux formes sans gestion des prestations, sans mise en œuvre par les MDS et avec gestion des prestations, elles sont confiées à trois associations différentes selon lesquelles les MDS : associations tutélaires de Seine-et-Marne, UDAF 77, Tutélia. 311 contrats de ce type ont été faits au 30 novembre 2016. L'axe prioritaire de l'accompagnement est le logement afin d'éviter les impayés et les expulsions. L'objectif est le retour à l'autonomie, c'est pourquoi chaque mesure à une durée limitée ne pouvant excéder quatre ans. Le Département travaille en lien avec la MDS et exerce un soutien et un contrôle régulier sur les trois associations. Les conventions de celles-ci venant à échéance en mai 2017, il est proposé de les renouveler. Vous trouverez le projet en annexe. Chaque contrat est financé 257 euros soit 1 050 000 sont inscrits au BP 2017 pour le financement de ces mesures.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Valérie. Y a-t-il des questions sur ce mémoire, important lui aussi ? Je le soumetts à vos votes. Qui est contre ? Abstentions ? Il est autorisé si Céline dit pour les finances que j'ai tendance à oublier. Merci.

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci.

**N 4/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Carte Mobilité Inclusion, Laurence.

**Mme PICARD.** Oui. La conférence nationale du handicap en mai 2016 a confirmé la création d'une nouvelle carte, la carte mobilité inclusion pour répondre à trois objectifs : simplifier la vie des personnes âgées handicapées, permettre aux maisons départementales pour les personnes handicapées de se recentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée et sécuriser les titres émis. Cette carte se substitue aux cartes de stationnement d'invalidité de priorité, l'attribution reste automatique pour les bénéficiaires de l'Apa en GIR 1 et 2, la décision d'attribution est prise par le Président du Conseil départemental et la carte de mobilité inclusion sera confectionnée et envoyée aux usagers par l'imprimerie nationale en contrepartie d'un financement assuré par la MDPH. Ce transfert sera opéré au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et nécessite la signature d'une convention entre l'imprimerie nationale d'une part, le Département et la MDPH, d'autre part. C'est ce qu'on vous propose aujourd'hui. Pour information, je soulignerai que les cartes actuelles sont valables jusqu'au 30 juin 2026. Les usagers devront demander le renouvellement, six mois avant cette échéance.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Laurence. Béatrice RUCHETON pour les Finances.

**Mme RUCHETON.** Avis conforme de la commission des Finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je le soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci

**N 4/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** Signature d'une nouvelle Convention avec la Fédération 3977 contre la maltraitance, Isabelle RECIO.

**Mme RECIO.** Oui. Merci. Bonjour à tous. L'objet de ce rapport est de proposer le renouvellement de la convention pour une durée de trois ans avec la Fédération 3977. Le 3977 est destiné aux personnes âgées et aux personnes handicapées adultes victimes de maltraitance, aux témoins de situations de maltraitance, aux personnes prenant soin d'une personne âgée ou handicapée ayant des difficultés dans l'aide à porter. Le centre d'écoute de la fédération 3977 a reçu 926 appels entre 2009 et 2016 concernant les ressortissants seine-et-marnais dont 603 informations préoccupantes ont été transmises au service de la coordination médico-sociale de la Direction principale de l'autonomie ? Ces situations préoccupantes sont plus importantes au domicile qu'en établissement. Par ailleurs, la fédération 3977 met à la disposition du Département un logiciel permettant l'accès aux données et ainsi assure les échanges entre les deux structures. Voilà, je vous remercie de vous prononcer sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Isabelle. Cathy BISSONNIER pour les finances.

**Mme BISSONNIER.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Cathy. Je soumetts à vos votes. C'est aussi un mémoire important pour celles et ceux à qui il s'adresse. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté, hé bien. Il est adopté.

**N 6/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au 6. Convention de partenariat entre le Département et "Seine-et-Marne Tourisme" et le Coderando. Franck vas-y.

**M. VERNIN.** Il s'agit de convention que nous avons depuis plusieurs années avec le Coderando puisque c'est lié avec la randonnée des trois châteaux qui aura lieu cette année, le 9 avril, - je vous invite à y venir-, dans la partie Sud de la Seine-et-Marne puisque les trois châteaux sont Fontainebleau, Vaux-le-Vicomte et Blandy-les-Tours et que à ce titre le Coderando nous aide à bâtir les itinéraires. Nous proposons de pouvoir conventionner avec le Coderando et de leur attribuer une subvention à hauteur de 1500 euros. Il faut savoir aussi que le Coderando nous fournira des bénévoles pour le balisage des différents parcours qui seront mis en place pour cette randonnée. Il y a d'ailleurs plusieurs parcours, vous avez dû recevoir une carte qui vous permet de vous inscrire soit pour des randonneurs confirmés 42 km, soit des personnes qui veulent marcher peu et on va jusqu'à 7 km. Vous avez le choix : 7, 15, 26, 42. Et il fera beau en plus.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Franck. Commission éducation Martine BULLOT. Avant qu'on vote, j'ai deux commissions : la Commission Éducation et la Commission des Finances. Pour la Commission Éducation, c'est Martine BULLOT

**Mme BULLOT.** Avis conforme, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pour la Commission des Finances, c'est Jean-Louis THIRIOT qui n'est pas là, donc c'est Brice RABASTE.

**M. RABASTE.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui non, en fait, Jean-Louis, vous l'excusez parce qu'il me représente à une visite d'entreprise importante. Voilà. Donc je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci.

## N 6/02

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors pour les trois rapports qui vont suivre et qui porte sur les nouveaux critères de subvention aux écoles de musique, de danse, d'art dramatique, aux associations de pratique amateur de musique, orchestre harmonique, chorales, ensembles instrumentaux divers, de théâtres, de danses aux centres culturels théâtres et scènes nationales, aux festivals, compagnies artistiques professionnelles, à leur production artistique et à leur présence dans les territoires et lieux de vie comme les collèges. Ces critères sont ceux des nouvelles orientations de la politique culturelle dont le mémoire cadre a été voté en décembre dernier. Ils vont permettre à tous les acteurs bénévoles, amateurs, professionnels, présents dans les communes ou les EPC de Seine-et-Marne de développer à des échelles diverses leurs projets culturels, artistiques, archéologiques et patrimoniaux. Ceux-ci seront autant d'initiatives favorables à l'animation de la vie locale, à l'entretien et à la protection des sites, à la valorisation touristique et l'animation des Communes. Ils répondront également à l'ambition culturelle des EPCI puisque nous avons prévu dans le cadre de ces nouvelles orientations de politique culturelle, la création future d'un contrat territorial de développement culturel. Ces nouveaux critères sont simples et efficaces, ils répondent à la riche diversité des acteurs. Chacun, bénévole, amateur ou professionnel pourra s'il le souhaite être reconnu, conseillé, accompagné par le Conseil départemental. Ces nouveaux critères veillent et ce pour chaque secteur de la vie culturelle à répondre aux besoins d'action locale mais également à l'ambition de l'action territoriale. En quelques sortes, nous avons là la même volonté de proximité que nous apportent les contrats FER et la même ambition de perspective et d'aménagement du territoire que nous permettent les contrats CIP. Ces nouveaux critères culturels seront donc bénéfiques au développement des projets et activités de 530 acteurs culturels tantôt du point de vue locale, qu'intercommunale grâce aux services rendus par les équipes de la Direction des Affaires Culturelles qui sur le terrain conseillent, diagnostiquent, évaluent et accompagnent celles et ceux qui le souhaitent. Voilà, donc maintenant je passe la parole à Patrick SEPTIERS. Mais j'ai déjà dit beaucoup de choses et je tenais à les dire.

**M. SEPTIERS.** Effectivement Monsieur le Président, vous avez tout dit. Je pense que l'on peut voter maintenant directement le rapport. Je rajouterai simplement qu'avant d'arriver à la fois aux axes et aux critères, une importante consultation a été faite avec les acteurs locaux pour que comme vous le disiez nous collions le plus à la réalité et à nos objectifs, collés à la fois à l'objectif des acteurs mais également que ceux-ci correspondent à nos objectifs. Et je crois que par ces critères nous sommes arrivés à la fois à l'association de base de la petite Commune comme à la grande scène nationale à trouver un consensus général qui fait que tout le monde s'y retrouve et que l'on va arriver à très bien mailler le territoire sur notre développement culturel. Alors, le premier rapport concerne les critères d'aide aux festivals et manifestations à rayonnement local. Donc en fin de compte, comme je viens de le dire, ça correspond à la fois aux constats et aux discussions que nous avons eu avec les différents acteurs et nous nous sommes aperçus que si un certain nombre d'acteurs étaient subventionnés, d'autres qui initiaient un certain nombre d'entreprises tout à fait intéressantes ne recevaient pas d'aide du Département. Donc nous nous sommes attachés par ces critères à ce que l'ensemble des acteurs culturels dans ces domaines puissent bénéficier de l'aide du Département. L'aide est aussi pour nous intéressante parce qu'elle permet de développer l'action culturelle souvent dans des endroits les plus loin de la « culture ». En ce qui concerne les festivals, ce sont les manifestations qui ont, je dirais, une attractivité importante au niveau de la Seine-et-Marne. Donc pour bénéficier du soutien du Département, il y a un certain nombre de critères, je ne vais pas les énumérer, vous avez pu les regarder. Essentiellement des critères de professionnalisation, d'un budget minimum de 60 000 euros. Bien évidemment, il faut que l'implantation territoriale soit sur la Seine-et-Marne. Le calcul de la subvention est calculé sur le budget artistique, technique et communication et sur la part dédiée aux actions culturelles et

intervention du Département représentera 20 % du maximum. Sur les manifestations à rayonnement local, bien évidemment les exigences sont moins importantes, comme vous pouvez le voir et on a intégré aussi l'intégration des habitants qu'ils soient bénévoles, amateurs ou juste comme ça dans une action très ponctuelle, l'intervention du Département représentera 10 % maximum du budget et notre subvention ne pourra pas être supérieure à 5000 euros. Nous proposons également la création d'un label départemental qui permettra de faire ressortir du lot un certain nombre de manifestations et que nous pourrons aider par de la communication par exemple dans le magazine ou dans toutes autres possibilités qui nous sont offertes. C'est, je dirai là plus dans l'idée de valoriser un peu originale, forte à un moment donné et encourager l'acteur dans son action. Voilà donc ces critères. A noter que ceux qui touchaient, toucheront encore et ceux qui ne touchent pas toucheront. Donc je pense que ça va intéresser les acteurs dans une volonté globale de cohérence de l'action départementale.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Patrick. Pour les finances Béatrice RUCHETON.

**Mme RUCHETON.** Avis conforme de la commission des Finances Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des interventions sur ce mémoire ? Ugo.

**M. PEZZETTA.** Merci Président. Je voudrais remercier Patrick SEPTIERS et Pierre-Marie CUNY ainsi que toute l'équipe parce qu'enfin on a pris la pleine mesure l'importance de la culture dans les territoires ruraux. Donc au nom des maires des territoires ruraux, un grand, grand merci parce qu'au-delà de l'accompagnement économique, il y a un véritable accompagnement technique de la part de Pierre-Marie CUNY et c'est un grand bonheur.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, bravo. Je soumetts à vos suffrages. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Oui le groupe PS. Il est adopté. Il va sans dire que je m'associe au propos d'Ugo de dire aussi que c'est un secteur qui m'est cher et après ce qui m'a pu être reproché par rapport au scène nationale ou autre, nous ferons le bilan au bout du nombre de Seine-et-Marnais qui a pu bénéficier de la culture et de ces dispositifs et vous verrez que sans aucun doute, il sera bien supérieur à ce qui se passait avant. Mais je voudrais vraiment redire à Pierre-Marie CUNY, à ses services, à Patrick SEPTIERS, je dirai aussi aux services de Franck VERNIN parce que tout cela forme un tout. Je souhaite, j'ai souhaité qu'on avance sur un package culture patrimoine et tourisme parce que pour moi, ça fait qu'un tout et vraiment, ce qu'il vous est proposé aujourd'hui est le résultat d'un vrai travail, je sais et d'ailleurs ça s'est passé dans mon propre EPCI. Vous êtes allés à la rencontre aussi des EPCI, vous êtes allés à la rencontre des organisateurs des principaux festivals et ça, c'est important et en même temps je pense que ça aura, - j'en suis même sûr, des retombées économiques et d'attractivité pour notre beau département bien au-delà de ce que pouvait faire les scènes nationales avec qui d'ailleurs je dois dire et je les respecte, j'ai renoué des liens conviviaux.

**N 6/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** On passe au 6/03. La révision des critères d'octroi. Vas-y Patrick.

**M. SEPTIERS.** Là, c'est les écoles de musique, de danse et d'art dramatique. Donc, nous en avons 63 qui accueillent à peu près 20 000 adhérents. Donc c'est quelque chose d'important. Toujours dans les mêmes objectifs, qui sont de garantir une équité territoriale, améliorer l'offre existante et favoriser l'accès aux pratiques amateurs... des publics prioritaires pardon. Donc nous renouvelons bien sûr notre soutien des écoles de musique. Je vous rappelle simplement qu'il y avait, la loi donnait compétences au Département pour un schéma départemental de ses enseignements artistiques. Le Département a répondu à cette obligation en adoptant son schéma. Aujourd'hui, neuf territoires intercommunaux se sont engagés dans la démarche. Auparavant, il fallait entrer dans cette démarche pour avoir les critères de subventionnement. Ce qui fait que les intercommunalités qui n'avaient pas envisagé cette démarche ne pouvaient pas être subventionnées. Aujourd'hui, on propose de revoir tout en conservant l'idée qu'il faille un schéma bien évidemment et nous avons poussé pour cela. Nous avons considéré que ceux qui n'étaient pas dans le schéma méritaient quand même aussi d'être aidés. On propose de mettre deux niveaux, un niveau d'école... un niveau de règlement territorial, avec des modalités d'octroi de subvention que vous avez là. Création d'un poste de coordination sur lequel nous pourrions apporter 50 % de subvention, 30 000 euros sur trois ans. Développement des niveaux des publics avec des intervenants, avec des projets. Sur le volet 3, c'est l'accompagnement à la création d'une discipline nouvelle. Volet 4 c'est les actions de formation en direction des pratiques amateurs du territoire et la participation à l'animation locale. En fonction des projets qui seront réalisés dans les écoles de musique, la subvention va croître. Pour les écoles, à niveau local, ça concernerait soit les communes ou les associations, c'est-à-dire les organisateurs qui ne sont pas inscrits dans le périmètre d'un EPCI ou d'un syndicat. Donc pour qu'elles puissent être subventionnées, il faudrait qu'elles portent quatre projets artistiques, pardon elles pourraient être subventionnées sur quatre projets artistiques par an et les subventions représenteraient 4 % de ces projets sur un total plafonné à 10 000. Pour les pratiques artistiques amateurs, cela concerne une centaine d'associations. On redéfinit également la politique en donnant une subvention de base et des dossiers différents de subventions concernant les pratiques artistiques amateurs dont vous avez le détail, qui permettrait pareil d'augmenter la subvention en fonction de la spécificité du territoire et en fonction de la volonté des personnes qui gèrent ces associations en particulier. En plus, ça donnerait une clarté plus importante sur l'action du Département. Donc vous avez les modalités et les critères. Pour ces associations ce sont des apports extrêmement importants puisque jusqu'à aujourd'hui, elles n'étaient pas ou très peu subventionnées.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Patrick. Pour les Finances c'est Xavier.

**M. VANDERBISE.** Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Virginie vous avez la parole.

**Mme THOBOR.** Mon intervention n'a pas pour vocation à remettre en cause la politique culturelle qui a été votée, elle a pour objectif d'alerter sur l'impact des nouveaux critères sur les subventions actuelles des différentes structures. Nous nous sommes permis sur cette thématique, notamment l'école de musique d'appliquer en fait et d'illustrer l'application des critères et on s'est aperçu notamment sur une structure qui a un fort rayonnement et qui possède beaucoup de professionnels qui développent en fait l'école de musique sur la zone Nord du Département qu'en fait en appliquant les critères, elle baisserait sa subvention de plus de deux tiers de son fonctionnement. Nous sommes un peu réservés sur les conséquences en fait de l'application de ces critères et nous souhaiterions qu'on ait une oreille attentive, une évaluation de l'impact sur la mise en place de ces nouveaux critères par rapport au public touché, par rapport au tarif éventuellement qui sont, vont être ou pas réadaptés et du coup il ne

faudrait pas que ça vienne contre carrer l'ambition de la politique de développer l'appétence culturelle sur le territoire. Donc dans ce cadre-là on s'abstiendra.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je crois que c'est une forme de rodage. Je crois que vais laisser la parole à Pierre-Marie CUNY qui peut peut-être vous répondre.

**M. CUNY.** Tout d'abord, vous avez dans la délibération l'article 6 de ce rapport, où il est mentionné que l'année 2017 sera une année transitoire et que nous irons à la rencontre des écoles de musique, des conservatoires pour étudier avec elles et surtout leur expliquer correctement les critères afin que bien évidemment tout cela soit dans une démarche pédagogique. Alors il est certain qu'il y a des écoles de musique qui sont liées à une audience locale et qui ne sont pas destinées à prendre des responsabilités territoriales dans une communauté de commune pour une coordination des écoles de musique, mutualisation des professeurs... Celle-ci a, je dirais, un plus dans le cadre de ces nouvelles orientations parce qu'on peut voir que des écoles comme le Chatelet-en-Brie ou Nangis ou comme Donnemarie Dontilly, etc qui n'étaient pas subventionnées jusqu'à présents pourront l'être. Sur les conservatoires ou écoles de musique qui effectivement comme vous le dites ont un potentiel de corps pédagogique très professionnel etc, il y a moyen pour elles de pouvoir lier leur intérêt avec d'autres écoles de musique du même territoire. Je prendrai le cas de Fontainebleau par exemple, où le conservatoire municipal est véritablement dans les capacités d'avoir un rayonnement sur la Communauté d'Agglomération mais depuis un certain nombre d'années, il n'y a pas de décision qui soit prise. Si le territoire ne veut pas faire l'effort d'infléchir un peu sa politique et d'aller vers la territorialisation, il est peut-être normal aussi que le Conseil départemental ne soit pas dans l'obligation de suivre ses réserves. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre, mais il y a véritablement des outils, comme vous le rappelez, très professionnels qui pourraient jouer un rôle territorial alors que pour le moment ils sont réellement implantés au niveau local. Ce n'est pas plus dur que ça et nous allons utiliser l'année 2017 qui est la première année de la mise en œuvre de ces nouveaux critères pour faire de la pédagogie sur le terrain.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Xavier pour les Finances.

**M. VANDERBISE.** Avis conforme de la Commission.

**M. LE PRÉSIDENT.** Virginie.

**Mme THOBOR.** Juste répondre. Je pense que je vous rejoins sur la capacité à mobiliser, à travailler plus en réseau. Mais sur les territoires déjà structurés, comme ceux-là. Aujourd'hui, sur un budget, enfin une subvention qui était de 150 000 euros elle ne verrait, en appliquant les critères, qu'une subvention à 50 000 euros. Ça a un fort impact budgétaire sur le fonctionnement de la structure déjà en réseau et qui est déjà sur cette dynamique territoriale. C'est là où on porte quelques inquiétudes.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pierre-Marie.

**M. CUNY.** Je ne peux que dire que nous allons instruire très attentivement cette situation, mais il ne me semble pas que sous la Direction de Patrick SEPTIERS imaginé ou réfléchi sur ces critères pour que certains soient, alors qu'ils font des efforts de mutualisation des professeurs, de masse salariale... qu'ils soient pénalisés. Donc on va regarder de très près la situation.

**M. LE PRÉSIDENT.** Béatrice.

**Mme RUCHETON.** Effectivement le territoire du pays de Fontainebleau que je connais bien a fait l'objet de plusieurs études pour mettre en réseau et mutualiser en 1997, en 2011, donc c'est vrai qu'il serait grand temps que ce soit incitatif pour un rapprochement. C'est vraiment dommage à quelques kilomètres de ne pas mettre en réseau.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je vais procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ce dossier est adopté et je vous en sais gré.

**N 6/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Act'Art. C'est Véronique VEAU qui nous en parle. Elle n'est pas là. Patrick.

**M. SEPTIERS.** Il s'agit simplement de la reconduction de la convention avec le Département. Le niveau de la subvention ne bouge pas. Le projet de Act'Art a été redéfini lors de son conseil d'administration et d'assemblée générale autour de trois axes. La diffusion de l'action culturelle sur les territoires ruraux, l'éducation artistique en direction des collégiales des adolescents et un accompagnement des acteurs et des territoires, donc là on est un peu dans le rôle d'ingénierie. Donc le budget de l'association 5,564 millions, la subvention du département est restée identique. Il n'y a pas eu de problèmes particuliers. Les actions sont reconduites par rapport à l'année dernière. A noter qu'Act'Art est de plus en plus intégrée dans les autres politiques du Département sur les réflexions que nous menons sur Blandy-les-Tours, sur nos musées, sur les festivals de la chanson, sur les festivals des chorales, sur les festivals du patrimoine. Donc Act'Art vient comme acteur dans la politique départementale alors que jusqu'à présent, il était un petit peu à côté. Maintenant il fait partie intégrante et est un outil important de notre Département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Patrick. Béatrice RUCHETON pour les finances.

**Mme RUCHETON.** Avis conforme Monsieur le Président de la commission des finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Y a-t-il des prises de parole sur ce mémoire ? Il ne semble pas. Je soumetts à vos suffrages. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstention, oui, le groupe socialiste, c'est ça. Il est adopté. Merci.

**N 6/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** 6/06. Entretien et restauration du patrimoine monumental. Olivier MORIN.

**M. MORIN.** Monsieur le Président, Chers collègues. Dans le cadre de sa politique culturelle et d'aménagement le département soutient les propriétaires publics et privés pour la restauration et l'entretien du patrimoine monumental dans le territoire. A ce titre, une première répartition vous est soumise pour 137 526 euros, ainsi qu'un avenant concernant la Commune de Tancrou. Rapidement la ventilation de cette somme de 137 000 euros pour Fontainebleau, à Fontainebleau même 23 210 euros pour la Chapelle Notre Dame du Bonsecours, à Noisy-sur-École 30 000 euros pour l'Église Notre-Dame de l'Assomption, à Nemours 61 000 euros pour l'Église Saint-Jean-Baptiste, ensuite sur le patrimoine non protégé, à Émerainville 22 528 pour la toiture des communs du château et enfin à Tancrou c'est un solde de la subvention qui avait été votée en mars 2015 pour 61 000 euros concernant le clocher de l'Église Saint-Donacien.

**M. LE PRÉSIDENT.** Anne-Laure FONTBONNE, la commission des finances.

**Mme FONTBONNE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Je sou mets ce mémoire à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Et bien nous allons restaurer ces monuments. Merci.

**N 6/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Habilitation du Service départemental d'archéologie. C'est Patrick SEPTIERS, tu parles bien devant ton micro.

**M. SEPTIERS.** Service d'archéologie, c'est un service qui a été créé en 1996. Il a eu un agrément qui lui permettait de réaliser un certain nombre de fouille préventive. Cet agrément a été abandonné. Et nous avons pensé qu'il y avait une certaine utilité à le retrouver. Pour ce faire, nous avons fait un certain nombre de réunions et aujourd'hui nous en sommes au dépôt du dossier, mais dans ce dépôt de dossier, il nous faut une délibération du Conseil Départemental pour montrer la volonté de l'Assemblée dans ce dossier. À noter que nous pourrions intervenir une fois l'habilitation retrouvée pour des fouilles à vocation purement départementale, comme nous avons un certain nombre de travaux de taille réduite. Mais également mettre les compétences de nos archéologues à disposition des Communes quand elles ont des fouilles, quand elles font des travaux et s'aperçoivent qu'il y a des difficultés et qu'il y a un problème. Donc ce qui permettra à la fois de gagner du temps et ce sera certainement plus rapide et moins couteux que ce qu'il se passe aujourd'hui. C'est à la fois dans un cadre de service de développement culturel mais également de service aux Communes.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'accord... il est vrai que pour un service départemental d'archéologie, il vaut mieux qu'il ait un agrément pour pouvoir fonctionner, donc ça va être réparé. Je sou mets ce mémoire à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté. Merci beaucoup.

**N 7/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au rapport 7 qui est le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**M. PARIGI.** Monsieur le Président excusez-moi, avant d'aborder les points financiers, je viens d'avoir deux informations en direct et je voudrais partager avec vous la solitude à la fois du responsable des finances de ce Département et de l'ensemble des services. Mais simplement vous donner ces deux chiffres que vous méditez pour le week-end. Je viens d'avoir la notification de la dotation compensatrice de la taxe professionnelle qui normalement est une dotation qui ne devrait pas bouger. Eh bien, on vient de m'annoncer qu'elle serait de 19 541 294 euros contre 23 114 099 en 2016 soit un delta d'un peu plus de 3,6 millions. La deuxième chose, - comme quoi vous savez quelque fois le vendredi est dur -, je viens d'avoir le chiffre de la dynamique de la CVAE. Cette fameuse dynamique que nous n'avons plus. Elle serait dans cet exercice de 3,9 millions. Vous voyez, j'ai un peu plus de 7,5 millions qui viennent de partir comme ça. Je sou mets ces chiffres à votre méditation et nous, avec nos services, à nos calculettes. Voilà, je voulais vraiment le dire.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je rappelle simplement une phrase après que je ne peux que citer qui est une phrase de notre Président de la République qui avait dit « *je m'engage à laisser à la hauteur de ce qu'elles étaient en 2011 les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales* ». C'est tout médité. Nous passons donc la parole à Céline NETTHAVONGS pour le 7/01.

**Mme NETTHAVONGS.** Oui merci Monsieur le Président. Il appartient à notre assemblée d'arrêter tous les ans le taux de la taxe foncière des propriétés bâties. Donc comme l'année 2016, il vous est proposé pour l'année 2017, de fixer ce taux à 18 %.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Donc en fait, on ne change rien. Donc je sou mets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Oui, le groupe PS. Merci

**N 7/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** 7/02. Taxe d'aménagement Cathy BISSONNIER.

**Mme BISSONNIER.** Oui, donc il s'agit de la taxe d'aménagement. Suite à l'adoption de l'article 101 de la loi de finances initiales pour 2017 le Conseil départemental doit répartir le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement soit 2,2 % entre la politique en faveur des espaces naturels sensibles et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement pour 2017. Il est ainsi proposé à l'assemblée d'adopter un taux de 2 % pour les espaces naturels sensibles et un taux de 0,2 % pour le CAUE.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Cathy. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci.

**N 7/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 7/03. Révision des modalités d'intervention départementale pour nos garanties d'emprunts, Fonds de Solidarité Logement. Brice RABASTE. Il n'est pas là. Donc Céline.

**Mme NETTHAVONGS.** Je vais présenter cette délibération. Notre Département accorde régulièrement sa garantie d'emprunt. Donc aujourd'hui cet encours garanti s'élève à 584 400 000 euros. Il vous est proposé dans cette délibération de revoir les modalités d'intervention du Département en matière de garantie d'emprunt. Les plafonds que l'on vous propose de fixer pour la garantie d'emprunt du Département seraient de 70 % pour les communes de zéro à 15 000 habitants, 50 % pour les communes ou EPCI compétents en matière de logement de 15 001 habitants à 30 000 habitants et 40 % pour les communes ou EPCI en matière de logements de plus de 30 000 habitants. Les critères de recevabilité sont actualisés et sont au nombre de six pour les opérations de création de nouveaux logements et de quatre pour celles qui sont dédiées à la réhabilitation de logements. Donc parmi ces critères il y a notamment l'adhésion aujourd'hui obligatoire du bailleur au Fonds de Solidarité Logement. La révision de ces modalités d'intervention suppose de revoir également le règlement intérieur du FSL, il vous est donc demandé de vous prononcer sur ce dossier. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Céline. Bernard COZIC pour les Finances.

**M. COZIC.** Avis conforme de la Commission Solidarité, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Vos votes, y a-t-il des votes contre. Oui, Vincent a la parole.

**M. ÉBLÉ.** Peut-être une petite explication Monsieur le Président. Nous sommes un peu interrogatif au regard de cette délibération parce que notre analyse, sauf éclairage complémentaire que vous pourriez nous apporter, elle va à la fois dans le bon sens et dans le mauvais sens. Pour nous elle va dans le bon sens puisqu'on précise que les communes, les EPCI nous situerons les opérations, devront adhérer au FSL de façon à ce que la garantie d'emprunt du Département puisse être accordée. Ça me paraît être tout à fait positif, de façon à ce que les territoires soient mobilisés par un devoir de solidarité envers ceux qui iraient à la rencontre de difficulté, mais en même temps votre délibération requiert un critère qui me semblait pourtant pertinent à savoir la pondération appliquée en fonction de la typologie d'opérations de logement locatif social réalisées, en particuliers au bénéfice des territoires qui acceptent d'accueillir des PLAI destinées à loger les personnes les plus en difficulté. Or désormais, vous nous proposez d'appliquer une garantie uniforme quel que soit le type de logement social réalisé. Nous sommes favorables à cette part du dispositif. A priori sauf éclairage particulier, on serait sur une abstention en ce qui nous concerne.

**M. LE PRÉSIDENT.** On va vous apporter l'éclairage souhaité. Jeff, s'il vous plaît.

**M. PARIGI.** Oui Monsieur le Président, je crois que la volonté qui nous a animée les uns et les autres était double en la matière. C'est que déjà le Fonds Social ne s'arrête pas au PLI, ce serait faux de penser ça. Je crois qu'au contraire, on a même et là c'est le Président de l'Office d'HLM qui vous parle, des gens en déshérence qui ne sont pas obligatoirement nos occupants en PLI. La deuxième chose était de donner plus de liberté aux maires ou aux Présidents d'EPCI dans leur politique d'aménagement et notamment de politique de logement. Je crois que là aussi on doit accompagner l'ensemble de nos collègues sur leur territoire et de les accompagner en fonction de leur politique qu'ils ont eux-mêmes choisies. Ça suffit les situations où on impose les choses aux uns et aux autres. Je crois que nos collègues ont droit aussi d'avoir leur politique de logement sur leur territoire et on se doit d'être à leurs côtés. C'est vraiment un choix tout à fait assumé qui est le nôtre en la matière.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Je crois qu'il y a vraiment un désaccord puisque Jean-François PARIGI nous dit : « *il faut laisser la liberté aux maires.* » Mais avec l'ancien dispositif, les maires avaient toute liberté de choisir si elles réalisaient des PLAI ou pas. Notamment il y a une différenciation

du type de logements qui ne s'adresse pas exactement au même public si en effet on peut trouver des personnes en grande difficulté dans des logements intermédiaires mais ça n'est pas la même chose. Et pour la collectivité ça n'est pas la même chose d'accepter du PLAI ou d'accepter le logement locatif intermédiaire et donc il a une modulation. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas du tout d'aide pour les uns. Jean-François nous dit qu'on oublierait d'aider certains. Non, on les aide, mais on aide plus ceux qui acceptent de faire du PLAI parce que c'est plus exigeant, parce que ça attire des populations qui sont dans un niveau de difficulté supérieure, c'est tout. C'est une modulation de l'aide mais en aucun cas, ça ne prive de leur liberté les opérateurs territoriaux et en aucun cas ça méconnaît l'effort réalisé par ceux qui acceptent déjà du logement intermédiaire et dans l'ancien dispositif, nous les aidions.

**M. PARIGI.** Je ne veux entrer dans aucune polémique. Mais je voudrais simplement partager avec vous un ressenti qu'on a certains et ce n'est pas la peine de se cacher derrière le petit doigt en disant « *non ce n'est pas vrai* ». Je crois que ce qui est là est la réalité. Ce qu'on est en train de vivre c'est qu'on a depuis quelques mois, au niveau du logement social et c'est bien dommage que Brice ne soit pas là, mais sur un contingent État un grand nombre de dossiers d'allo qui viennent de Départements extérieurs ou on n'est même pas capable d'absorber nos dossiers d'allo de Seine-et-Marne ? Je dis vraiment et je partage avec vous ce ressenti que j'ai vraiment qui d'ailleurs me fait un peu peur pour l'avenir et cette problématique de PLI ou de PLS. On aura me dire tout ce qu'on veut, moi je suis plutôt à encourager que l'ensemble de nos collègues quelle que soit d'ailleurs la taille de la Commune, quelle que soit la structure de son EPCI pense que le logement social est une chance pour le territoire. Faut-il encore qu'on le contrôle. Faut-il encore qu'il s'adresse « *en priorité* » et tant pis si ça choque, aux habitants de notre territoire.

**M. LE PRÉSIDENT.** Voilà nous mettons donc au vote. Marianne voulait la parole, pardonnez-moi.

**Mme MARGATÉ.** Oui je partage ce qui a été dit par Vincent précédemment. Je voudrais intervenir pour soulever décidément une incompréhension. Là, vous soumettez sur un autre sujet, mais la modification du règlement intérieur du FSL dont vous venez de nous dire que c'est vous qui signez Monsieur le Président par arrêté. Donc là on le soumet au vote de l'assemblée. Donc décidément, je ne comprends pas la manière dont est modifié le règlement intérieur. Soit par signature du Président, soit par vote de l'Assemblée. Mais c'est contradictoire avec ce qui nous a été dit tout à l'heure.

**M. LE PRÉSIDENT.** Le sentiment que j'ai et que j'entérine un vote, un règlement qui a été arrêté par l'Assemblée et par la Commission précédemment.

**Mme MARGATÉ.** Là manifestement, il relève de l'Assemblée de modifier le règlement intérieur du FSL. Ce qui n'était pas le cas tout à l'heure non plus. Donc je ne comprends pas. Je fais part de mon incompréhension. J'espère qu'on y répondra plus tard éventuellement. Mais ça me semble contradictoire, sauf si on me prouve l'inverse. Pour l'instant, je ne comprends. C'est un détail mais pas qu'un détail.

**M. LE PRÉSIDENT.** Qui peut plus peut le moins.

**Mme PICARD.** J'ai les mêmes informations que vous, à savoir, que la modification s'est faite en commission.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est une affaire à revoir. Je ne suis pas en capacité de vous répondre franchement. Je soumetts donc au vote le 7/03. On revient. Virginie.

**Mme THOBOR.** Il y a deux délibérations dans le 7/03 et notamment il y en a une propre au règlement intérieur du FSL.

**Mme PICARD.** Ce qui est visé dans cette Commune-là c'est la demande faite aux Communes et intercommunalités d'adhérer au FSL pour financer le FSL. Là en l'occurrence...

**Mme THOBOR.** On modifie le règlement intérieur. C'est marqué dans la délibération, article 1.

**M. LOUCHET.** Oui, il y a en effet deux délibérations. La première prend en compte la modification des critères d'attribution de garantie, d'emprunt, la seconde prenant en compte l'intègre en modification du règlement, mais le règlement lui global avait été adopté par voie d'arrêté par le Président. Et c'est une modification à l'intérieur du document.

**M. LE PRÉSIDENT.** Smaïl vous avez la parole.

**M. DJEBARA.** C'est aussi le Président qui est habilité à modifier le règlement intérieur, donc il peut le faire derrière. Pourquoi on demande une délibération derrière s'il a la main déjà dessus ? C'est un peu logique.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ça me paraît logique et cohérent. Donc on vote la première partie ? Il faut bien noter que la deuxième partie sera vue par voie d'arrêté et que la première partie sera soumise à vos votes. On est d'accord là-dessus. De toute façon, je pense que vous allez voter contre. Abstentions d'accord. Il est adopté dans les conditions que je viens de dire.

**N 7/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Garantie d'emprunts de SA d'HLM en VEFA à Vert-Saint-Denis. Cathy BISSONNIER.

**Mme BISSONNIER.** Il s'agit de la SA d'HLM, la résidence urbaine de France qui souhaite procéder à l'acquisition en vente en état futur d'achèvement de 69 logements à Vert-Saint-Denis. Afin de financer cette opération, la SA d'HLM va souscrire sept emprunts deux PLUS, deux PLAI, trois PLS, d'un montant global de 8 915 000 euros auprès de la caisse des dépôts et consignation. La SA d'HLM sollicite la garantie départementale à hauteur de 40 % des emprunts soit un capital de 3 566 000 euros en complément de celle de la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine Essone Sénart.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Cathy. Je soumets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci.

**N 7/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Deux emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Xavier VANDERBISE.

**M. VANDERBISE.** Oui Monsieur le Président. La SEM Aménagement 77 est titulaire depuis janvier 2007 d'une concession d'aménagement relative à la ZAC du Centre Bourg à Saint-Thibault-des-Vignes. Pour financer les acquisitions foncières de l'opération, les études préalables et les travaux préparatoires, elle a souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignation trois emprunts pour un montant global et 7 400 000 euros. Dans le cadre d'une convention de financement établie en 2009, ces trois emprunts ont été garantis à hauteur de 60 % correspondant à un capital de 4 440 000 euros par le Département. Le décalage du calendrier opérationnel a conduit la SEM Aménagement 77 à renégocier les deux contrats de prêts de la caisse des dépôts et consignation. Leur durée est prolongée et les montants et rythme des échéances de remboursement sont modifiées. Dès lors le Département est sollicité pour réitérer sa garantie à hauteur toujours de 60 % correspondant à un capital de 3 840 000 euros sur ces deux emprunts réaménagés d'un montant total de 6 400 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Xavier. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Cette garantie d'emprunt est votée. Merci.

**N 7/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est pour l'office public de l'habitat de Seine-et-Marne, construction de 12 logements à Cély-en-Bière. Marianne MARGATÉ.

**Mme MARGATÉ.** L'OPH 77 souhaite construire 12 logements collectifs situés à Cély-en-Bière afin de financer cette opération, il envisage de souscrire quatre emprunts d'un montant global 1 952 046 euros auprès de la caisse des dépôts et consignation. L'OPH 77 sollicite une garantie départementale à hauteur de 70 % des emprunts correspondant à un capital de 1 366 432,20 en complément de la commune de Cély-en-Bière.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Marianne. Commission des Finances, c'est Cathy BISSONNIER.

**Mme BISSONNIER.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est accordé. En fait, je vous prie de m'excuser mais dans la discussion tout à l'heure, sur les histoires de musique, j'ai oublié de vous faire voter. On vient de me le rappeler, le 6/04. Si vous voulez bien je le remets au vote. Il n'y a pas de votes contre ? d'abstentions ? Si ? Le groupe PS. Il est adopté.

**M. ÉBLÉ.** En fait, notre vote était le même pour les trois délibérations.

**M. LE PRÉSIDENT.** Mais je n'avais pas formellement demandé le vote, je vous prie de m'en excuser. Il y a une question orale qui a été posée par une voie qui n'est pas forcément... elle est arrivée sur ma boîte, par Julie GOBERT, membre de République socialiste et républicain. Je laisse la parole à Vincent.

**M. ÉBLÉ.** Cette modalité de question orale est un peu formelle. Je crois que notre règlement dispose qu'on peut apporter des éclairages tout de suite ou alors le retour est reporté à une prochaine séance. Notre préoccupation puisqu'elle est collective même si c'est Julie GOBERT qui a porté la question est relative à la réorganisation des modalités d'instruction d'un certain nombre de dossiers par la MDPH. C'est un sujet toujours délicat, douloureux de longue date. L'argument qui est aujourd'hui invoqué, nous en partageons l'objectif qui nous paraît juste, c'est celui du délai de traitement des dossiers par leur diversité, parce qu'encore une fois il y a plusieurs types d'instruction. Il semble qu'après avoir diminué de manière significative. On y avait mis les moyens et beaucoup d'efforts, une interpellation politique au départ et puis des moyens. Ces délais augmentent à nouveau et viennent à préoccuper les élus que nous sommes et d'abord les usagers bien sûr. Il est donc légitime me semble-t-il pour l'exécutif départemental que vous incarnez Monsieur le Président de réinterroger les pratiques et l'organisation de la MDPH pour répondre aux demandes des bénéficiaires dans des délais courts. Toutefois cela ne peut se faire sans ni contre l'avis des associations représentatives du monde des handicaps. Nous le savons bien ce qui et prend du temps est surtout la phase d'évaluation confiée à une équipe pluridisciplinaire composée de médecin, ergothérapeute, infirmière, psychologue, travailleurs sociaux, d'une grande diversité professionnelle. Si on voulait réduire drastiquement les délais il faudrait pouvoir compter sur des professionnels de santé sans doute plus nombreux. Or vous avez choisi de réduire les délais de traitement en imposant à la CDAPH, c'est-à-dire la commission qui assure l'instruction administrative une logique quantitative au détriment de l'analyse individuelle des situations. Vous prévoyez ainsi une présentation au libre choix des membres de la CDAPH. Il s'agira alors de piocher certains dossiers plutôt que d'autres. Au-delà de l'abandon d'un traitement spécifique de chaque dossier, vous créez les conditions, nous craignons, de certains futurs recours gracieux ou contentieux qui risquent de coûter cher à l'organisation elle-même. En accélérant, voire en bâclant l'étude individuelle des dossiers, on se privera également de l'apport des différents partenaires présents autour de la table et notamment des associations cela va à notre avis à l'encontre de la loi de 2005. Au-delà du fond, le moment choisi pour imposer ce changement d'orientation n'est pas pertinent puisque d'une part une Nouvelle Direction de la MDPH arrive sans avoir pu

réellement participer à la définition des nouveaux modes d'organisation. Et puis surtout, la CNSA a diffusé en décembre 2016, de façon encore récente à toutes les MDPH un questionnaire pour les aider à établir un auto-diagnostic d'ici mai 2017. Cet auto-diagnostic n'est toujours pas réalisé en Seine-et-Marne. On nous indique qu'un délai supplémentaire a été accordé de mai jusqu'à l'automne 2017. Dans tous les cas, y a-t-il un véritable intérêt à refondre une organisation avant que ne soit menée l'évaluation fatigante du dysfonctionnement actuel. C'est un peu la charrue avant les bœufs. Enfin, le refus de recevoir les associations avant l'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures, Monsieur le Président puisque vous leur avez proposés, si mes informations sont bonnes, une date au début du mois prochain, n'est pas de nature à les rassurer. C'est ce qu'elles disent, je suis bien obligé de les entendre, pour le présent ni pour l'avenir. Donc nos questions sont les suivantes : quelles sont vos véritables intentions, quel avenir réservez-vous à la MDPH, comptez-vous enfin prendre en compte les inquiétudes, mais aussi les propositions des associations représentatives du handicap et des personnes et familles atteintes par ces difficultés de santé.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci je vais laisser la parole à Laurence PICARD et Geneviève SERT puisqu'elles ont travaillé sur ce dossier en lien avec moi. Je pense qu'elles sont en capacité de vous apporter des réponses.

**Mme PICARD.** Oui Vincent. Très honnêtement, vous dites que vous n'avez pas vos informations que par les associations de personnes handicapées qui effectivement en d'autres temps, quand vous étiez Président de l'exécutif et quand j'étais dans l'opposition venaient me trouver avec des arguments qui étaient plus ou moins fiables et pour on connaît le jeu de certains, un certain activisme, parce que nous avons eu des pétitions, beaucoup de désinformations et donc pour avoir les informations, il aurait été souhaitable que par exemple Julie GOBERT qui siège à la Comex assiste à nos débats le 16 mars dernier, elle aurait pu vous éviter de dire des choses qui ne sont pas vraies et nous sommes nombreux en Comex, donc on est nombreux à pouvoir en témoigner. Faire constat qu'il y a encore des choses qui ne vont pas à la MDPH, évidemment on n'a pas besoin d'attendre pour faire ce constat, que les délais de traitement ne sont pas encore satisfaisants et notre sujet à nous, notre volonté, est d'améliorer le délai de traitement pour les bénéficiaires, pour les personnes handicapées. Ça ne me paraît pas normal et ça ne paraît pas normal à personne d'imaginer que ça n'est pas très grave que des enfants n'aient pas de notifications à la rentrée de septembre et que si en décembre et bien c'est en décembre. Donc forcément, on ne peut plus attendre. Et il faut faire quelque chose. C'est ce que nous avons fait. Nous avons regardé, alors nous n'avons pas visé spécialement les associations de personnes handicapées dans leur mode de fonctionnement, CDAPH. On a fait un travail en parallèle. C'est une partie du travail de réorganisation. On a fait un travail aussi de réorganisation interne des services de la MDPH, des systèmes d'information, des réponses... Je ne vais pas rentrer dans tout un détail qui a été développé largement en Comex. Simplement il est apparu que parmi les pistes d'amélioration, il y avait aussi le nombre de CDAPH parce qu'en Seine-et-Marne nous avons 16 réunions de CDAPH par mois. Quand on regarde, c'est parlant dans le 92 il y en a huit. Dans le 93, il y en a cinq. Dans le 75 quatre. 94 huit ; 91 quatre et 59 trois à cinq et nous seize. Donc aujourd'hui on aboutit à proposer neuf. Sur une expérimentation d'un an, on a mis en place des groupes de travail qu'a piloté Geneviève SERT. Mettre en place des groupes de travail, ça ne veut pas dire que tout ce que propose le groupe de travail sera accepté et voté en l'état. Donc nos propositions si nous avons dû retenir toutes les propositions faites par les responsables associatifs, il n'y avait pas de changement. Alors dire que dans ces conditions le délai de traitement est le nombre de CDA nous paraît démesuré, il n'y a pas à changer. Ça nous paraît irréaliste et pas au bénéfice des personnes handicapées. Donc c'est pour ça que nous avons un peu insisté, mais ne pas dire que nous avons pioché des dossiers dans des piles. C'est faux. Nous avons entendu, d'ailleurs Geneviève pourra vous en parler. Vous ne voulez pas d'une commission, pour accueillir les familles parce qu'on avait

proposé une commission pour accueillir les familles dans un cercle un peu plus restreint. Les personnes handicapées, on a dit non on en veut pas. Ils n'en veulent pas. On a dit OK, ils ont refusé de regrouper des CDA, le pôle insertion et l'aide à domicile je crois. Ce qui a été fait en 2014, nous avons été obligés de mettre les bouchées doubles pour résorber les délais de traitement. Et ça a été fait avec succès à l'époque. Donc voilà, les arguments n'étaient pas recevables. Ceux qui étaient recevables, nous les avons pris en compte, nous avons modifié nos délibérations dans ce sens et objectivement, je pense que c'est complètement raisonnable de dire qu'on peut peut-être essayer de réduire le nombre de CDAPH sachant que de l'autre côté en interne, on travaille aussi sur la réorganisation de nos services et réduire le nombre de commissions de CDA, cela veut dire que des professionnels d'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées vont pouvoir travailler sur plus de dossiers d'évaluation de personnes handicapées. C'est comme cela que nous réduisons les délais de traitement.

**M. LE PRÉSIDENT.** Geneviève.

**Mme SERT.** Je pense que Laurence a bien résumé, mais je voulais vous dire qu'on n'a pas bâclé les débats. C'est un mot qui m'insupporte, on a travaillé une fois deux heures une fois trois heures avec les associations pour améliorer ce fonctionnement de la CDAPH. Quelques fois, les associations aiment bien alourdir les temps de délais plutôt que de les améliorer. Je vous rappelle que le 18 août l'année dernière, il y avait 153 dossiers pour la rentrée scolaire à passer, ils étaient tous contre faire passer d'un seul coup ces 153 dossiers. Ça voulait dire que la rentrée scolaire ne fonctionnerait pas correctement. J'ai fait voter la CDA qui m'a suivie même si les associations ont voté contre. Et je trouve que c'est nous faire un procès d'intention qui n'est pas honnête. Merci Laurence pour ce que tu as dit et nous continuerons. L'objectif est quand même que les personnes porteuses de handicap aient des délais de traitement de dossier qui soient raccourcis. C'est le seul objectif que nous poursuivons. Ce n'est pas un objectif politique. C'est le bien-être des personnes qui attendent aujourd'hui de manière beaucoup trop longue.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui.

**M. ÉBLÉ.** Très court Monsieur le Président. Je voudrais reprendre ce que nous dit Geneviève SERT parce qu'elle semble affirmer que j'ai évoqué que les débats avaient été bâclés. Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit en accélérant, voire en bâclant l'étude individuelle des dossiers donc je ne parle pas de ce qui s'est fait mais de l'intention dans laquelle vous êtes, de réduire l'instruction de chaque dossier au sein de la CDAPH. Ce qui n'est pas du tout la même chose. Donc, je continue à affirmer que ce qui fait le goulot d'étranglement et qui rallonge les délais, ce n'est en aucun cas l'instruction administrative par la CDAPH qui se déroule de façon relativement satisfaisante jusqu'à aujourd'hui. C'est la difficulté dans laquelle nos professionnels sont, de bien assurer la préparation des dits dossiers. De ce point de vue, j'entends ce que dit Laurence PICARD qui dit que s'il y a moins de réunions administratives ça libèrera certains de nos professionnels, un peu de temps pour certains de nos professionnels, qui seront moins pris dans les réunions administratives et qui auront donc plus de disponibilité pour faire, y compris dans des déplacements, la Seine-et-Marne est vaste, chacun le sait, du point de vue des mobilités, pour aller souvent au domicile rencontrer les personnes et établir préalablement à l'instruction administrative un diagnostic individualisé puisque c'est un peu le propre de ses politiques. Il en est un peu de même pour le RSA et pour l'APA avec le calcul du GIR. Ce sont des politiques générales mais elles sont individualisées en fonction de la situation des personnes et toutes les situations sont distinctes et donc il faut un travail préalable et c'est là que la chose est difficile. Donc si vous nous dites on met des professionnels en plus. Je vous répondrai que sans doute on va améliorer les choses. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait. Et on avait eu un redressement sensible de la situation. Donc on connaît bien ce phénomène. Mais là tout porte à considérer et ce ne sont pas une ou deux associations mais le collectif des

associations des personnes handicapées pense. Elles ont vraiment le sentiment qu'elles se trouvent écartées du dispositif pour une plus grande fluidité. Et que donc on joue bien le quantitatif à la place du qualitatif et ça continue à nous préoccuper quels que soient les éléments de réponse que j'entends ce soir.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je pense qu'on peut ne pas opposer le qualitatif et le quantitatif.

**M. ÉBLÉ.** Ce serait l'idéal.

**M. LE PRÉSIDENT.** Mais pourquoi dans notre département en seize réunions on arrive pas à faire ce que d'autres font de plus important en cinq ou six et là on passerait de seize à neuf. Je crois qu'aussi, - je connais bien les associations d'handicapés, c'est un monde dans lequel je suis investi depuis 35 ans -, je pense qu'aussi pour exister ce n'est pas de faire du zèle dans l'analyse des dossiers. Et en même temps, chaque fois qu'on peut grouper des décisions et gagner du temps, je pense entre autres à la préparation de la rentrée scolaire, c'est bien pour ceux qui ont déposé le dossier. Voilà, c'est tout. Je crois que nous ne sommes pas très loin de dire la même chose, que cela suppose effectivement de voir comment on peut bonifier ce fonctionnement. Je ne suis pas certain que ça vienne seulement de nos personnels. Je pense aussi que pour avoir des relations, que comment se passent les réunions avec les associations. Ils imposent un rythme qui n'est pas le bon sans brader l'analyse des dossiers. Je crois que nous en avons terminé. Je voulais simplement. Oui Cathy BISSONNIER. Le 7/08 n'a pas été voté. Non n'a pas été passé. Cathy BISSONNIER.

**Mme BISSONNIER.** Alors pour cette dernière délibération, il s'agit d'une garantie d'emprunt en faveur... Que faisons-nous ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Je veux bien tout ce qu'on veut, mais il faut que nous suivions tous les services parce que ce serait peut-être bien de nous rappeler à l'ordre. Si ce n'est pas bien. Le 7/07 a été voté ? Oui. Donc il faut voter le 7/08. Je pense que vous en avez eu connaissance. Cathy BISSONNIER l'a parfaitement résumé. Donc je le soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

*La séance est levée.*